

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET  
LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
Mme RÉGINE LAURENT, Présidente  
M. ANDRÉ LEBON, Vice-président  
M. MICHEL RIVARD, Vice-président  
Mme HÉLÈNE DAVID, Commissaire  
M. ANDRÉS FONTECILLA, Commissaire  
M. GILLES FORTIN, Commissaire  
M. JEAN-SIMON GOSSELIN, Commissaire  
Mme LESLEY HILL, Commissaire  
Mme LISE LAVALLÉE, Commissaire  
M. JEAN-MARC POTVIN, Commissaire  
Mme LORRAINE RICHARD, Commissaire  
Mme DANIELLE TREMBLAY, Commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Montréal, le 10 janvier 2020

Volume 21

DIANE BEAUCHAMP & ODETTE GAGNON  
Sténographes officielles

**TABLE DES MATIÈRES**

	<u>PAGE</u>
PRÉLIMINAIRES	3
INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ <b>CHANTAL LAVERGNE</b>	4
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ÉCOLE DE PSYCHOÉDUCATION <b>SARAH DUFOUR</b>	4
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL <b>MARIE-ANDRÉE POIRIER</b>	91
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL <b>GENEVIÈVE PAGÉ</b>	91
<b>MICHELLE DIONNE</b> <b>JACQUES PERREAULT</b>	178
<b>ODILE LAPIERRE,</b> Pédopsychiatre	231

---

1 EN L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce dixième (10e)  
2 jour du mois de janvier :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Merci. Bonjour ou bon début de journée. Alors nous  
8 débutons nos audiences ce matin en recevant madame  
9 Chantal Lavergne, qui est chercheure à l'Institut  
10 universitaire Jeunes en difficulté du CIUSSS  
11 Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et professeure  
12 associée à l'École de travail social de  
13 l'Université de Montréal. Et madame Sarah Dufour,  
14 qui est aussi chercheure à l'Institut universitaire  
15 Jeunes en difficulté et professeure titulaire à  
16 l'École de psychoéducation de l'Université de  
17 Montréal. Bienvenue, Mesdames.

18 Mme CHANTAL LAVERGNE :

19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors durant votre témoignage on va traiter, entre  
22 autres, de la surreprésentation des membres de  
23 certaines communautés culturelles dans les Services  
24 de protection de la jeunesse et des pratiques de  
25 signalement en première ligne et en milieu

1 scolaire. Alors on a quatre-vingt-dix minutes  
2 (90 min) ensemble, on vous a suggéré une vingtaine  
3 de minutes de présentation, ensuite échanges avec  
4 les commissaires. Avant de vous laisser la parole,  
5 je vais demander au greffier de vous assermenter  
6 s'il vous plaît.

7

8 INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ

9 **CHANTAL LAVERGNE,**

10 (Sous serment)

11

12 UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

13 ÉCOLE DE PSYCHOÉDUCATION

14 **SARAH DUFOUR,**

15 (Sous serment)

16

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors la parole est à vous, Mesdames.

19 Mme CHANTAL LAVERGNE :

20 Alors je tenais à vous remercier grandement de  
21 nous... pour l'invitation à cette démarche si  
22 importante et en particulier pour nous permettre de  
23 venir témoigner sur un sujet qui nous tient à coeur  
24 et sur lequel on travaille quand même depuis  
25 plusieurs années. Bien nos constats, nos

1 recommandations concernent... portent sur les  
2 familles, sur la diversité ethnoculturelle en lien  
3 avec la Protection de la jeunesse. Et la  
4 présentation donc que je vais faire ce matin est en  
5 lien avec la disproportion, mais aussi avec des  
6 facteurs qui y sont associés. Et je vais conclure  
7 aussi avec des recommandations qu'on souhaiterait  
8 vous faire et sur lesquelles on souhaiterait  
9 échanger aussi ce matin.

10 Je vous rappelle que les opinions qu'on va  
11 émettre ce matin sont nos opinions et ne  
12 représentent pas forcément celles des  
13 établissements auxquelles on est affiliées... nous  
14 sommes affiliées.

15 Donc... alors on parle de disproportion  
16 lorsque... on parle de disproportion quand il y a  
17 un déséquilibre en fait entre la proportion occupée  
18 par un groupe d'enfants dans le Système de  
19 protection de la jeunesse à différentes étapes et  
20 la représentation, sa représentation dans la  
21 population en général. Cette disproportion-là  
22 inclut la surreprésentation et la sous aussi  
23 représentation. Donc, les deux premières diapos  
24 nous parlent de surreprésentation des enfants noirs  
25 en Protection de la jeunesse au Québec et aussi à

1 Montréal. Ces analyses-là ont été réalisées à  
2 partir des données de l'EIQ, de l'Étude d'instance  
3 québécoise, qui vous a sûrement été présentée  
4 durant les travaux.

5 La deuxième... la troisième diapo nous  
6 parle plus de trajectoires de signalement. Et ces  
7 analyses-là ont été réalisées à l'intérieur du  
8 système de protection, ont été réalisées à partir  
9 des données clientèle d'une DPJ en secteur  
10 francophone.

11 Donc, cette première diapo parle... montre  
12 qu'il y a une certaine surreprésentation des  
13 enfants noirs, alors que les enfants noirs  
14 représentent sept pour cent (7 %) de la population  
15 et constituent dix pour cent (10 %) des enfants  
16 dont le signalement est retenu pour évaluation,  
17 pour un taux de un enfant virgule cinq (1,5) fois  
18 susceptible de faire l'objet d'une évaluation. Les  
19 taux de disproportion sont vraiment établis en  
20 calculant donc la représentation des enfants en  
21 Protection en la divisant avec leur représentation  
22 dans la population.

23 Cette... ces taux sont présents à d'autres  
24 décisions, par exemple la décision sur la  
25 corroboration des faits du signalement, la décision

1 sur la compromission et la décision aussi sur le  
2 placement. Ici, le placement inclut non seulement  
3 ceux qui sont effectués durant l'évaluation, mais  
4 aussi ceux qui sont recommandés à l'orientation.

5 À noter que les enfants qui appartiennent  
6 aux autres groupes de minorités visibles qui sont  
7 représentés par les enfants issus des populations  
8 arabes, latino-américaines ou encore asiatiques  
9 sont sous-représentées par rapport à leur poids  
10 dans la population.

11 La deuxième diapo nous parle cette fois-ci  
12 de la surreprésentation des enfants noirs, mais à  
13 Montréal, qui inclut donc les deux DPJ secteurs  
14 francophone et anglophone. Donc, ici on constate  
15 que les proportions sont... ou les taux sont plus  
16 importants que ce qu'on voit pour l'ensemble du  
17 Québec. Donc... alors que les enfants... les  
18 enfants noirs représentent quatorze virgule cinq  
19 (14,5) ou quinze pour cent (15 %) de la population,  
20 ils constituent trente pour cent (30 %) des enfants  
21 dont le signalement a été retenu pour évaluation.  
22 Cette disproportion est aussi présente aux autres  
23 décisions. Par contre, pour la décision sur la  
24 compromission, on observe quand même une légère  
25 baisse, ce qui veut dire que pour plusieurs enfants

1 on a considéré que la sécurité et le développement  
2 n'étaient pas compromis et que des services en  
3 milieu comme... dans la communauté étaient  
4 préférables pour ces... pour les enfants.

5 Alors la troisième diapo porte vraiment,  
6 comme je l'ai dit, sur la trajectoire  
7 différentielle. Ici, c'est à l'intérieur donc des  
8 Services de protection. Ici, c'est une DPJ, comme  
9 je l'ai dit, les données de clientèle d'une DPJ.  
10 Donc, à l'intérieur de la Protection comment  
11 cheminent les enfants? Quel est le parcours des  
12 enfants aux différentes étapes?

13 Donc, le premier... la première boîte nous  
14 montre que les enfants des minorités  
15 ethnoculturelles, à la fois les enfants noirs, mais  
16 aussi les enfants des autres minorités sont plus du  
17 double à voir leur signalement retenu. Donc...  
18 alors c'est... c'est un premier... une première  
19 (sic) élément de trajectoire. Par contre, quand on  
20 suit leur parcours on constate que progressivement  
21 les enfants sont proportionnellement plus nombreux  
22 que les enfants qui sont non issus des minorités  
23 ethnoculturelles à voir leur dossier fermé, soit  
24 parce que leur... les faits ne sont pas fondés ou  
25 encore la sécurité et le développement n'est pas

1           compromis ou encore parce qu'une intervention  
2           terminale, qui consiste en quelques rencontres, a  
3           suffi à mettre un terme à la compromission. Donc,  
4           en gros, ce sont sept enfants des minorités  
5           ethnoculturelles sur dix (10) qui quittent après  
6           l'évaluation ou à l'intervention terminale,  
7           comparativement à cinq enfants sur dix (10) pour...  
8           issus des... qui sont non issus des minorités  
9           ethnoculturelles. Ici, vous avez au fond les  
10          pourcentages d'intervention terminale, les taux  
11          d'intervention de sortie à l'intervention  
12          terminale, où on a vraiment des... on voit que  
13          c'est plus du double des enfants des minorités qui  
14          quittent à cette étape-là.

15                    Finalement, la troisième boîte... la  
16           troisième boîte nous montre que, malgré tout, on  
17           revient ici à notre notion de disproportion, donc  
18           par rapport à la représentation de la population on  
19           constate qu'il y a encore une certaine  
20           surreprésentation des enfants noirs parce qu'ils  
21           constituent vingt-deux pour cent (22 %) des enfants  
22           à l'application des mesures, mais alors qu'ils  
23           représentent quinze pour cent (15 %) dans la  
24           population. Donc, une surreprésentation, mais qui a  
25           quand même diminué au fil de la trajectoire.

1                   Alors les faits saillants sur les données  
2 de la disproportion. Donc, au Québec,  
3 comparativement aux autres enfants, les enfants  
4 noirs sont proportionnellement et essentiellement  
5 signalés par des professionnels. L'école est aussi  
6 leur principale source de signalement. L'abus  
7 physique est le motif de protection le plus  
8 fréquent, alors que c'est plutôt la négligence pour  
9 les enfants qui sont non issus des minorités. Il y  
10 a surreprésentation à toutes les étapes, mais on  
11 constate que les taux sont un peu plus importants à  
12 Montréal. Leur situation aussi fait davantage  
13 l'objet d'une judiciarisation après la décision sur  
14 la compromission.

15                   À Montréal donc, comparativement aux autres  
16 enfants, les enfants noirs voient leur signalement  
17 proportionnellement plus retenu pour évaluation,  
18 mais comme on l'a vu, ils sont plus nombreux à  
19 quitter après l'évaluation. Par contre, lorsque la  
20 sécurité et le développement est jugé non compromis  
21 et qu'une intervention terminale n'a pas pu être  
22 effectuée, ils sont plus nombreux à être orientés  
23 vers une judiciarisation.

24                   Donc, on voit maintenant les causes  
25 possibles de surreprésentation. On dit

1 « possibles » parce que c'est un phénomène qui est  
2 quand même complexe, dont justement les causes  
3 restent encore incertaines. Les travaux de  
4 recherche pointent quand même vers non pas un  
5 facteur, mais plutôt un ensemble, une combinaison  
6 de facteurs, dont en particulier certains ont pu  
7 être explorés davantage, notamment par... à travers  
8 nos travaux. C'est le cas, par exemple, de la  
9 question de la pauvreté. Une surreprésentation plus  
10 importante, par exemple, de pauvreté et autres  
11 facteurs de défavorisation. Les défis dans les  
12 pratiques, les pratiques des signalants  
13 professionnels ou encore dans... au niveau des  
14 interventions en Protection de la jeunesse ou  
15 encore la question du manque d'accès à des services  
16 adaptés en Protection, mais aussi en prévention.

17 Alors pour ce qui est du premier facteur,  
18 le lien entre la surreprésentation et la présence  
19 de plus grands besoins, qui serait attribuable à la  
20 pauvreté et à d'autres facteurs de défavorisation,  
21 n'apparaît pas comme étant l'explication la plus...  
22 la plus importante dans les signalements qui sont  
23 faits à la Protection de la jeunesse dans la  
24 recherche en général, mais aussi dans nos analyses.  
25 On a réalisé une étude récente sur la prédiction

1 des taux de signalement à partir des  
2 caractéristiques des territoires sur l'Île-de-  
3 Montréal, qui montre que si les facteurs de  
4 défavorisation expliquent la probabilité que les  
5 enfants qui sont non issus des minorités fassent  
6 l'objet d'un signalement, ces facteurs-là sont  
7 moins concluants, sont moins efficaces pour prédire  
8 les signalements dans le cas des enfants issus des  
9 minorités ethnoculturelles, des enfants noirs et  
10 autres minorités.

11 En fait, dans l'étude ce qui ressortait  
12 c'est le ratio de population. Donc, par exemple, un  
13 enfant noir qui vit dans un territoire où il y a  
14 une forte concentration de sa population a deux  
15 fois plus de probabilité de faire l'objet d'un  
16 signalement. Mais s'il se retrouve dans un  
17 territoire où il y a une faible concentration de sa  
18 population, il y avait dix (10) fois plus de  
19 probabilité. Ce qui veut dire que d'autres facteurs  
20 peuvent être... d'autres facteurs qu'on a pu  
21 mesurer sont probablement à l'oeuvre.

22 Parmi ces facteurs-là, bien il y a  
23 certainement les... les pratiques. Un résultat  
24 comme celui-là questionne les pratiques de  
25 signalement dans ces territoires.

1                   On a, entre autres, réalisé une recherche  
2                   auprès des signalants... des signalants  
3                   professionnels susceptibles donc d'être...  
4                   susceptibles de faire un signalement et... alors  
5                   cette recherche-là nous a permis de démontrer que,  
6                   premièrement, la décision de signaler est une  
7                   décision complexe, qui peut être influencée par une  
8                   série de facteurs, dont en particulier les  
9                   incompréhensions interculturelles, les billets  
10                  culturels aussi, qui peuvent justement contribuer  
11                  à... à une perception de risque plus important pour  
12                  ces enfants-là.

13                  D'autres facteurs comme, par exemple, des  
14                  différences de normes culturelles sur l'éducation  
15                  des enfants peuvent aussi amener les signalants à  
16                  signaler peut-être plus rapidement des pratiques  
17                  qui sont plus mal perçues dans la population  
18                  générale. À cela s'ajoute aussi peut-être une  
19                  difficulté de distinguer entre la punition  
20                  corporelle et un abus physique. D'ailleurs, un  
21                  sondage auprès de plus de mille (1000)  
22                  professionnels de différents secteurs, donc les  
23                  secteurs... le secteur de l'éducation, montrait que  
24                  les... faisait ressortir que les intervenants  
25                  n'étaient pas toujours bien à l'aise pour faire

1           cette distinction-là. Ils avaient un manque de  
2           connaissances à ce niveau-là. Les... le sondage  
3           faisait ressortir aussi un besoin de formation chez  
4           ces intervenants-là pour accompagner les familles  
5           issues des minorités ethnoculturelles.

6                        Les... pour les intervenants en Protection  
7           de la jeunesse, la prise en compte de la culture  
8           est aussi nécessaire et parfois c'est un défi aussi  
9           pour ces intervenants. Par exemple, une étude  
10          qualitative auprès de parents de jeunes qui font  
11          l'objet d'un suivi en Protection faisait ressortir  
12          que la réponse, une certaine variabilité dans la  
13          réponse aux parents et aux jeunes, par exemple des  
14          témoignages faisaient ressortir que les relations  
15          ne favorisaient pas toujours l'engagement des  
16          familles, les relations avec les intervenants. Ou  
17          encore les familles, parfois, trouvaient que les...  
18          les pratiques manquaient de sensibilité culturelle.  
19          Les parents percevaient une remise en cause de leur  
20          culture, une remise en cause de leurs capacités, de  
21          leur rôle, de leur autorité, et caetera.

22                       Mais l'étude faisait aussi ressortir que  
23          des attitudes positives, par exemple, empathiques,  
24          ouvertes à l'autre, ouvertes aussi à la négociation  
25          et des interventions qui sont adaptées aux besoins

1 et aux attentes étaient favorables, au contraire, à  
2 une relation d'aide et à l'appréciation des  
3 services chez ces parents.

4 D'autres études, puis cette fois-ci auprès  
5 des intervenants, faisaient ressortir d'autres  
6 facteurs, comme des facteurs organisationnels, qui  
7 pouvaient aussi avoir un impact sur la capacité des  
8 intervenants à offrir une intervention adaptée. Il  
9 était question en particulier du temps limité dont  
10 les intervenants disposent en raison de la pression  
11 des délais. Il était question aussi du manque  
12 d'outils, des ressources adaptées, des contraintes  
13 multiples dont vous avez sûrement entendu parler :  
14 la charge de cas, le roulement de personnel, les  
15 changements administratifs fréquents, et caetera.

16 Là aussi, les intervenants nommaient ne pas  
17 toujours se sentir préparés pour intervenir dans un  
18 contexte interculturel, ce qui soulève aussi un  
19 enjeu de formation ici aussi.

20 La réflexion sur la disproportion  
21 s'entremêle aussi avec la réflexion sur les défis  
22 de l'immigration et l'établissement dans le pays  
23 d'accueil. Bon, l'immigration peut amener des  
24 difficultés qui peuvent, pour les familles... qui  
25 peuvent créer un stress important puis nuire aux

1 relations parent-enfant. À cela s'ajoute peut-être  
2 la méconnaissance aussi et aussi les obstacles à  
3 l'accès à des services adaptés pour les familles,  
4 qui peuvent affecter les parents lorsqu'ils ont  
5 besoin d'aide. Parfois aussi le manque de  
6 connaissances fiables sur... sur la Protection de  
7 la jeunesse. Peut aussi créer... contribuer à créer  
8 un sentiment de peur, de crainte, qui nuit aussi à  
9 la recherche d'aide, qui nuit aussi au rapport aux  
10 services.

11 En lien avec ça, il y a... on a créé,  
12 codéveloppé avec le milieu communautaire spécialisé  
13 dans l'accompagnement des nouveaux arrivants une  
14 piste de solution possible, dont on pourra parler,  
15 qui répond justement... qui vise à répondre aux  
16 besoins de connaissance des parents. Mais bon,  
17 cette piste-là est encore instable, dû au manque de  
18 financement. On pourra en reparler.

19 Finalement, mon dernier enjeu dont je  
20 souhaitais aborder c'est le défi de la coordination  
21 entre les services offerts aux enfants et les  
22 services offerts aux parents. En fait, à la fois  
23 dans la recherche et sur le terrain, on constate  
24 une fragmentation des services offerts, surtout  
25 quand les enfants vivent des difficultés, mais

1 aussi les parents, donc quand au fond deux secteurs  
2 d'intervention sont... sont potentiellement  
3 impliqués pour la réponse aux parents. Ça se  
4 traduit, par exemple, par un manque d'accès ou de  
5 continuité de services. La difficulté dans la  
6 collaboration entre les ressources et aussi des  
7 approches ou des interventions qui sont non  
8 adaptées parce que les expertises, au fond, qui  
9 devraient être autour des familles ne sont pas  
10 toujours présentes ou ne travaillent pas toujours  
11 ensemble pour une aide... offrir une aide cohérente  
12 et adaptée.

13           Finalement, je terminerais sur un résumé  
14 des recommandations qu'on souhaitait vous  
15 soumettre. Donc, une première recommandation sur  
16 l'amélioration de la qualité des données clientèle.  
17 Je n'en ai pas beaucoup parlé dans ma présentation.  
18 Il y a eu beaucoup de choses qui ont été faites,  
19 mais il y a encore des lacunes, ce qui fait en  
20 sorte que les données ne sont pas facilement  
21 accessibles et les données ne sont pas encore  
22 beaucoup utilisées pour documenter cette  
23 disproportion, suivre le phénomène dans le temps  
24 puis aussi voir : est-ce que les... les moyens  
25 qu'on met en place ont des... ont des effets? Donc

1 ça, c'est une première.

2 Une deuxième, c'est vraiment le soutien aux  
3 signalants professionnels, en particulier du milieu  
4 scolaire. Donc, ça peut vouloir dire : soutenir le  
5 développement de la compétence interculturelle,  
6 mais aussi mieux équiper les... les intervenants  
7 dans leur obligation de signaler, en particulier  
8 pour... en lien avec le contexte interculturel.

9 Intervenir aussi en amont... améliorer  
10 aussi la prise en compte de la culture dans  
11 l'intervention en Protection de la jeunesse, donc  
12 soutenir le développement de la compétence  
13 culturelle évidemment, promouvoir certaines  
14 approches inclusives, voire anti-oppressives. Pas  
15 pour dire que la Protection est oppressive, mais  
16 plutôt pour amener aussi dans les considérations à  
17 l'égard des familles, les enjeux, les défis  
18 systémiques que ces familles-là vivent et  
19 l'importance d'en tenir compte dans l'intervention.

20 Intervenir aussi en amont du signalement de  
21 façon à accompagner les nouveaux... les familles  
22 nouvellement arrivées dans l'adaptation de leur  
23 rôle. Donc, soutenir le développement puis la  
24 pérennisation des initiatives en prévention, qui  
25 sont adaptées. Et finalement travailler de manière

1 plus concertée entre les services destinés aux  
2 enfants et ceux aux parents en difficulté, à  
3 travers la mise en place de moyens efficaces dont  
4 on pourra peut-être parler. Qu'est-ce que ça peut  
5 vouloir dire, des « moyens efficaces »? Alors  
6 voilà.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci. Merci pour cette belle présentation. Alors  
9 on va débiter la période d'échanges avec Lesley  
10 Hill.

11 Mme LESLY HILL, commissaire :

12 Q. **[1]** Alors merci beaucoup d'être là et de nous  
13 sensibiliser à cette question extrêmement  
14 importante. Nous savons que même si les  
15 signalements sont fermés après évaluation, nous  
16 savons le choc, même le trauma pour les familles  
17 qui... pour qui plusieurs c'est la porte d'entrée  
18 ou la... le premier contact avec les services  
19 publics. Donc, j'ai trois petites questions, si on  
20 a le temps. La première, vous me connaissez un peu,  
21 ça touche les données. Donc, pour être capable de  
22 faire de la recherche fiable et apporter du soutien  
23 à ces familles, il faut être capable de savoir le  
24 portrait de la clientèle que nous desservons. Dans  
25 votre mémoire vous avez indiqué qu'il y avait un

1 comité de travail dans le temps de l'ACJQ,  
2 l'Association des centres jeunesse du Québec. Et on  
3 était... on s'apprêtait, au Québec, à apporter des  
4 changements au système qui collige les données. Et  
5 votre recommandation à l'époque était que les  
6 catégories dans le système repose sur les  
7 catégories des groupes d'appartenance utilisés par  
8 Statistique Canada dans son enquête nationale sur  
9 les ménages. Est-ce que votre recommandation est  
10 encore aussi spécifique que... que ceci?

11 Mme CHANTAL LAVERGNE :

12 R. Bien sûr. On pense encore qu'on aurait avantage à  
13 avoir... à avoir des catégories plus... comment  
14 dirais-je... plus succinctes. À l'heure actuelle,  
15 les intervenants sont... doivent documenter  
16 l'appartenance en fonction de tous les groupes  
17 ethnoculturels possibles. Même si dans le système,  
18 selon les établissements, on va cibler les plus  
19 fréquentes, il reste que les intervenants doivent  
20 vraiment chercher de manière très, très, très  
21 pointue, à quel... quelle appartenance cette  
22 personne-là correspond, et caetera? Donc, ça  
23 entraîne une lourdeur, puis c'est... ça peut aussi  
24 occasionner des problèmes avec les données. Donc,  
25 il pourrait y avoir des catégories plus limitées et

1 qui sont en lien avec celles qu'on utilise, par  
2 exemple, Statistique Canada. Parce que si on veut  
3 faire une analyse de la disproportion, on a  
4 absolument besoin d'un référent populationnel.  
5 Sinon, pas de... il n'est pas possible de faire ce  
6 type... ce type d'analyse-là. Et si on veut avoir  
7 aussi pour les établissements. Un portrait au  
8 niveau des... un portrait de la clientèle, mais  
9 aussi un portrait des pratiques. S'assurer que les  
10 pratiques sont équitables pour tout le monde. Ça  
11 prend ce genre de... d'indicateur.

12 Mais il y a... ça, c'était un exemple,  
13 parce qu'on n'est pas rentrés dans... mais il y a  
14 aussi d'autres - je ne sais pas si j'ai le temps -  
15 mais d'autres ajustements qui pourraient aussi être  
16 faits pour développer, améliorer l'utilisation de  
17 ces données-là.

18 Par exemple, c'est sûr que pour les  
19 intervenants des fois il y a des malaises à saisir  
20 l'information sur l'appartenance. Parfois, on  
21 comprend absolument le sens, mais c'est pas  
22 toujours le cas, donc il pourrait y avoir très  
23 certainement un accompagnement des intervenants  
24 pour mieux comprendre le sens de ces informations-  
25 là. Pourquoi on va chercher... pourquoi on va

1 chercher le groupe d'appartenance? Certains  
2 intervenants ont l'impression qu'on va stigmatiser  
3 les... les clients et donc préfèrent ne pas le  
4 faire.

5           Donc ça, il aurait un accompagnement pour  
6 bien, bien expliquer pourquoi on fait ça. Il  
7 pourrait y avoir aussi un accompagnement sur  
8 comment on le fait? Parce qu'il y a aussi ça,  
9 t'sais. Les gens disent : oui, c'est intéressant,  
10 mais moi je suis mal à l'aise ou j'ai pas le temps  
11 ou... Bon, alors il pourrait y avoir des conseils  
12 pratiques à ce niveau-là. Il pourrait y avoir aussi  
13 des améliorations sur les pratiques de collecte de  
14 données. Par exemple, à l'heure actuelle, on n'a  
15 pas... très peu d'information sur l'appartenance.  
16 Quand il y a une décision de non rétention du  
17 signalement. Parfois, c'est absolument pas possible  
18 de documenter parce qu'on n'a pas d'informations  
19 même sur le nom et... sur le nom des familles, on  
20 ne sait pas de qui on parle exactement, mais il y a  
21 des situations où les intervenants font ce qu'on  
22 appelle des vérifications complémentaires, où là il  
23 y a des contacts avec la famille. Donc, il pourrait  
24 y avoir, pour ces... au moins pour ces situations-  
25 là, documentation, une consigne à l'effet de

1 documenter l'appartenance. Parce que c'est bien  
2 important de comprendre qu'est-ce qui est amené...  
3 qu'est-ce qui est signalé à la Protection de la  
4 jeunesse. Là, à l'heure actuelle, on a vraiment le  
5 début de notre histoire qui commence à... au moment  
6 où le signalement est retenu, mais avant il y a  
7 aussi... il y a aussi un appel, des demandes qui  
8 sont faites. Et ça, ce serait bien de comprendre ça  
9 concerne qui, qui les a faits, et caetera. Voilà.

10 Q. **[2]** Parfait. Peut-être une autre petite question.  
11 Vous avez mentionné dans votre mémoire la  
12 difficulté d'intégration de services, notamment  
13 pour les parents...

14 R. Oui.

15 Q. **[3]** ... qui ont des problèmes souvent de violence  
16 conjugale, de consommation, de santé mentale...

17 R. Oui.

18 Q. **[4]** ... qui sont sur des listes à ne plus en  
19 finir...

20 R. Oui.

21 Q. **[5]** ... et vous continuez en disant : ces problèmes  
22 cooccurrents créent un contexte néfaste, en  
23 particulier pour les enfants qui sont susceptibles  
24 de vivre de la maltraitance ou même d'être enlevés  
25 de leur famille ultimement.

1 R. Oui.

2 Q. **[6]** Est-ce que vous iriez jusqu'à dire que les  
3 parents de jeunes enfants devraient être priorisés  
4 dans ces services au niveau adulte?

5 R. Bien sûr. Je pense que d'abord tous les services  
6 aux adultes, ils le sont beaucoup, là, devraient  
7 être... voir l'adulte dans ses multiples identités,  
8 dont son identité de parent. Donc, c'est important  
9 aussi de s'intéresser... de se préoccuper de  
10 l'impact de la problématique sur la parentalité,  
11 sur les enfants. Et c'est d'autant plus important  
12 de travailler en collaboration avec, par exemple,  
13 les services spécialisés aux enfants. Donc oui, je  
14 dirais qu'ils doivent être priorisés pour s'assurer  
15 que les situations de cumul, comme vous dites, ne  
16 s'aggravent pas. Parce que souvent il peut y avoir  
17 une problématique, mais... une problématique en  
18 particulier, mais on sait qu'une problématique en  
19 attire une autre. Donc, si on n'intervient pas  
20 assez rapidement, bien c'est le cumul qui risque de  
21 s'empirer.

22 Q. **[7]** O.K. Puis peut-être une dernière petite  
23 question pour moi. Sur votre recommandation 6 dans  
24 votre mémoire, qui parle « d'adopter des mesures  
25 visant à promouvoir une approche inclusive et anti-

1           oppressive dans les établissements de Protection de  
2           la jeunesse », donc vous avez quand même mentionné  
3           tous les efforts d'adaptation parce qu'il y a  
4           beaucoup de choses qui existent à l'heure actuelle  
5           à l'intérieur des établissements, notamment à  
6           Montréal, mais ailleurs.

7           R. Oui.

8           Q. **[8]** À la fois nous assistons à... en fait, nous  
9           voyons dans les données qu'il y a une certaine  
10          surreprésentation qui perdure.

11          R. Oui.

12          Q. **[9]** Malgré les efforts. En Ontario, on a un  
13          « framework », « antiraciste, anti-oppression  
14          « framework ». C'est... c'est assez fort et c'est  
15          assez ambitieux et avant-garde.

16          R. Hum, hum.

17          Q. **[10]** Est-ce que vous iriez jusqu'à dire qu'il  
18          faudrait peut-être s'inspirer de ces pratiques  
19          ontariennes ou...? Avez-vous une idée de comment ça  
20          a pu changer la pratique chez nos voisins?

21          R. On n'a pas encore... j'ai pas vu de résultats sur  
22          l'évaluation, sur l'implantation de ces approches-  
23          là, mais ça a le mérite, par contre, d'avoir un  
24          message global articulé, clair, qui peut être  
25          d'autant plus partagé entre... entre les... au sein

1 des établissements entre les intervenants, les  
2 gestionnaires, et caetera. Donc, je pense que ça  
3 peut être intéressant. Les mots, c'est à voir. Est-  
4 ce qu'on est à l'aise avec les mots en... les mots  
5 qui sont utilisés en Ontario? Ça, c'est une autre  
6 question. Mais les approches anti... qu'on qualifie  
7 par... anti-oppressives, ce sont des approches  
8 quand même qui sont enseignées dans les écoles de  
9 travail social, entre autres, là, parce que je  
10 connais un peu le programme, ce sont des approches  
11 sensibles aux gens, ce sont des approches qui  
12 visent l'« empowerment », ce sont des approches  
13 centrées sur les forces, la résilience. Ce sont des  
14 approches aussi structurelles, c'est-à-dire qui  
15 vont aussi inclure dans l'analyse les contextes de  
16 vie des familles.

17 C'est vrai que les intervenants en  
18 Protection n'ont pas à résoudre tous les problèmes  
19 sociaux, c'est bien clair. Mais il y a des... Ces  
20 éléments-là, par exemple, de comprendre que, pour  
21 une famille noire, peut-être qu'il y a des  
22 appréhensions, il y a un sentiment... par rapport à  
23 l'intervention en Protection de la jeunesse, peut-  
24 être qu'il y a le sentiment, un plus grand  
25 sentiment d'injustice. Il y a sentiment parfois de

1 faire plus l'objet de surveillance que les autres,  
2 d'être plus susceptible d'être pointé du doigt.

3           Donc, quand ça arrive, ça vient comme... ça  
4 vient donc... De comprendre ça pour les  
5 intervenants, ça peut être important pour  
6 interpréter leurs réactions. Et donc, avant de  
7 conclure qu'il y a un manque de collaboration,  
8 bien, de peut-être de mettre ça en perspective,  
9 d'essayer avec les familles d'aller au-delà de ça,  
10 de dire, je comprends... Je ne vous dis qu'ils ne  
11 le font pas. Mais d'avoir un message plus global  
12 d'établissement là-dessus, je pense que ça peut  
13 être rassurant aussi.

14           Puis évidemment un cadre en soi tout seul  
15 ne peut pas résoudre le problème. Il faut que ça  
16 vienne avec des moyens de mise en oeuvre de ça. Ces  
17 approches, l'approche interculturelle, l'approche  
18 anti-oppressive, c'est des approches qui  
19 nécessitent un -comment dirais-je- un développement  
20 professionnel à plus long terme. Donc ça continue.  
21 C'est un processus développemental. Voilà!

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. On va poursuivre avec Andrés Fontecilla.

24 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

25 Q. [11] Bonjour mesdames. Merci de votre contribution.

1 Écoutez, tout d'abord une question très factuelle.  
2 La sous-représentation d'un point de vue  
3 comparatif, la sous-représentation des enfants  
4 noirs à la Protection de la jeunesse, qu'en est-il  
5 par rapport à d'autres juridictions au Canada, aux  
6 États-Unis? Est-ce que ça se compare ou pas?

7 Mme CHANTAL LAVERGNE :

8 R. Très bonne question. Il n'y a pas eu beaucoup  
9 d'études là-dessus, mais il y a quand même eu une  
10 enquête récente, une analyse récente en Ontario qui  
11 montre avec justement les mêmes indicateurs, avec  
12 la même banque de données, c'est-à-dire  
13 l'équivalent de l'EIQ -ça, c'est l'étude d'instance  
14 en Ontario- et qui fait ressortir des taux  
15 comparables, vraiment comparables. Alors, pour  
16 l'échelle... pour l'ensemble de l'Ontario par  
17 rapport aux taux pour l'ensemble du Québec. Mais en  
18 même temps, il y a un document qui regardait aussi  
19 par centres de protection en Ontario. Et, là, on  
20 voyait une variabilité. Donc, ça allait des taux  
21 faibles à extrêmes.

22 Peut-être un autre élément de mise en  
23 contexte. Aux États-Unis, ils ont développé une  
24 échelle de classification des taux de disproportion  
25 pour les enfants afro-américains. En fait à quatre

1 niveaux, donc qui va comme suit, qui pourrait aider  
2 justement à situer les taux de disproportion ici.  
3 Donc, une représentation comparable se produit  
4 lorsque les taux sont inférieurs à un virgule  
5 cinquante (1,50). Une disproportion modérée se  
6 produit lorsque les taux sont entre un virgule  
7 cinquante (1,50) et deux virgule quarante-neuf  
8 (2,49). Donc, on parle de disproportion élevée  
9 lorsque les taux se situent à deux virgule  
10 cinquante (2,50) et trois virgule quarante-neuf  
11 (3,49). Et une disproportion extrême, c'est  
12 vraiment quand c'est un taux de trois virgule  
13 cinquante (3,50) et plus.

14 Q. **[12]** Mais dans cette échelle, le Québec se situe  
15 où?

16 R. Il se situerait à... pour le Québec, de faible à  
17 modéré; et pour Montréal, se situerait dans le  
18 modéré.

19 Q. **[13]** Très bien. Merci. Vous faites, à entendre  
20 votre témoignage, à la lecture de votre mémoire, on  
21 sent une corrélation forte avec la question de  
22 la... peut-être la mauvaise compréhension de ce qui  
23 est la correction raisonnable ou pas et l'abus  
24 physique qui est un motif de signalement. Est-ce  
25 qu'il y aurait d'autres facteurs? Vous pourriez

1 aborder cette question-là. J'aimerais vous entendre  
2 très spécifiquement. Mais est-ce qu'il y aurait  
3 d'autres facteurs qui peuvent amener un plus haut  
4 taux de signalement, d'autres, comme la violence  
5 conjugale ou d'autres types, la judiciarisation, et  
6 caetera, et caetera?

7 Mme SARAH DUFOUR :

8 R. Bien en fait la question des... qu'est-ce qui amène  
9 les signalants à s'inquiéter... Parce que, en fait,  
10 c'est ça, un signalement, c'est quelqu'un qui  
11 s'inquiète de bonne foi. Donc, il y a cette  
12 question de travailler sur une réponse qui est  
13 juste, opportune, au bon moment, avec la bonne  
14 intensité. Puis pour aider à soutenir ce rôle-là  
15 qui est très important, effectivement, dans les  
16 pistes d'action que nos résultats mettent de  
17 l'avant, cette idée d'arriver à distinguer des  
18 pratiques disciplinaires qui seraient plus de la  
19 punition corporelle mais non déraisonnable, ça fait  
20 partie des accompagnements qu'on peut offrir à nos  
21 signalants. Parce que c'est vraiment une  
22 responsabilité. C'est nos yeux et nos oreilles.

23 On cherche à blâmer personne, mais il faut  
24 bien soutenir les intervenants qui ont cette  
25 responsabilité très importante de rapporter aux

1 autorités. Donc, il faut soutenir vraiment leur  
2 développement de compétence interculturelle. Mais  
3 il y a d'autres pistes d'action qu'on soulignait.  
4 Tous les facteurs plus systémiques de pauvreté, de  
5 défavorisation, d'isolement sont à tenir en compte  
6 évidemment. Et il y a aussi toute la question de  
7 l'adaptation des services, l'accès des services,  
8 l'amont aussi compte beaucoup, donc adressés au bon  
9 moment, à la bonne porte, et une porte qui est  
10 accueillante, adaptée culturellement, qui est  
11 accessible, qui est stable.

12 C'est un peu l'analogie avec la santé.  
13 L'urgence, c'est la bonne porte pour certains  
14 problèmes de santé, mais il faut aussi d'autres  
15 portes d'entrée pour les problèmes de santé. C'est  
16 la même chose pour la question des signalements.  
17 Parfois la DPJ est la bonne réponse pour les  
18 situations de maltraitance. Mais il faut aussi  
19 soutenir nos signalants pour qu'ils soient bien  
20 équipés pour adresser aux bonnes portes, et les  
21 autres portes, l'amont, l'avant, le taux. Et que  
22 ces portes soient aussi accessibles et stables et  
23 adaptées culturellement.

24 Donc, ça, c'est la réponse autour des  
25 services. Mais il faut aussi travailler... C'est

1 l'affaire de tout le monde la disproportion. Ça  
2 concerne tout le monde. Il faut travailler sur les  
3 conditions de vie. Il faut travailler sur la  
4 réponse de tous les intervenants. Il faut être une  
5 société accueillante, inclusive qui permet le plein  
6 exercice du rôle parental et de la citoyenneté.  
7 C'est vraiment une question qui s'adresse à tous  
8 les niveaux. Puis tous les acteurs sont concernés :  
9 les citoyens, les communautés concernées, les  
10 ministères, les professionnels, les ordres  
11 professionnels. C'est l'affaire de tout le monde.  
12 Puis si on en fait une priorité, c'est sûr qu'on  
13 peut améliorer les choses. Aurais-tu des éléments à  
14 ajouter?

15 Mme CHANTAL LAVERGNE :

16 R. Non, c'est beau.

17 Q. **[14]** Vous faites mention dans votre mémoire d'un  
18 nouvel acteur qu'on n'avait pas entendu parler, le  
19 MIFI (le ministère de l'Immigration et de la  
20 Francisation) nouvellement renommé. On entend  
21 beaucoup parler du ministère de la Santé et  
22 Services sociaux, Éducation. Là, vous ajoutez le  
23 MIFI. J'aimerais vous entendre.

24 Mme SARAH DUFOUR :

25 R. En fait, c'est que si on veut travailler tôt, avant

1 que les problèmes s'installent puis dégèrent, il  
2 faut soutenir... là, on parle pour les personnes  
3 nouvellement arrivées. Immigrer, c'est une série de  
4 défis puis d'occasions à saisir. Mais dans  
5 l'accueil puis l'adaptation que ces personnes vont  
6 avoir à rencontrer, le chaînon manquant dont on  
7 s'occupe très mal, c'est l'adaptation du rôle  
8 parental. Puis c'est sûr qu'il va y avoir des défis  
9 à rencontrer. Ça ne veut pas dire que ça va  
10 toujours mal aller.

11 Mais prévoir dans notre accueil des  
12 nouveaux arrivants aussi un accueil dans  
13 l'adaptation au rôle parental, c'est vraiment une  
14 très bonne piste pour soutenir le plus tôt possible  
15 nos nouveaux arrivants pour être accompagnés et  
16 avoir un espace pour vivre avec d'autres personnes,  
17 cette transition, ce qui se passe dans notre vie de  
18 famille, apprendre à connaître les services de  
19 manière non menaçante en amont avant que les  
20 problèmes se passent. Puis aussi en profiter pour  
21 démystifier certaines craintes qu'on peut avoir par  
22 rapport à certaines institutions, notamment la  
23 Protection de la jeunesse.

24 Puis l'initiative dont Chantal a fait  
25 mention, c'est un programme qu'on a vraiment

1 codéveloppé avec les milieux de pratique notamment  
2 la TCRI, qui est la Table de concertation au  
3 service des personnes immigrantes et réfugiées, des  
4 personnes elles-mêmes, aussi il y avait des  
5 personnes des communautés qui étaient concernées.  
6 Mais ce n'est pas pour rien qu'on est passé par le  
7 communautaire. C'est vraiment une demande du  
8 communautaire. Puis c'est comme tous les astres  
9 étaient alignés.

10 Ils nous ont approchés pour ça, parce  
11 qu'eux voyaient clairement qu'il fallait soutenir  
12 les parents dans l'adaptation de leur rôle parental  
13 en plus de les soutenir dans l'insertion à l'emploi  
14 et la francisation, par exemple. Mais, nous, nos  
15 travaux, tout pointait aussi sur travailler sur  
16 l'amont avant que les problèmes s'installent puis  
17 démystifier l'accès aux services, puis travailler  
18 aussi évidemment avec des services plus  
19 accueillants. Mais, ça, c'est l'autre côté de  
20 l'histoire. T'sais, pour la question des  
21 immigrants.

22 Et, là, c'est le travail de qui de soutenir  
23 la transition au rôle parental pour ces personnes-  
24 là? Ça tombe dans quelle cour? Eh bien, là, on en  
25 parle à tout le monde. Tout le monde est de bonne

1           foi. Tout le monde reconnaît que c'est une piste  
2           d'action en amont prioritaire. L'initiative, par  
3           exemple, celle-là, mais il pourrait y en avoir  
4           d'autres, est bien reçue, elle est appréciée, elle  
5           montre des effets. Ça a été évalué. On a de la  
6           misère à stabiliser à cause du financement, parce  
7           que c'est déployé en milieux communautaires. Et  
8           puis c'est difficile à stabiliser parce que le  
9           financement du communautaire ne vient pas avec le  
10          soutien au rôle parental. Il vient avec d'autres  
11          mandats.

12                        Mais c'est l'affaire de tout le monde. Je  
13          reviens à mon message de tout à l'heure. Donc, si  
14          tout le monde, on dit qu'il faut aussi soutenir sur  
15          l'adaptation au rôle parental, bien, tous les  
16          ministères concernés, le MIFI, le ministère de la  
17          Santé et Services sociaux, à la limite d'autres  
18          ministères également pourraient être interpellés.  
19          Et c'est en travaillant une bonne première ligne,  
20          des portes d'accès au début, très tôt, peu  
21          menaçantes, qu'on va aussi s'assurer que si les  
22          choses se compliquent, on va aller aux bonnes  
23          portes. Est-ce que ça répond à votre question?

24          Q. **[15]** Merci beaucoup.

25          LA PRÉSIDENTE :

1           Merci. On poursuit avec Jean-Simon Gosselin.

2           M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

3           Q. **[16]** Oui. Merci. Peut-être une brève introduction  
4           juste pour... Je regarde un peu les chiffres que  
5           vous nous amenez. Pour le Québec, vous dites, au  
6           niveau des enfants noirs, six point cinq pour cent  
7           (6,5 %); les enfants issus des minorités  
8           ethnoculturelles, douze pour cent (12 %). Ça fait  
9           quand même dix-huit point cinq pour cent (18,5 %).  
10          Un enfant sur cinq, arrondi, au Québec est dans ces  
11          groupes-là?

12          Mme CHANTAL LAVERGNE :

13          R. Est issu de la... Oui, on a fait faire une analyse  
14          spéciale.

15          Q. **[17]** Ici, on est à Montréal. On passe à quarante-  
16          cinq pour cent (45 %), parce que c'est quatorze  
17          point cinq (14,5 %) pour les enfants noirs et  
18          trente point cinq (30,5 %). Alors c'est un enfant  
19          sur deux, là.

20          R. Oui.

21          Q. **[18]** Donc, ce n'est pas un phénomène.

22          R. Non.

23          Q. **[19]** Il peut être marginal peut-être dans le fin  
24          fond de la Gaspésie.

25          R. Oui, tout à fait.

1 Q. **[20]** Mais en milieu urbain, très important.

2 R. Oui.

3 Q. **[21]** Ceci étant dit, c'est de l'introduction, bref.

4 Est-ce que ça repère tous les enfants prenant en  
5 compte une certaine immigration souterraine, des  
6 réfugiés? Est-ce qu'il y a des invisibles en plus  
7 que vous n'avez pas répertoriés là-dedans, que  
8 personne ne voit?

9 Mme SARAH DUFOUR :

10 R. C'est très possible. Il y a quand même... Les  
11 données en Protection nous parlent d'une pointe, ce  
12 qu'on appelle la pointe de l'iceberg. C'est  
13 possible qu'il y ait une sous-déclaration pour  
14 l'ensemble des enfants, et en particulier peut-être  
15 pour les enfants issus, issus des minorités. C'est  
16 une possibilité. C'est difficile de le chiffrer,  
17 par contre, parce qu'il faudrait avoir... Par  
18 exemple, aux États-Unis, ils ont des études où on a  
19 plusieurs niveaux d'identification des enfants. Et,  
20 là, on est capable d'évaluer. Par exemple, le  
21 milieu scolaire a identifié tant d'enfants qui  
22 pourraient potentiellement être signalés à la  
23 Protection. Mais finalement durant cette année-là,  
24 on en a eu moins.

25 Donc, on connaît la sous-déclaration. Mais

1 à l'heure actuelle nous n'avons pas ces données-là.  
2 Donc on peut spéculer. Mais -comment dirais-je-  
3 oui, il peut y avoir dans des cas bien  
4 particuliers, comme des personnes qui sont dans une  
5 certaine instabilité au niveau du statut, qui  
6 pourraient échapper bien que... au radar, bien que,  
7 en Protection, on en voit. Alors, ça ne veut pas  
8 dire que parce qu'ils sont statuts, ils ne sont pas  
9 repérés, au contraire. Dans les enquêtes plus  
10 qualitatives, on en a rencontré. Donc, il y a quand  
11 même une capacité qui est réelle d'identifier les  
12 enfants, de se préoccuper de leur bien-être puis de  
13 les... quand c'est nécessaire de les signaler.

14 Q. **[22]** Est-ce que ce phénomène-là...

15 Mme SARAH DUFOUR :

16 R. Est-ce que je peux compléter?

17 Q. **[23]** Oui, complétez! Oui. Allez-y!

18 R. Juste pour compléter. Dans le fond, si votre  
19 question portait sur, est-ce que les données de  
20 Protection révèlent...

21 Q. **[24]** Les données générales.

22 R. O.K. C'est ça. Parce que les données dont on  
23 dispose de Protection, notamment les données de  
24 l'établissement, c'est l'ensemble des enfants  
25 concernés à la période X.

1 Q. **[25]** Oui, oui.

2 R. Vous, vous faites référence à des données  
3 populationnelles.

4 Q. **[26]** Oui.

5 R. Donc, Chantal vous a bien expliqué que, dans  
6 d'autres juridictions, on dispose de données  
7 populationnelles. Au Québec, on a des données  
8 populationnelles par l'enquête de la Statistique du  
9 Québec sur la violence dans la vie des enfants.  
10 Mais on n'a pas cet indicateur de... Ça fait que  
11 c'est en fait... C'est dans l'idée de les donner.  
12 Ça pourrait être intéressant que, dans les  
13 données... les enquêtes populationnelles sur  
14 l'ampleur du phénomène, au niveau populationnel,  
15 dont certaines situations qui sont repérées dans  
16 ces enquêtes pourraient relever de situations de  
17 Protection, mais ne se trouvent pas clairement  
18 parce qu'il y a un décalage.

19 Bien, ça serait une très bonne idée, pour  
20 faire du pouce sur l'intervention de madame Hill,  
21 si aussi les enquêtes populationnelles rajoutent  
22 l'appartenance ethno, bien, on va avoir une  
23 meilleure idée de l'ampleur du phénomène aussi au  
24 plan populationnel qui distinguent... Par contre,  
25 ces études distinguent entre des formes mineures

1 qui ne relèvent pas de Protection et des formes  
2 sévères qui, elles, seraient des cas qui pourraient  
3 être des cas de Protection.

4 Q. [27] Alors, avec les chiffres que vous avancez, qui  
5 sont des chiffres sérieux, là, ça pose un défi pour  
6 tous les réseaux publics, scolaires, santé,  
7 services sociaux de ce grand nombre d'enfants-là  
8 issus de ces minorités-là. Vous faites état, vous  
9 n'en avez pas beaucoup parlé dans votre document  
10 plus élaboré, que le gouvernement fasse une  
11 priorité du soutien à la parentalité pour ces  
12 parents de ces enfants-là. Et vous avez un projet  
13 qui semble porteur. J'aimerais que vous nous en  
14 parliez un peu plus. Espace Parents.

15 R. D'accord. Donc, c'est le projet que j'avais  
16 commencé à évoquer tout à l'heure. Donc, c'est un  
17 beau projet qui est très cher à mon coeur, qui a  
18 été codéveloppé avec la TCRI que j'ai évoquée  
19 précédemment (la Table de concertation au service  
20 des personnes immigrantes et réfugiées). Des  
21 chercheurs, donc moi, Chantal qui était liée à un  
22 établissement, puis aussi avec le temps d'autres  
23 acteurs clés se sont joints à cette initiative.  
24 Donc, la Ville de Montréal s'intéresse à notre  
25 projet. La Direction de la santé publique de

1 Montréal -je ne sais pas plus comment on les  
2 appelle- la Direction de la santé publique de la  
3 région aussi.

4           Donc, c'est vraiment une... Dans les faits  
5 ce que c'est très concrètement, là, c'est une série  
6 de neuf rencontres en milieux communautaires avec  
7 des intervenants qui ont été spécialement formés  
8 pour animer les rencontres, avec des parents  
9 nouvellement arrivés, volontaires, qui ont envie  
10 d'un lieu protégé pour réfléchir à qu'est-ce qui a  
11 changé dans ma vie de famille depuis que je suis  
12 ici, qu'est-ce qui a changé dans mes liens avec mon  
13 conjoint, mon enfant, mon ado qui s'adapte au  
14 Québec à la vitesse grand V, alors que je tiens  
15 mordicus à ce que notre culture reste vivante dans  
16 notre famille, comment je peux gérer ça.

17           Et vers la fin des neuf rencontres, on  
18 ouvre sur la question des services de Protection de  
19 la jeunesse, qu'est-ce que c'est, c'est quoi  
20 l'esprit, le mandat pour diminuer les craintes,  
21 transmettre une information juste, quand c'est  
22 possible il y a une visite de quelqu'un du CIUSSS,  
23 donc pour vraiment rendre visible, comprendre,  
24 humaniser pour préparer la table si des difficultés  
25 se présentent, savoir aussi quelles sont mes

1 options de soutien, qu'est-ce que c'est que cette  
2 histoire d'un soutien formel dans ma vie privée.  
3 Pour certains, ça n'a même pas de sens ou de  
4 comparable.

5           Donc, quand le premier contact est la  
6 Protection, comme vous nous avez dit, Madame Hill,  
7 bien, je veux dire, c'est comme un huitième  
8 tremblement de terre dans une famille qui a déjà  
9 vécu des tonnes de tremblements de terre. Il faut  
10 prendre soin de notre monde, puis il faut en  
11 prendre soin de bonne heure.

12 Q. **[28]** Une dernière observation. Vous faites état  
13 dans les documents qu'on a lus, vous ne l'avez pas  
14 dit, là, mais qu'un des enjeux en relation avec la  
15 Protection de la jeunesse, c'est la question des  
16 punitions corporelles versus l'abus physique. Des  
17 fois, les intervenants... Le rapport Roy qui est le  
18 rapport sur le comité consultatif sur le droit de  
19 la famille suggère, lui, d'interdire au Québec  
20 toute punition corporelle pour les enfants. Ça  
21 réglerait peut-être le problème ça, si on disait  
22 aux parents de ces enfants-là que...

23 R. Vous savez que le Canada est à la traîne avec son  
24 article 43 du Code criminel canadien.

25 Q. **[29]** Oui, oui, je sais bien ça.

1 R. Et qu'il y a un nombre incalculable de pays à  
2 travers le monde qui ont dit : La punition  
3 corporelle, c'est inacceptable. Mais il y a plein  
4 d'autres manières de discipliner un enfant puis de  
5 vous soutenir dans ce défi très difficile qui  
6 consiste à mener un petit enfant à la vie adulte.  
7 Et le Canada a nuancé, balisé. Mais c'est encore...  
8 Moi, comme chercheuse puis comme personne, je suis  
9 fortement en faveur de l'abolition de l'article 43,  
10 couplé à du soutien. L'idée, ce n'est pas d'une  
11 approche punitive.

12 Puis les pays qui ont adopté ça ne sont pas  
13 dans une approche punitive de, t'sais, de mettre en  
14 prison un parent qui utilise. Ce n'est pas du tout  
15 l'esprit. L'esprit, c'est, nous sommes rendus à  
16 connaître les conséquences de l'utilisation de la  
17 punition corporelle, même, pas de l'ordre de la  
18 protection, de la punition corporelle. Les  
19 connaissances sont connues, documentées pour tout  
20 le monde, pour l'enfant, pour le parent, pour la  
21 relation familiale. Et on connaît de très bonnes  
22 stratégies beaucoup plus efficaces pour discipliner  
23 un enfant. Parce que, en fait, la punition  
24 corporelle vise à discipliner. Donc, on va vous  
25 soutenir parce que c'est toute une histoire faire

1 grandir un enfant. Puis comme société, on priorise  
2 d'autres solutions puis d'autres moyens. Puis ça  
3 s'apprend. Puis on est là.

4           Moi, comme personne puis comme citoyenne  
5 puis comme chercheuse, je n'ai aucun problème à...  
6 Je veux dire, je ne suis pas la première chercheuse  
7 qui dit ça, là. Ça fait plusieurs... J'étais au  
8 doctorat, il y avait déjà des mouvements forts de  
9 citoyens, de députés pour l'abolition de l'article  
10 43. Alors, c'est peut-être quelque chose qu'il faut  
11 remettre à l'ordre du jour. Moi, sincèrement, je  
12 suis tout à fait prête à... Je signe la demande.

13 Mme CHANTAL LAVERGNE :

14 R. J'ajouterais juste que, en fait, déconseiller  
15 l'utilisation de la punition corporelle, c'est  
16 quelque chose que devrait être fait pour tous les  
17 parents. Ça, peu importe le groupe. Donc, ça, c'est  
18 vraiment... c'est quelque chose à construire. Alors  
19 peu importe qu'il soit immigrant, qu'il soit natif  
20 d'ici, c'est vraiment l'approche maintenant à  
21 privilégier, parce qu'on a maintenant quand même  
22 des preuves scientifiques à l'effet que ce n'est  
23 pas efficace, ça peut avoir des effets sur les  
24 enfants, négatifs sur les enfants, et caetera.

25           Donc, c'est vraiment privilégié. Puis je

1 voudrais aussi éviter que, par nos propos, on croit  
2 que chez les familles aux origines diverses qu'on  
3 induise, qu'ils utilisent plus la punition  
4 corporelle. Je pense qu'il y a une nuance à faire.  
5 On n'a aucune preuve de ça. Ce n'est pas parce que  
6 tu viens d'un pays où ce n'était pas balisé ou ce  
7 n'était pas discuté sur la place publique que, toi  
8 personnellement, tu n'as pas pris une distance par  
9 rapport à cette pratique-là, tu n'as pas changé.  
10 Donc, il ne faut vraiment pas faire une équation  
11 directe, bien au contraire. Mais parfois le regard  
12 qu'on porte, lui, peut...

13 Mme SARAH DUFOUR :

14 R. Faire des raccourcis.

15 Mme CHANTAL LAVERGNE :

16 R. Faire des raccourcis. Et ce qu'on dit, c'est qu'il  
17 y a peut-être dans la sursignalisation des enfants  
18 ou dans la nature des faits qui leur sont reprochés  
19 de tels raccourcis qui peuvent être faits. Donc,  
20 ça, je tiendrais...

21 Q. **[30]** Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 On poursuit avec Hélène David.

24 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

25 Q. **[31]** Merci beaucoup. Merci d'être ici. Ça fait

1 quatre jours qu'on entend des professeurs,  
2 chercheurs universitaires, chercheuses. Et je suis  
3 particulièrement contente parce que ça montre que  
4 les professeurs, chercheurs dans les universités  
5 dites tours d'ivoire sont capables non seulement de  
6 descendre de leur tour d'ivoire, particulièrement  
7 quand on est à l'Université de Montréal on dit  
8 encore plus « la tour ». Mais en général, les gens  
9 ont souvent une opinion plutôt négative de  
10 l'engagement des chercheurs et des professeurs par  
11 rapport aux enjeux sociaux. Alors merci infiniment.  
12 Et puis vous avez un triple, je dirais, engagement  
13 dans vos recherches. D'abord, vous vous intéressez  
14 à la Protection de la jeunesse. Merci beaucoup.  
15 C'est plutôt rare. Et, ça, ça vaut pour tous les  
16 chercheurs qui sont venus nous voir.

17 Deuxièmement, vous vous intéressez aux  
18 minorités ethniques, aux minorités culturelles.  
19 Bravo. Parce que, ça, on réduit encore plus ou on  
20 augmente le degré de difficulté de la recherche. Et  
21 troisièmement, vous vous intéressez aux minorités  
22 culturelles visibles que sont les enfants noirs.  
23 Alors triplement bravo, parce que ce n'est pas des  
24 recherches qui sont faciles. Et malheureusement  
25 vous nous apportez des chiffres qui ne sont pas

1 très... qui ne sont pas très optimistes, même si on  
2 voit plein d'initiatives.

3 Vous dites bien, Madame Dufour, que vous  
4 avez des magnifiques projets. Mais, et là vous  
5 mentionnez le mot « organismes communautaires »  
6 égalent manque d'argent, égalent financement  
7 anecdotique ou qui peut partir aussi vite qu'il est  
8 venu, et donc instabilité et donc... Bon. Alors,  
9 vous avez un cocktail de toutes sortes de choses  
10 que vous nous dites ce matin qui devraient vraiment  
11 nous donner matière à réfléchir. Hier, on a eu une  
12 autre collègue de Faculté de science de  
13 l'éducation, Garine Papazian-Zohrabian, qui nous a  
14 fait une démonstration vraiment assez spectaculaire  
15 de revenir à des choses tellement évidentes.

16 Mme SARAH DUFOUR :

17 R. Oui.

18 Q. [32] Évidentes, de base. Et c'est ce que vous dites  
19 de base. On pourrait-tu avoir un soutien parental  
20 dès l'arrivée avec la CTRI, avec tous les  
21 organismes pour dire, bien, voyez, venez nous  
22 parler de comment vous vivez ça puis on va  
23 échanger. Bon. Évidemment, c'est des parents  
24 volontaires. Puis on sait bien, quand ils sont  
25 volontaires, le bobo est à moitié, s'il y a bobo, à

1           moitié guéri. Et on aimerait bien rejoindre les  
2           familles encore plus vulnérables qui ne savent  
3           peut-être pas ou qui ne viendront pas ou qui sont  
4           surchargés par plein d'enjeux. Mais, madame  
5           Zohrabian, hier, nous a bien décrit qu'on pourrait  
6           peut-être penser des fois plus simplement à toutes  
7           les choses qui devraient être faites en amont. Vous  
8           allez dans la même sens.

9                       Maintenant, j'ai une question sur vraiment  
10           les... ce n'est pas les données, mais c'est ce que  
11           ça veut dire. Il n'y a pas de pagination, mais  
12           quelque part au début, en tout cas vous avez  
13           « trajectoires différentielles des services en  
14           Protection de la jeunesse au CCS-Montréal ». Et on  
15           voit qu'il y a sept enfants sur dix (10) des  
16           minorités ethnoculturelles qui quittent après  
17           l'évaluation ou l'intervention terminale. Vous avez  
18           toutes sortes de chiffres qui montrent qu'on a  
19           beaucoup de signalements. Puis finalement il y a  
20           beaucoup moins d'enfants... Le mot « intervention  
21           terminale » fait très peur d'ailleurs pour  
22           quelqu'un de l'extérieur. C'est une drôle  
23           d'appellation.

24       R. Oui.

25       Q. **[33]** Je ne sais pas, là, ça fait « terminator » pas

1 mal, mais... Je ne sais pas ce que ça veut dire. Ça  
2 veut dire qu'on ferme le dossier probablement.

3 R. Les gens qui... Pardon. Oui, c'est ça.

4 Q. **[34]** On va peut-être le rebaptiser pour les fins de  
5 notre discussion.

6 R. Oui, oui, on ferme le dossier.

7 Mme CHANTAL LAVERGNE :

8 R. Ça veut dire que les gens quittent en fait après  
9 avoir fait une analyse attentive et rigoureuse de  
10 la situation...

11 Q. **[35]** Donc, est-ce qu'on pourrait vulgariser les  
12 chiffres en disant...

13 R. Oui, oui.

14 Q. **[36]** ... il y a plein d'enfants noirs qui sont  
15 signalés? On parle des enfants noirs parce que  
16 votre recherche porte sur les enfants noirs. Plein  
17 d'enfants noirs signalés. Donc tonne d'évaluations,  
18 deux fois plus que les autres dans telle affaire,  
19 dix (10) fois plus s'ils habitent un quartier riche  
20 ou un quartier...

21 R. Un quartier où il y a moins de leur groupe.

22 Q. **[37]** Une quartier où il y a moins de leur couleur.  
23 On est poli quand on dit ça. On sait tous ce que ça  
24 veut dire. Dix (10) fois plus. Donc, il y a plein,  
25 plein, plein de signalements. Puis à la fin, il y a

1 beaucoup, beaucoup moins de cas retenus. Sept sur  
2 dix (10) quittent. Donc, moi, je veux vous entendre  
3 sur ce gap-là entre le signalement, comme vous avez  
4 dit, probablement fait de bonne volonté. Mais  
5 Marjorie Villefranche parle carrément, elle, de  
6 racisme systémique, elle ne mâche pas ses mots.  
7 Vous n'allez pas jusque-là mais vous parlez quand  
8 même de discrimination assez importante,  
9 systémique. Je ne sais pas. Peut-être vous pouvez  
10 jaser là-dessus si vous voulez. Mais entre cet  
11 énorme taux de signalements puis, finalement, on  
12 ferme le dossier...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[38]** ... qu'est-ce qui se passe alors? Qu'est-ce  
15 qu'on peut faire pour qu'il y ait un équilibre  
16 peut-être entre les deux?

17 R. Hum, hum. Bien, certainement, comme on l'a dit tout  
18 à l'heure, travailler en amont, travailler à  
19 soutenir les signalants pour avoir des signalements  
20 opportuns qui sont réellement des situations de  
21 maltraitance. Mais aussi la pratique est que, quand  
22 il s'agit de violence physique, on retient pour une  
23 analyse plus approfondie. Donc, ça, ça peut  
24 expliquer cette tendance à retenir beaucoup,  
25 beaucoup ces signalements-là et à faire une analyse

1 plus approfondie et, en bout de ligne, de dire,  
2 bien, on ferme le dossier parce que, même s'il y a  
3 eu peut-être des comportements de cette nature-là,  
4 il n'y a pas dans l'ensemble des... il n'y a pas  
5 dans l'ensemble une compromission de la sécurité ou  
6 du développement des enfants parce qu'on juge que  
7 les parents se reprennent en main, ils sont  
8 d'accord, ils vont aller consulter, ils vont aller  
9 travailler sur ces aspects-là, et caetera, t'sais.

10 Mais c'est clair que, de travailler, par  
11 exemple, davantage au niveau de la réception des  
12 signalements avant de prendre la décision, avoir  
13 une vérification complémentaire qui est  
14 actuellement faite, justement, sur les situations  
15 d'abus physiques, c'est une piste intéressante.

16 Actuellement, la vérification  
17 complémentaire, il y a un travail qui se fait  
18 spécifiquement pour ce qu'on appelle les méthodes  
19 dites déraisonnables, qui ne sont pas des  
20 situations qui apparaissent, à première vue, après  
21 une brève évaluation, des situations graves. Et là,  
22 on travaille avec les familles, on essaie de voir  
23 vers où on pourrait les orienter vers des services.

24 Donc, ça, c'est une piste qui existe et qui  
25 peut s'avérer intéressante pour éventuellement

1           résorber ou diminuer cette situation qui, c'est  
2           sûr, est préoccupante dans le sens où faire l'objet  
3           d'une évaluation en bonne et due forme, c'est quand  
4           même quelque chose qui peut être un choc pour les  
5           familles, qui peut être lourd et qui occupe  
6           beaucoup d'intervenants aussi, qui génère beaucoup  
7           de coûts, quand même. Donc, je pense qu'il faut  
8           renforcer ces initiatives qui sont, par exemple,  
9           présentes à la DPJ francophone. Je ne sais pas  
10          ailleurs, mais cette initiative-là...

11                       D'ailleurs, il y a un projet de recherche  
12          qui vient de démarrer autour de cette initiative-là  
13          pour aller documenter auprès des familles, l'effet  
14          de cette intervention-là, qu'est-ce que ça a donné?  
15          Vers où on les a orientés? Comment ça s'est passé?  
16          Et caetera. Donc, voilà.

17          Q. **[39]** Mais vous confirmez, de façon spectaculaire,  
18          que si Espace Parental était généralisé.

19          R. Oui.

20                Mme SARAH DUFOUR :

21          R. Oui.

22          Q. **[40]** Si ce genre...

23                Mme CHANTAL LAVERGNE :

24          R. Oui.

25                Mme SARAH DUFOUR :

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[41]** Si ce genre...
- 3 R. Oui, ça aiderait.
- 4 Q. **[42]** On ne serait plus à cette question...
- 5 R. Ah! Oui.
- 6 Q. **[43]** ... de maltraitance physique? Vous dites que  
7 ce n'est pas pour négligence...
- 8 Mme SARAH DUFOUR :
- 9 R. Non, non.
- 10 Q. **[44]** ... c'est une maltraitance physique.
- 11 Mme CHANTAL LAVERGNE :
- 12 R. Oui, oui.
- 13 Q. **[45]** Où les parents s'aperçoivent...
- 14 Mme SARAH DUFOUR :
- 15 R. Oui.
- 16 Q. **[46]** ... peut-être que... mon Dieu...
- 17 R. Oui...
- 18 Mme CHANTAL LAVERGNE :
- 19 R. Et...
- 20 Q. **[47]** ... on va faire quelque chose. Oui, on n'a pas  
21 réalisé. Alors, vous êtes en train de confirmer...
- 22 Mme SARAH DUFOUR :
- 23 R. Puis, oui, aussi, tout à fait...
- 24 Q. **[48]** ... que ça prendrait, en amont, beaucoup  
25 plus...

1 Mme CHANTAL LAVERGNE :

2 R. Et ça permettrait de donner... Pour les familles  
3 nouvellement arrivées, on leur dit : « Bon, bien,  
4 ici, ce n'est pas toléré, la punition corporelle. »  
5 Mais qu'est-ce qu'on offre?

6 Mme SARAH DUFOUR :

7 R. Bien, oui, il faut offrir des alternatives.

8 Mme CHANTAL LAVERGNE :

9 R. Comme alternatives, dont donner...

10 Q. **[49]** Puis ça coûterait pas mal moins cher...

11 R. ... accès aux alternatives... Et ça coûterait...

12 Q. **[50]** ... de donner l'argent...

13 R. Bien sûr.

14 Q. **[51]** ... aux organismes communautaires...

15 R. Bien sûr.

16 Q. **[52]** ... plutôt que de tomber dans la grosse  
17 machine.

18 R. Bien sûr. Et c'est beaucoup moins menaçant aussi.

19 Q. **[53]** O.K.

20 Mme SARAH DUFOUR :

21 R. Ça coûte moins cher, c'est moins menaçant. Puis, au  
22 bout de l'histoire, c'est des enfants, aussi, qui  
23 ont moins de séquelles.

24 Donc, travailler tôt, en fait, c'est ça,  
25 c'est tout l'avantage de la prévention. J'ai cru

1 comprendre que ma collègue en a parlé cette  
2 semaine, mais travailler tôt.

3 Puis aussi, on diminue la méfiance parce  
4 que quand on cristallise une méfiance dans une  
5 institution, les difficultés peuvent dégénérer.  
6 Donc, si on ouvre, on normalise, on dédramatise, on  
7 enlève les mythes autour des différentes lignes  
8 d'aide puis des différentes sortes de ressources  
9 qui peuvent nous appuyer, bien, on attend moins  
10 avant d'ouvrir sur nos difficultés.

11 Si la personne qui reçoit les confidences  
12 est sensible, au plan culturel, puis qu'elle décote  
13 bien, puis qu'elle offre la bonne porte, bien, on  
14 vient d'éviter qu'une situation potentiellement à  
15 risque de gradation, puis qui pourrait finir par un  
16 signalement retenu et même une application des  
17 mesures, on va la capter bien plus tôt avant que la  
18 situation dégénère.

19 Q. **[54]** Merci beaucoup.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci. Il y aurait beaucoup de choses à dire, mais  
22 je vais commencer d'abord par vous remercier parce  
23 que vous arrivez aussi avec des chiffres assez  
24 clairs.

25 Je vais me permettre une perception à

1 travers ces chiffres-là, à partir de ces chiffres-  
2 là, pardon. La Loi sur la protection de la  
3 jeunesse, pour certaines communautés, dont les  
4 enfants noirs, c'est devenu une Loi  
5 d'instrumentalisation raciste de cette Loi de la  
6 protection de la jeunesse.

7 Pourquoi je dis ça? C'est que plusieurs  
8 chercheurs sont venus nous expliquer les  
9 traumatismes pour les parents et pour les enfants.  
10 Et quand on voit ce taux-là, parce que plusieurs  
11 savaient, plusieurs s'en doutait qu'il y avait une  
12 surreprésentation des enfants noirs, mais vous  
13 avez... et je vous remercie aussi pour le volet  
14 éducatif, c'est clair, les chiffres.

15 Donc, j'imagine le nombre d'enfants, en  
16 centaines ou en milliers qui ont vécu ce  
17 traumatisme-là, et de parents qui ont vécu ce  
18 traumatisme-là. Et je fais le lien en vous disant  
19 aussi merci. Et ça, on ne dira jamais assez merci  
20 aux organismes communautaires. D'ailleurs, une de  
21 nos recommandations avant les Fêtes touchait, entre  
22 autres, les organismes familles, de façon  
23 particulière, mais l'ensemble des organismes  
24 communautaires parce que c'est moins menaçant,  
25 parce qu'il y a moins de traumatismes pour les

1 enfants et les parents.

2 Il y a un problème, et je fais appel à tous  
3 parce que dans plusieurs autres situations, on nous  
4 a expliqué que depuis la création des CISSS et des  
5 CIUSSS, il y avait des partenariats intéressants  
6 avec des groupes communautaires, mais parce que la  
7 personne a été déplacée, le partenariat n'est plus  
8 là, et caetera.

9 Entre autres, la Maison d'Haïti est venue  
10 nous dire : « Il y avait un partenariat intéressant  
11 qui concernait particulièrement la DPJ puis là,  
12 bon, on espère que le partenariat va revenir pour  
13 servir ces enfants-là et ces familles. » Je  
14 reprends mon souffle pour vous poser une question.  
15 Mais ça m'arrive rarement, mais je pense que vous  
16 avez un volet éducatif... je vous dis merci.

17 Q. [55] Donc, quand vous parlez de la trajectoire de  
18 services, au tout début de votre présentation, vous  
19 dites, par rapport au Québec, mais encore plus à  
20 Montréal, que cette situation-là fait davantage  
21 l'objet de judiciarisation. Comment on explique  
22 cette judi... Parce que là, encore, j'imagine le  
23 traumatisme des parents et des enfants s'il y a  
24 encore plus de famille noire, encore plus d'enfants  
25 noirs qui sont judiciarisées. Ça s'explique

1 comment?

2 Mme CHANTAL LAVERGNE :

3 R. Hum, hum. Euh... il faudrait... Ce sont des pistes  
4 d'interprétation. Il faudrait vraiment une  
5 recherche, une collecte de données systématiques  
6 pour mieux saisir la dynamique, mais...

7 Bon, la judiciarisation, ça veut dire quand  
8 même qu'on ne s'entend pas sur la définition du  
9 problème, sur la définition des solutions. Donc,  
10 c'est clair que ça invite, un résultat comme ça, à  
11 mettre des efforts sur un travail axé sur  
12 l'engagement...

13 Mme SARAH DUFOUR :

14 L'approche collaborative.

15 Mme CHANTAL LAVERGNE :

16 ... l'approche collaborative et peut-être même de  
17 la médiation. Ça, les intervenants l'ont souvent  
18 mentionné, un travail de... Quelqu'un qui est plus  
19 spécialisé dans la médiation pourrait, peut-être,  
20 contribuer à résorber cette... cette...

21 Mais, bon, comme je l'ai dit, tout à  
22 l'heure, c'est possible aussi que, pour ces  
23 familles-là, ça vient confirmer la crainte qu'ils  
24 ont, le sentiment d'être plus... Et donc, là, il y  
25 a de la colère avec ça ou il y a de...

1 Mme SARAH DUFOUR :

2 R. Une résistance...

3

4 Mme CHANTAL LAVERGNE :

5 R. Une résistance.

6 Mme SARAH DUFOUR :

7 R. ... qui n'est pas encore possible.

8 Mme CHANTAL LAVERGNE :

9 R. ... qui doit être travaillée.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K., je comprends. Merci, on poursuit avec André  
12 Lebon.

13 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

14 Q. **[56]** Bonjour. Merci d'être là. Écoutez, je vais  
15 revenir sur les causes possibles de  
16 surreprésentation parce que vous avez mentionné  
17 trois dimensions là... dont... Et moi, j'aurais  
18 juré que les facteurs de risques étaient le  
19 déterminant le plus... le plus... le plus gros,  
20 celui qui avait le plus d'impact. Vous avez  
21 déboulonné un peu ma certitude en disant que non,  
22 ce n'était pas lui. Est-ce que vous avez des  
23 mesures... Quand vous analysez vos situations, est-  
24 ce qu'il y a une pondération qui est mise à  
25 chacun... quantitative? Mais je vais revenir sur le

1           qualitatif tout de suite après, mais est-ce qu'il y  
2           en a une? D'abord?

3

4           Mme SARAH DUFOUR :

5           R. Là, vous parlez de la défavorisation. C'est ça dont  
6           vous me parlez?

7           Q. [57] Bien, des facteurs de risques.

8           Mme CHANTAL LAVERGNE :

9           R. C'est ça, oui.

10          Mme SARAH DUFOUR :

11          R. Bien, la question de la défavorisation, je peux la  
12          préciser parce que c'est vrai que c'est... ouf...  
13          c'est un résultat...

14          Mme CHANTAL LAVERGNE :

15          R. C'est un résultat surprenant.

16          Mme SARAH DUFOUR :

17          R. ... qui surprend. Premier fait, complètement établi  
18          dans des écrits scientifiques. Évidemment, la  
19          défavorisation sociale et matérielle est fortement  
20          liée aux signalements d'enfants puis aussi à la  
21          maltraitance avérée.

22                        Puis ça, ça concerne tous les enfants.

23          Donc, t'sais, je ne veux pas qu'on sorte d'ici en  
24          disant que la pauvreté n'a pas de lien. C'est sûr  
25          que ça a un lien. Mais, donc, évidemment,

1 travailler à réduire la défavorisation, ça va aider  
2 tous les enfants, puis dont des enfants issus de la  
3 diversité.

4 Mais si on s'intéresse, puis c'est un peu  
5 l'objet de notre échange, précisément à comment  
6 réduire les signalements d'enfants issus de la  
7 diversité culturelle...

8 L'étude que Chantal a évoquée, c'est que  
9 là, on avait, dans le fond, des caractéristiques de  
10 secteurs de recensement à Montréal, il y en cinq  
11 cent quelques, puis là, on regardait, c'est-tu des  
12 études statistiques? Qu'est-ce qui aide à prédire  
13 des taux de signalements d'enfants retenus, en  
14 protection? Puis on a divisé par groupe.

15 Bien, pour l'ensemble des enfants puis les  
16 enfants non issus des minorités, bien c'est la  
17 défavorisation qui était un très bon prédicateur,  
18 on expliquait une bonne partie des signalements,  
19 mais ça nous aidait très peu à comprendre pour les  
20 signalements d'enfants noirs.

21 Donc, c'est vraiment de dire qu'il y a  
22 d'autres facteurs à l'oeuvre, dont, notamment,  
23 l'idée de vivre sur un territoire où mon propre  
24 groupe est minoritaire. Ça fait que ça, c'est très  
25 interpellant. Moi aussi, ça m'a beaucoup secouée

1 là.

2 Puis je veux dire... ça, on leur fait  
3 confiance. Donc, ça interpelle. Qu'est-ce que ça  
4 veut dire? Peut-être qu'il y a des services plus  
5 adaptés, au plan culturel, dans ces territoires qui  
6 fait qu'on travaillerait un petit peu la  
7 (inaudible) dont on parle.

8 Donc, finalement, moins de cas signalés. Ça  
9 pourrait être une explication. Peut-être qu'il y  
10 a...

11 Mme CHANTAL LAVERGNE :

12 R. Expertise.

13 Mme SARAH DUFOUR :

14 R. ... on se comprend mieux. T'sais, quand on parle  
15 d'incompréhension culturelle entre les personnes  
16 qui s'inquiètent puis les familles. Bien, peut-être  
17 qu'on a plus d'expérience avec le groupe qui est  
18 moins minoritaire dans le territoire.

19 Donc, les intervenants sont plus à l'aise,  
20 il y a moins de situations d'incompréhension, donc  
21 moins de signalements. Peut-être que ça parle d'une  
22 méfiance plus grande à l'égard des services de  
23 signalements. On ne peut pas vous l'expliquer,  
24 c'est des pistes, je n'ai pas de certitude, mais ce  
25 que ça dit, c'est qu'il y a d'autres choses qui se

1 passent.

2 Si on veut bien comprendre ce qui prédit un  
3 signalement d'un enfant noir? Oui, la  
4 défavorisation sociale, ça compte, mais il y a  
5 vraiment d'autres choses qui se passent.

6 Q. **[58]** Bien, vous avez un peu introduit ma réflexion  
7 parce que vous répondez : « Il n'y a pas de  
8 pondération », là, mais quand vous arrivez puis  
9 vous appelez élégamment « les défis dans la  
10 pratique » là...

11 Mme CHANTAL LAVERGNE :

12 R. Oui... Ah! Ah!

13 Q. **[59]** C'est très élégant. On va vous féliciter pour  
14 votre « politically correct ».

15 R. Ah! Merci, on l'a travaillé.

16 Q. **[60]** Mais... euh... c'est parce que... ce que ça...  
17 Puis, l'intervenante d'hier qui est venue nous  
18 parler des immigrés. T'sais, on parle des milieux  
19 communautaires, mais aussi les enfants, c'est  
20 souvent à l'école que le...

21 Mme SARAH DUFOUR :

22 R. Oui... oui.

23 Q. **[61]** Et vous l'avez dit...

24 R. Oui.

25 Q. **[62]** ... les principaux signalants...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[63]** ... sont les écoles.
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **[64]** Et l'incompréhension commence là, là.
- 5 R. Hum, hum.
- 6 Q. **[65]** Il y a des gestes...
- 7 R. Hum, hum.
- 8 Q. **[66]** ... liés aux traumatismes qu'on interprète mal et  
9 qui nous emmènent à signaler. Puis, vous, vous nous  
10 dites : « Une fois signalé, finalement, quand on  
11 approfondit, on revient un petit peu à la case  
12 départ parce que qu'on dit finalement...
- 13 R. Non.
- 14 Q. **[67]** ... ce n'est pas que c'est...
- 15 R. Il y a des besoins, mais il faudrait aller  
16 ailleurs.
- 17 Q. **[68]** Ce n'est pas sans besoin d'aide, mais ce n'est  
18 pas forcément un besoin de protection.
- 19 R. Hum, hum.
- 20 Q. **[69]** Hein? On s'entend?
- 21 Mme CHANTAL LAVERGNE :
- 22 R. Oui, c'est ça.
- 23 Mme SARAH DUFOUR :
- 24 R. Je vous donne dix sur dix (10/10).
- 25 Mme CHANTAL LAVERGNE :

1 R. Si vous étiez mon étudiant. Ah! Ah!

2 Q. [70] Je vous remercie. Je... je vais mettre ça dans  
3 mon CV. Non. Où je veux en venir, c'est que votre  
4 illustration là, si on la prend sur une  
5 trajectoire, elle se confirme. Ce qu'on vient de  
6 voir là, c'est vos sept sur dix (10) là...

7 R. Oui. Oui.

8 Q. [71] ... qui sont en interventions terminales. Ça  
9 vient dire : Il y a un besoin, définitivement...

10 Mme SARAH DUFOUR :

11 R. Hum, hum.

12 Q. [72] ... mais ce n'est pas forcément un besoin de  
13 protection.

14 Mme CHANTAL LAVERGNE :

15 R. C'est ça. Oui.

16 Q. [73] Et il y a comme une méprise. Hein? Il y a  
17 comme une méprise sociale...

18 Mme SARAH DUFOUR :

19 R. Hum, hum.

20 Q. [74] ... autour de l'interprétation qu'on doit  
21 donner. Ça fait que oui, ça parle d'investir  
22 davantage en milieux communautaires. Oui, ça parle  
23 d'investir davantage à l'école parce que si ce  
24 travail-là d'accompagnement... parce que c'est ça  
25 le mot, ce n'est pas « d'évaluation »...

1 Mme CHANTAL LAVERGNE :

2 R. Non...

3 Q. [75] ... mais « d'accompagnement ».

4 R. ... d'accompagnement.

5 Q. [76] T'sais, vous avez dit : « Peut-être aider à  
6 éduquer ou à comprendre, ou à positionner...

7 R. Hum, hum.

8 Q. [77] ... que dans ce nouveau...

9 Mme SARAH DUFOUR :

10 Hum, hum.

11 Q. [78] ... contexte-là...

12 R. Hum, hum.

13 Q. [79] ... il y a des choses qui se font et qui ne se  
14 font pas. Elles se font différemment, mais peu  
15 importe.

16 Et moi, j'ai beaucoup travaillé dans le  
17 milieu autochtone. Par contre, la perception des  
18 autochtones, et peut-être des minorités, est que la  
19 DPJ est un... c'est un facteur non seulement  
20 traumatisant, mais ils ont peur de la DPJ.

21 Mme CHANTAL LAVERGNE :

22 R. Hum, hum. Hum, hum.

23 Q. [80] Alors, donc, cet intérêt qu'on a tous à faire  
24 la bonne chose au bon moment est décuplé, tant qu'à  
25 moi.

1 R. Oui.

2 Q. **[81]** Alors, commentaires là-dessus? Puis bravo pour  
3 le défi dans les pratiques.

4 R. D'ailleurs, on a évoqué Espace Parents, mais c'est  
5 le (inaudible) qui a investi dans, en fait, le  
6 financement d'intervenants liaison entre les  
7 familles...

8 Mme SARAH DUFOUR :

9 R. Oui.

10 Mme CHANTAL LAVERGNE :

11 R. ... des minorités... les familles issues de  
12 l'immigration et l'école.

13 Mme SARAH DUFOUR :

14 R. École, communauté, famille.

15 Mme CHANTAL LAVERGNE :

16 R. Donc, il y a vraiment des agents qui sont engagés  
17 par les commissions scolaires dont le rôle... En  
18 gros, là, il faudrait... c'est vraiment d'agir, de  
19 faire une liaison, d'assurer une médiation quand  
20 c'est nécessaire, entre les familles et l'école  
21 pour arriver, justement, à mieux comprendre...  
22 emmener les familles à mieux comprendre les  
23 attentes, ce que leur dit l'école.

24 Et, en même temps ce que peut vouloir dire  
25 l'école, et en même temps, de sensibiliser aussi le

1 personnel scolaire sur le discours des parents,  
2 leurs défis, les contextes dans lesquels ils se  
3 retrouvent. Donc, il y a vraiment une volonté de  
4 dialogue.

5 Mme SARAH DUFOUR :

6 R. Oui. Je voudrais juste...

7 Mme CHANTAL LAVERGNE :

8 R. Donc, qui peut montrer... qui peut être, aussi,  
9 un... Qui est, au fond, une piste, un ajout...

10 Q. **[82]** Hum, hum.

11 R. ... à ce besoin de mieux accompagner.

12 Mme SARAH DUFOUR :

13 R. Je vais me permettre... Comme on parle beaucoup de  
14 prévention là, on a parlé beaucoup de la porte  
15 d'entrée du communautaire puis d'accompagner tôt,  
16 c'est très vrai. Mais je veux, aussi, souligner  
17 qu'on n'a pas besoin de développer toute une  
18 artillerie d'autres services en parallèle...

19 Mme CHANTAL LAVERGNE :

20 R. Hum, hum.

21 Mme SARAH DUFOUR :

22 R. ... pour répondre à la diversité culturelle...

23 Q. **[83]** Hum, hum.

24 R. ... comme on ferait pour les papas. Je m'inquiète  
25 beaucoup, aussi, de la réponse des services aux

1 papas. Je veux dire, l'idée c'est de bien faire ce  
2 qu'on fait maintenant, pour le vrai, puis  
3 d'adapter...

4 Mme CHANTAL LAVERGNE :

5 R. Hum, hum.

6 Mme SARAH DUFOUR :

7 R. ... dans tous les services. J'ai lu avec beaucoup  
8 d'intérêt les recommandations que vous avez faites  
9 avant Noël, mais, t'sais, SIPPE, Triple P, tous les  
10 programmes de première ligne...

11 Mme CHANTAL LAVERGNE :

12 R. Hum, hum.

13 Mme SARAH DUFOUR :

14 R. ... puis d'amont, puis de prévention...

15 Mme CHANTAL LAVERGNE :

16 R. Hum, hum.

17 Mme SARAH DUFOUR :

18 R. ... qui valent pour tous les enfants.

19 Mme CHANTAL LAVERGNE :

20 R. Hum, hum.

21 Mme SARAH DUFOUR :

22 R. Il faut juste s'assurer que ça fait sens aussi pour  
23 ces parents.

24 Mme CHANTAL LAVERGNE :

25 R. Hum, hum.

1 Mme SARAH DUFOUR :

2 R. Donc, je veux juste ajouter. Ce n'est pas un  
3 système parallèle...

4 Mme CHANTAL LAVERGNE :

5 R. Non.

6 Mme SARAH DUFOUR :

7 R. ... de prévention là. C'est de bien faire, mieux  
8 faire, adapter puis peut-être créer un petit peu de  
9 l'amont à mont, disons là.

10 Q. **[84]** Hum.

11 R. T'sais, un point zéro avant les autres services.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. On va poursuivre avec Danielle Tremblay.

14 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

15 Q. **[85]** Alors, bonjour à vous deux. Merci beaucoup de  
16 votre présence. Je vais reprendre une de vos  
17 paroles, Madame Dufour : « Vivre sur un territoire  
18 où mon propre groupe est minoritaire, c'est un  
19 facteur explicatif de la surreprésentation. »

20 Mme SARAH DUFOUR :

21 R. Hum, hum.

22 Q. **[86]** Je suis une fille qui provient des régions...

23 R. Hum, hum.

24 Q. **[87]** ... et des régions éloignées. Donc, la réalité  
25 ethnoculturelle rejoint de plus en plus les

1 régions, y compris les régions très éloignées. Puis  
2 ce phénomène-là est susceptible d'augmenter. Quand  
3 on parle qu'une des réponses à la pénurie de main-  
4 d'oeuvre est un accueil d'un plus grand nombre  
5 d'immigrants, bon, ce phénomène-là est susceptible  
6 d'augmenter.

7 En régions, les familles de minorités  
8 ethnoculturelles... euh... bien, on est vraiment là  
9 dans ce que vous nous disiez là : « Mon propre  
10 groupe est très peu représenté...

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[88]** ... ce sont des familles qui vivent énormément  
13 d'isolement. »

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[89]** Qui se retrouvent à l'intérieur d'une majorité  
16 très homogène et pour qui les ressources  
17 communautaires sont très peu présentes ou très peu  
18 adaptées. Il y a des ressources communautaires,  
19 bien sûr...

20 R. Il y en a...

21 Q. **[90]** ... mais peu adaptées. Donc, bien, d'une part,  
22 comment des chercheurs comme vous, prenez en compte  
23 cette étendue-là de l'immigration sur l'ensemble du  
24 territoire québécois? Et puisque j'ai droit à une  
25 seule question, je vais... Dans le fond, je fais

1 deux sous-questions...

2 R. 1.1 et 1.2?

3 Q. [91] C'est ça. Comment on peut faire face à cette  
4 réalité-là, en région? Puis qu'est-ce que la  
5 recherche peut nous emmener comme piste porteuse?

6 R. Bien, en fait, dans nos résultats, c'est sûr que...  
7 Bon, on est Montréal, c'est des établissements  
8 montréalais, on a beaucoup documenté la réalité  
9 montréalaise. C'est clair que c'est une réalité qui  
10 concerne maintenant l'ensemble du Québec, puis ça  
11 n'ira pas en diminuant.

12 Donc, dans les chiffres, bien, Chantal et  
13 ses collègues ont fait l'effort d'une analyse des  
14 données de l'EIQ, qui dresse un échantillonnage à  
15 la grandeur du territoire.

16 Donc, les données pan-québécoises sur  
17 l'ampleur du phénomène, c'est celles dont on  
18 dispose pour l'instant, il faudrait le  
19 « monitorer ». Au niveau de l'accueil, je ne suis  
20 pas la meilleure personne pour vous en parler, les  
21 acteurs du communautaire seraient mieux placés,  
22 mais je peux certainement vous dire, de par mon  
23 expérience avec nos partenaires, par exemple... je  
24 reviens à TCRI là, qui sont les personnes que je  
25 connais le plus. Elles sont extrêmement

1 présentes...

2 Mme CHANTAL LAVERGNE :

3 R. Je dirais plus, même, en région.

4 Mme SARAH DUFOUR :

5 R. Et je vous dirais qu'Espace Parents, quand on l'a  
6 mis à l'essai, c'est en région qu'il a été mis à  
7 l'essai. Et, peut-être, de manière tendancielle,  
8 mais là, c'est vraiment une opinion très... c'est  
9 des perceptions là... je ne suis pas la personne  
10 pour mieux vous répondre, mais c'est plus petit ça  
11 fait que des fois, c'est plus rapide.

12 Mme CHANTAL LAVERGNE :

13 R. On se connaît plus... le réseau est plus...

14 Mme SARAH DUFOUR :

15 R. J'essaie de dire que...

16 Mme CHANTAL LAVERGNE :

17 R. Le réseau est plus...

18 Mme SARAH DUFOUR :

19 R. Oui. Ce que je veux vous dire, dans le fond...

20 Mme CHANTAL LAVERGNE :

21 R. Il est plus tissé serré.

22 Mme SARAH DUFOUR :

23 R. Puis j'avais participé... Je sais que Claire  
24 Chamberland vous a visités. Dans AIDES, quand on  
25 déployait en région, ce n'était pas pareil parce

1 que... Puis ça fait beaucoup pensé, quand je vois  
2 la réponse, comme aux personnes immigrantes, c'est  
3 plus petit. Donc, finalement la personne de la  
4 protection, on la connaît.

5 Mme CHANTAL LAVERGNE :

6 R. Hum.

7 Mme SARAH DUFOUR :

8 R. La personne du communautaire, on la connaît. Les  
9 gens de l'école... Donc, des réseaux plus petits...

10 Mme CHANTAL LAVERGNE :

11 R. Hum.

12 Mme SARAH DUFOUR :

13 R. ... tricotés serrés. T'sais, le capital social là,  
14 en interventions, ça compte beaucoup. Ça fait que  
15 je dirais certainement... Moi, je ne serais pas  
16 prête à dire qu'ils sont moins adaptés, moins  
17 accueillis, tout ça là.

18 Q. **[92]** Je vais quand même me permettre. Est-ce qu'il  
19 y aurait, dans ce cas-là, un enjeu de rejoindre les  
20 familles immigrantes? Parce qu'en région, ce qu'on  
21 vit beaucoup, c'est que les gens viennent  
22 s'installer.

23 Mme CHANTAL LAVERGNE :

24 R. Oui.

25 Q. **[93]** Souvent, c'est la voie d'accueil.

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[94]** Mais ils repartent vers les grands centres.
- 3 R. Oui.
- 4 Mme SARAH DUFOUR :
- 5 R. Hum, hum. Hum, hum.
- 6 Q. **[95]** Parce qu'ils vivent énormément d'isolement là.
- 7 Mme CHANTAL LAVERGNE :
- 8 R. Bien sûr...
- 9 Mme SARAH DUFOUR :
- 10 R. Bien, c'est sûr... Bien sûr...
- 11 Q. **[96]** Qu'il y a un enjeu...
- 12 R. Bien sûr.
- 13 Q. **[97]** ... d'accompagnement...
- 14 R. Oui.
- 15 Q. **[98]** ... d'accueil...
- 16 R. D'accueil.
- 17 Q. **[99]** ... et de déploiement de...
- 18 R. De prendre racine...
- 19 Q. **[100]** Oui.
- 20 R. ... aussi, dans notre nouveau milieu. Hein?
- 21 Q. **[101]** Déploiement de soutien à...
- 22 R. Oui.
- 23 Q. **[102]** ... à l'intégration, puis ça, c'est clair.
- 24 Merci beaucoup.
- 25 LA PRÉSIDENTE :

1           Merci. On poursuit avec Jean-Marc Potvin.

2           M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

3           Q. **[103]** Alors, à Montréal, tout est toujours plus  
4           compliqué. Hein? C'est ce qu'on dit. Je voulais  
5           revenir sur la question de la judiciarisation puis  
6           sur la question de la confiance.

7           Mme CHANTAL LAVERGNE :

8           R. Oui.

9           Q. **[104]** Et de la méfiance.

10          R. Hum, hum.

11          Q. **[105]** Je pense que la question a été soulevée puis  
12          à la question posée par madame Laurent, vous avez  
13          répondu : « Bien, on a plus de difficultés à  
14          s'entendre, à reconnaître les affaires de la même  
15          manière. »

16          R. Que ça peut être ça aussi.

17          Q. **[106]** Ça peut être ça. Ce n'est pas très documenté  
18          par la recherche, actuellement. Mais par  
19          expérience, on sait qu'il y a de grandes, grandes  
20          méfiances. En fait, qu'il y a des grandes peurs  
21          dans...

22          Mme SARAH DUFOUR :

23          R. Hum, hum.

24          Mme CHANTAL LAVERGNE :

25          R. Oui.

- 1 Q. **[107]** ... dans les communautés... dans certaines  
2 communautés, à l'égard de la protection de la  
3 jeunesse.
- 4 R. Absolument.
- 5 Q. **[108]** Et que ça rend très, très difficile...
- 6 R. Oui.
- 7 Q. **[109]** ... l'établissement d'une alliance...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. **[110]** ... puis d'une relation de confiance.
- 10 R. Hum.
- 11 Q. **[111]** Il y a du travail qui s'est fait avec les  
12 communautés aussi. J'aimerais ça vous entendre  
13 davantage parler de ça, de ce travail-là qu'on peut  
14 faire avec les communautés pour diminuer cette  
15 méfiance-là.
- 16 Mme SARAH DUFOUR :
- 17 R. Hum, hum..
- 18 Mme CHANTAL LAVERGNE :
- 19 R. Oui.
- 20 Q. **[112]** Il y a en amont de la protection, mais une  
21 fois rendu en protection...
- 22 R. Oui.
- 23 Q. **[113]** Notamment, il y a eu des projets de personnes  
24 accompagnatrices...
- 25 R. Oui.

1 Mme SARAH DUFOUR :

2 R. Oui.

3 Q. **[114]** ... issues des communautés...

4 Mme CHANTAL LAVERGNE :

5 R. C'est vrai, vous avez raison.

6 Q. **[115]** ... qui peuvent permettre, à un moment donné,  
7 de faciliter...

8 R. Oui.

9 Q. **[116]** ... cette relation-là parce que quand les  
10 gens, les intervenants et les familles, ne se font  
11 pas confiance, ça emmène des affaires qui n'ont pas  
12 de bon sens.

13 R. Oui, tout à fait.

14 Q. **[117]** Ça fait un très, très grand défi dans  
15 l'intervention. Comment aller plus loin? Soit au  
16 plan de la recherche? Ou soit au plan des  
17 initiatives pour changer les choses?

18 R. Absolument. Bien, vous l'avez noté, vous l'avez  
19 relevé, ces accompagnatrices...

20 On n'a pas fait de recherches comme telles,  
21 sur l'effet de ça, mais c'est certainement une  
22 façon, une piste intéressante pour rassurer les  
23 gens parce que...

24 Puis, rassurer... puis, peut-être jouer  
25 aussi le rôle de médiation, c'est-à-dire aider les

1 parents à comprendre le sens du discours de  
2 l'intervenant. Et l'inverse est aussi vrai.

3           Donc, ça, c'est vraiment... C'est une piste  
4 intéressante. C'est aussi de continuer à soutenir  
5 les intervenants dans leurs appropriations des  
6 approches centrées sur l'engagement des familles,  
7 la collaboration.

8           On en a... Il y a eu beaucoup de  
9 réflexions, quand même, en protection parce que  
10 c'est un enjeu majeur, la collaboration. Et durant  
11 plusieurs années, on a vraiment mobilisé les  
12 intervenants par rapport à ces approches-là.

13           Donc, il faut continuer parce que c'est  
14 vraiment important puis c'est un défi. Et il y a,  
15 quand même, des choses intéressantes. On ne peut  
16 travailler sur l'impact de ces approches-là, puis  
17 sur les résultats d'interventions, en protection,  
18 telles qu'elles ont été développées. Mais oui,  
19 certainement, il y a des choses...

20 Mme SARAH DUFOUR :

21 R. Puis ça pourrait être...

22 Mme CHANTAL LAVERGNE :

23 R. As-tu pensé à d'autres choses?

24 Mme SARAH DUFOUR :

25 R. Bien, pas réellement... Bien, à part l'amont qu'on

1 a beaucoup parlé, mais cette question de  
2 l'interprète...

3

4 Mme CHANTAL LAVERGNE :

5 R. Oui! Ah! Oui! C'est ça que je voulais... je voulais  
6 dire aussi. Attends, je voulais juste aussi  
7 rappeler que durant la dernière année, il y a eu  
8 quand même un effort important de fait à l'interne,  
9 ici, à la DPJ francophone pour aller rencontrer  
10 aussi les organismes communautaires qui sont  
11 spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement, qui  
12 travaillent directement avec les familles des  
13 minorités, et donc pour faire connaître la DPJ, le  
14 rôle, le mandat, puis répondre à leurs questions.  
15 Démystifier, au fond. Ça, c'est vraiment important  
16 parce que ces organismes-là sont en lien direct  
17 avec les familles.

18 Donc, l'information qu'ils relaient aux  
19 familles, bien, c'est vital pour leur  
20 dire : « Écoutez, là il y a... Voilà... Voilà... »  
21 Tous les enfants ne sont pas placés. Dénouer des  
22 mythes... ne sont pas placés s'il y a une  
23 intervention. S'il y a une intervention, il va y  
24 avoir une évaluation approfondie. « Il n'y a rien  
25 de garanti que vous allez faire l'objet d'une

1 intervention. »

2           Bref, il y a des messages qui peuvent être  
3 transmis, aussi, pour dire... En fait, ils sont là  
4 pour les enfants. On se préoccupe des enfants et ce  
5 qu'on veut, c'est de travailler ensemble pour...  
6 avec vous, avec les parents.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Il restait une question de la part d'André Lebon.

9 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

10 Q. **[118]** Je veux revenir sur votre trajectoire  
11 différentielle là, si on revient à la « slide »,  
12 parce qu'on n'a pas parlé de l'application des  
13 mesures, et je voudrais que vous m'expliquiez  
14 quelle est votre interprétation de la différence  
15 entre la surreprésentation des noirs et la sous-  
16 représentation des autres à l'application des  
17 mesures? C'est quoi votre explication?

18 Mme SARAH DUFOUR :

19 R. Bien, la sous-représentation...

20 Mme CHANTAL LAVERGNE :

21 R. Oui, mais pas à l'application.

22 Mme SARAH DUFOUR :

23 R. Comment?

24 Mme CHANTAL LAVERGNE :

25 R. La sous-représentation est en... elle est en...

- 1 Mme SARAH DUFOUR :
- 2 R. Oui, mais là, il parle de la sous-représentation...
- 3
- 4 Mme CHANTAL LAVERGNE :
- 5 R. Oui, O.K.
- 6 Mme SARAH DUFOUR :
- 7 R. ... pour autres...
- 8 Mme CHANTAL LAVERGNE :
- 9 R. C'est ça. O.K.
- 10 Mme SARAH DUFOUR :
- 11 R. Ah... oui, oui, oui, mais en fait, la question...
- 12 Q. **[119]** Des autres communautés... hein?
- 13 R. Oui, mais la sous... qu'on voit, d'ailleurs, la
- 14 tendance. Comme l'établissement de la
- 15 surreprésentation est à toutes les étapes, puis la
- 16 sous-représentation est aussi à toutes les étapes,
- 17 t'sais, donc...
- 18 Q. **[120]** Ah! Oui? Même pour les autres communautés
- 19 culturelles?
- 20 R. Bien... euh... la disproportion pour les autres
- 21 groupes est beaucoup moins grande.
- 22 Q. **[121]** D'accord.
- 23 R. Donc... bon, bref, il y a comme une tendance là,
- 24 mais on la voit...
- 25 Q. **[122]** Oui, mais vous l'expliquez comment?

1 R. Bien, c'est ça. La sous-représentation, en fait,  
2 c'est un peu, encore, une boîte noire parce que  
3 c'est très peu étudié.

4 Bon, premièrement là, les chiffres, c'est  
5 une porte d'entrée. C'est un groupe, un peu par  
6 défaut, parce qu'heureusement, ça reste des petits  
7 volumes. Donc, au plan statistique, on n'a pas pu,  
8 t'sais, isoler plus précisément d'autres groupes que  
9 le groupe des noirs.

10 Donc, c'est très hétérogène, il faut se  
11 garder de, t'sais, d'attribuer des conclusions à  
12 l'ensemble des groupes. Donc, la nature des données,  
13 c'est quand même très disparate ce qu'il y a là-  
14 dedans.

15 La sous-représentation, moi, je ne peux pas  
16 vous l'expliquer là, elle est très peu étudiée aussi  
17 au plan scientifique. Pour l'instant, les pistes  
18 autour de la sous-représentation, c'est soit... mais  
19 là, ça parle moins d'ici là, mais ça pourrait  
20 être...

21 En fait, ça ne répond pas à votre question  
22 pour l'application des mesures, mais le phénomène de  
23 la sous-représentation...

24 Q. **[123]** Oui?

25 R. ... de manière générale, peut parler d'enfants en

1 protection, mais qui ne sont pas signalés, par  
2 exemple. Donc, qui seraient soit non repérés par les  
3 personnes qui font des signalements ou pas signalés  
4 parce qu'on se méfie.

5 Ou ça peut parler, aussi, peut-être, de  
6 pratiques alternatives qui rendent moins  
7 nécessaires, par exemple, des pratiques de soutien  
8 très serrées où il y aurait des placements informels  
9 chez des proches, mais sans que ça passe par les  
10 services, par exemple.

11 Donc, le sens de la sous-représentation est  
12 quand même pas si clair, mais c'est comme les deux  
13 pistes qui se dégagent dans les écrits.

14 Q. **[124]** À étudier.

15 Mme CHANTAL LAVERGNE :

16 R. Oui.

17 Mme SARAH DUFOUR :

18 R. Mais je suis consciente que ça ne répond pas à votre  
19 question, ici.

20 Q. **[125]** C'est ça, mais à étudier.

21 Mme CHANTAL LAVERGNE :

22 R. Oui.

23 Mme SARAH DUFOUR :

24 R. Exactement. Ça reste à clarifier.

25 Mme CHANTAL LAVERGNE :

1 R. Défi d'études, qu'on a.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Il nous reste quelques minutes, alors il y a une  
4 question de Lise Lavallée.

5 Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

6 Q. **[126]** Merci. C'est avec moi que vous allez terminer,  
7 probablement. Euh... les familles... ce que vous  
8 avez dit, sont signalées par les cas à la DPJ. Mais  
9 selon vous, où sont les services de première ligne  
10 des CLSC? Est-ce qu'ils sont adaptés aux besoins?

11 Mme SARAH DUFOUR :

12 R. Bien, ça reste à...

13 Mme CHANTAL LAVERGNE :

14 R. Oui.

15 Mme SARAH DUFOUR :

16 R. Ce n'est pas... On ne peut pas dire qu'ils ne sont  
17 pas adaptés...

18 Q. **[127]** Il y a quand même un souci...

19 R. ... mais il reste...

20 Q. **[128]** ... il y a quand même un souci...

21 R. Oui.

22 Q. **[129]** ... et ça fait partie...

23 R. Oui...

24 Q. **[130]** ... de la Loi...

25 R. Oui.

1 Q. **[131]** ... la Loi des « SSSS »...

2 R. Oui.

3 Q. **[132]** ... de prendre en compte les besoins en lien  
4 avec...

5 R. C'est ça.

6 Q. **[133]** ... différents aspects dont...

7 R. Oui.

8 Q. **[134]** ... justement la culture, l'aspect migratoire,  
9 et caetera. Donc, de façon générale, on incite, on  
10 invite les intervenants à le faire.

11 R. Oui.

12 Q. **[135]** Et tant que faire se peut, aussi, les  
13 programmations à être les plus adaptées. Mais c'est  
14 clair que...

15 R. Mais c'est que ça reste... ça reste à travailler.

16 Q. **[136]** Dans une des pratiques prometteuses, me  
17 semble-t-il, est de... Surtout dans les milieux où  
18 il y a une forte concentration, c'est de s'assurer  
19 que les programmations cliniques intègrent, d'une  
20 manière ou d'une autre, cet aspect interculturel.

21 Des fois, c'est, tu n'as pas besoin... Parce  
22 qu'au fond, souvent, les programmations s'adressent  
23 à la population, en général, mais on ne l'a pas  
24 vérifié : Est-ce que c'est adapté? Est-ce que c'est  
25 efficace, aussi, avec les populations issues de

1 l'immigration?

2           Donc, il y a, peut-être, au moins une  
3 révision à faire des programmations pour s'assurer  
4 que cette dimension-là, elle est présente. Et ça  
5 peut être tout simplement au niveau de la structure  
6 de surface. Est-ce qu'on sait que cette  
7 intervention-là peut être bénéfique parce qu'il y a  
8 plusieurs éléments qui nous l'indiquent?

9           Mais est-ce que, par exemple, dans les  
10 exemples à apporter, dans les images qu'on utilise  
11 avec les familles, est-ce que ça reflète la  
12 diversité? Alors, donc, il y a...

13 R. Hum. Puis c'est de se sentir accueilli, aussi. C'est  
14 accès et adaptation.

15 Q. **[137]** Oui.

16 R. Puis je fais encore l'analogie avec les papas parce  
17 que j'ai beaucoup travaillé sur cette question,  
18 mais, t'sais, le CLSC, il est ouvert à tout le  
19 monde, mais longtemps les papas ne se sont pas  
20 reconnus là. Bien, c'est la même chose pour la  
21 diversité culturelle.

22           Donc, se sentir accueilli, bienvenu puis  
23 qu'on tient en compte nos particularités, c'est  
24 adapter puis rendre accessibles nos services de  
25 première ligne. Je ne dirais pas que ce n'est pas

1 fait, mais il faut continuer nos efforts puis, peut-  
2 être, les accentuer.

3 Q. **[138]** Merci beaucoup.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. Merci, Mesdames. L'heure et demie (1 h 30)...

6 Mme CHANTAL LAVERGNE :

7 R. C'est fini?

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... est vite passée. Oui, est vite passée.

10 R. Elle est vite passée.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Vous voyez à quel point ça a suscité discussions et  
13 débats. Merci infiniment. C'est rare que je dis  
14 merci pour des chiffres, mais merci pour les  
15 chiffres parce qu'on est au-delà des perceptions. On  
16 entend...

17 R. Hum, hum.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 On dit : Oui... il y a, peut-être... peut-être...

20 Vous avancez des chiffres là. Alors, on va réfléchir  
21 à partir des chiffres, et surtout de vos  
22 recommandations. Merci infiniment pour votre passage  
23 à la Commission.

24 Mme SARAH DUFOUR :

25 R. Merci de l'invitation.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Un dix (10) minutes de pause pour l'installation du  
3 prochain témoin. Merci encore, Mesdames.

4 Mme SARAH DUFOUR :

5 R. Merci, Madame.

6 Mme CHANTAL LAVERGNE :

7 R. Merci beaucoup.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci. Alors nous poursuivons en recevant madame  
13 Marie-Andrée Poirier. Vous êtes professeure  
14 titulaire à l'École de travail social de  
15 l'Université de Montréal et directrice scientifique  
16 de l'Équipe de recherche sur le placement et  
17 l'adoption en protection de la jeunesse. Bienvenue.  
18 Madame Geneviève Pagé, qui est chercheure au Centre  
19 de recherche universitaire sur les jeunes et  
20 familles CIUSSS de la Capitale-Nationale.

21 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

22 C'est Doris.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Pourquoi je voyais... Ah! O.K.

25 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

1 C'est juste que c'est le nom puis l'association qui  
2 est inversé dans vos...

3

4

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Ah! C'est inversé. Bon. Alors je vais tout de même  
7 présenter madame Châteauneuf, si vous permettez, qui  
8 est professeure agrégée au département de travail  
9 social Université du Québec en Outaouais. Est-ce  
10 que, ça, c'est bon?

11 Mme DORIS CHÂTEAUNEUF :

12 Non.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non. C'est madame Pagé qui est vient de l'Outaouais.

15 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

16 Voilà!

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bienvenue. Madame Châteauneuf, vous êtes d'où vous?

19 Mme DORIS CHÂTEAUNEUF :

20 Au Centre de recherche universitaire sur les jeunes  
21 et les familles, familles du CIUSSS de la Capitale-  
22 Nationale.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Capitale-Nationale et Montréal. Donc, on a trois  
25 régions qui viennent nous parler aujourd'hui. Merci

1 beaucoup. Alors, on va aborder les enjeux relatifs  
2 aux placements des enfants en milieu substitut, le  
3 rôle des familles d'accueil, le maintien aussi des  
4 liens parents-enfants, aux visites supervisées ainsi  
5 qu'aux besoins des enfants qui vivent un placement  
6 ou une adoption. Alors, on a quatre-vingt-dix (90)  
7 minutes ensemble. Tel que suggéré, on vous demande  
8 de vous restreindre à vingt (20) minutes de  
9 présentation, parce que c'est sûr qu'il y aura  
10 beaucoup de questions et d'échanges avec les  
11 commissaires. Ça permet ce temps-là. Alors, avant de  
12 vous laisser la parole, je vais demander au greffier  
13 de vous assermenter s'il vous plaît.

14

15 UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
16 ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

17 **MARIE-ANDRÉE POIRIER,**

18 (Sous serment)

19

20 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS  
21 ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL

22 **GENEVIÈVE PAGÉ,**

23 (Sous serment)

24

25 CENTRE DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE SUR LES JEUNES ET

1 LES FAMILLES CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE

2 **DORIS CHÂTEAUNEUF,**

3 (Sous serment)

4

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Voilà mesdames, la parole est à vous.

7 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

8 Merci beaucoup. Bonjour et merci de votre invitation  
9 à venir partager avec vous nos réflexions sur  
10 l'accueil familial. Comme madame Laurent vient de le  
11 souligner, nous sommes tous trois membres de  
12 l'Équipe de recherche sur le placement et l'adoption  
13 en protection de la jeunesse. Cette équipe est la  
14 seule au Québec à proposer une programmation  
15 complètement dédiée à l'avancement des connaissances  
16 et des pratiques en lien avec le placement et  
17 l'adoption.

18 Vous avez déjà entendu depuis le début de  
19 votre Commission d'autres membres de notre équipe,  
20 madame Élie, monsieur Esposito et monsieur Trocmé  
21 sur différents enjeux. Pour notre part, nous avons  
22 fait le choix d'attirer votre attention sur  
23 l'importance de préparer, d'accompagner et de  
24 soutenir les familles d'accueil pour mieux répondre  
25 aux besoins des enfants.

1                    Avant de débiter, je vais me permettre de  
2                    remercier de leur précieuse collaboration à la  
3                    rédaction et la préparation de cette présentation,  
4                    madame Sonia Élie, madame Marie-Pier Joly et madame  
5                    Karine Tremblay, toutes deux étudiantes au doctorat.

6                    La majorité des systèmes de Protection de la  
7                    jeunesse s'appuient sur un principe fondamental.  
8                    Tous les efforts doivent permettre aux enfants de  
9                    demeurer dans leur milieu familial. En ce sens, nous  
10                    reconnaissons l'importance des premières  
11                    recommandations que vous avez déjà formulées sur  
12                    l'importance des services de première ligne et sur  
13                    la prévention de la négligence et de la  
14                    maltraitance. Toutefois, ces choix importants ne  
15                    doivent pas se faire au détriment d'un réel  
16                    engagement à mieux répondre aux besoins d'un nombre  
17                    important d'enfants qui vivront un placement en  
18                    milieu substitut à un moment ou l'autre de leur  
19                    trajectoire de services en Protection de la  
20                    jeunesse.

21                    Le placement en famille d'accueil est une  
22                    composante essentielle de notre système de  
23                    Protection de la jeunesse. C'est le milieu de vie  
24                    substitut le plus souvent utilisé lorsqu'un enfant  
25                    doit être retiré de son milieu familial.

1 L'expérience de placement peut se faire dans des  
2 contextes très variés. Certains enfants vivront des  
3 situations de placement de courte durée, lors d'une  
4 période de crise par exemple. D'autres enfants  
5 vivront des placements un peu plus longs, lorsque  
6 les changements importants attendus de la part de  
7 leurs parents sont importants avant qu'ils  
8 réintègrent le milieu familial. Finalement, pour  
9 certains enfants, le placement va s'inscrire dans un  
10 projet permanent qui mènera parfois au placement  
11 jusqu'à la majorité et dans certains cas jusqu'à  
12 leur adoption.

13 Le réseau québécois de familles d'accueil  
14 regroupe trois types de familles d'accueil : les  
15 familles d'accueil régulières qui accueillent des  
16 enfants en difficulté, des enfants qui leur sont  
17 confiés par un établissement public avec le mandat  
18 de répondre à leurs besoins dans un contexte  
19 familial; les familles d'accueil de proximité qui  
20 sont des personnes à qui un enfant en particulier  
21 leur est confié en raison d'une relation  
22 significative préexistante au placement. Il peut  
23 s'agir d'un membre de la famille élargie ou de  
24 quelqu'un de non apparenté comme un ami, un voisin.  
25 On observe depuis deux mille sept (2007) au Québec

1 une augmentation du recours à l'entourage de  
2 l'enfant comme milieu substitut. Le nombre d'enfants  
3 placés dans ce type de ressource est environ d'un  
4 enfant sur trois en ce moment au Québec. Et  
5 finalement les familles d'accueil banque mixte qui  
6 accueillent de très jeunes enfants jugés à haut  
7 risque d'abandon par des parents d'accueil qui  
8 s'engagent à les adopter si l'enfant devient  
9 admissible à l'adoption.

10 Au cours des dernières années, les  
11 conditions d'exercice des trois types de familles  
12 d'accueil ont connu des changements importants. Au  
13 Québec comme ailleurs dans le monde, l'accueil a  
14 connu un mouvement de professionnalisation de plus  
15 en plus important. Concrètement pour nous, c'est  
16 l'adoption en deux mille neuf (2009) de la LRR (la  
17 Loi de la représentation des ressources de type  
18 familial) qui confère maintenant aux parents  
19 d'accueil du Québec un statut de travailleur.

20 Ils ont maintenant des conditions d'exercice  
21 qui sont négociées dans le cadre d'une convention  
22 collective et ils bénéficient d'avantages sociaux et  
23 du même filet de sécurité sociale que les autres  
24 travailleurs autonomes du Québec. Ce sont des gains  
25 importants pour les familles d'accueil. Toutefois,

1 il faut reconnaître qu'au-delà de ces gains, la LRR  
2 vient modifier de façon importante la façon  
3 d'encadrer et de soutenir les familles d'accueil.  
4 Elle vient modifier grandement le mandat des  
5 intervenants qui les accompagnent.

6 Avant la LRR, un intervenant ressource était  
7 attitré précisément à la famille d'accueil. Son rôle  
8 était d'offrir du soutien. Il avait le mandat  
9 d'aborder avec le parent d'accueil toute difficulté  
10 liée de près ou de loin au placement. Avec la LRR,  
11 cet intervenant est remplacé dans la majorité des  
12 régions du Québec par un intervenant qualité, c'est-  
13 à-dire un intervenant dont le rôle est de mettre en  
14 application les mesures de contrôle de qualité et de  
15 service prodiguées par la famille d'accueil.

16 Ces différents changements ont modifié de  
17 façon importante la nature des rapports entre les  
18 professionnels de la Protection de la jeunesse et  
19 les parents d'accueil. Leurs relations seraient  
20 dorénavant beaucoup moins centrées sur la  
21 collaboration et le soutien aux familles d'accueil.  
22 Les parents d'accueil ont le mandat, bien qu'ils ne  
23 soient ni le parent biologique ni le parent légal,  
24 d'offrir aux enfants les plus vulnérables de notre  
25 société un environnement familial pour qu'ils

1 puissent poursuivre leur développement. Considérant  
2 la nature particulière de leur mandat, il n'est pas  
3 surprenant de constater qu'ils sont confrontés à de  
4 multiples défis. Mes collègues vont maintenant vous  
5 présenter certains de ces défis.

6 Mme DORIS CHÂTEAUNEUF :

7 Donc, le premier constat que nous souhaitons mettre  
8 en lumière et le fait que, malgré une diversité des  
9 types de familles d'accueil, une diversité également  
10 des enjeux que ces familles rencontrent, il est  
11 impossible au Québec à l'heure actuelle de dresser  
12 un portrait fiable des trajectoires des enfants en  
13 fonction du type de familles d'accueil dans lequel  
14 ils évoluent.

15 Les données cliniques et administratives des  
16 établissements ne distinguent pas de façon  
17 systématique les trois types de milieu d'accueil. En  
18 ce qui concerne les familles d'accueil de proximité,  
19 depuis leur reconnaissance en deux mille quinze  
20 (2015) comme ressources d'hébergement, elles sont  
21 généralement identifiées dans les données  
22 administratives, ce qui permet de les inclure dans  
23 l'examen, les études des trajectoires de placements,  
24 mais seulement depuis deux mille seize (2016).

25 En ce qui concerne les familles d'accueil

1 banque mixte, on sait qu'elles sont considérées par  
2 les établissements comme des familles d'accueil  
3 régulières. Donc, plusieurs régions du Québec ne les  
4 distinguent pas dans leur système de gestion des  
5 données. De façon générale, les lacunes dans  
6 l'identification des types de familles d'accueil,  
7 combinées aussi aux disparités régionales dans la  
8 saisie des données, viennent compliquer de façon  
9 quand même assez importante la connaissance des  
10 trajectoires de placements à l'échelle provinciale.

11 Ce qu'il faut voir aussi, c'est que ce sont  
12 des lacunes et des disparités qui ont un impact sur  
13 l'adaptation des services offerts aux enfants et aux  
14 familles puisqu'il est difficile à l'heure actuelle  
15 de bien documenter les besoins et les enjeux  
16 spécifiques à chacun des types de familles  
17 d'accueil.

18 Le deuxième constat concerne la formation et  
19 la préparation des familles d'accueil. On constate  
20 que les familles d'accueil demeurent somme toute  
21 très peu formées en regard des enjeux cliniques,  
22 mais aussi en regard des problématiques des enfants  
23 qu'elles accueillent. Avec l'entrée en vigueur de la  
24 LRR, les services sociaux ont été dégagés en partie  
25 de leurs obligations de former les familles

1 d'accueil. Et la formation est dorénavant prise en  
2 charge de façon conjointe par les associations de  
3 familles d'accueil et les établissements.

4 Peut-être juste une mise en contexte. Je ne  
5 sais pas si c'est des informations probablement qui  
6 ont déjà été discutées. Mais des comités régionaux  
7 appelés les comités locaux de formation continue et  
8 de perfectionnement ont été mis en place dans chaque  
9 région du Québec pour coordonner et dispenser les  
10 formations en familles d'accueil. Ces comités-là  
11 sont généralement composés de représentants  
12 d'associations de familles d'accueil et aussi de  
13 représentants d'établissements. Mais les budgets de  
14 formation comme tels demeurent gérés par les  
15 associations.

16 Pour l'instant, on sait que l'offre de  
17 formations en familles d'accueil n'est pas uniforme  
18 sur le plan provincial. On sait aussi qu'au Québec,  
19 outre la formation RCR, il n'y a aucune formation  
20 qui est... aucune autre formation n'est obligatoire  
21 pour les parents d'accueil.

22 Dans le cadre de certaines recherches que  
23 nous avons menées, des parents d'accueil ont parlé  
24 du manque de formations mais aussi du manque... de  
25 façon générale, du manque de connaissances et de

1           soutien en lien, par exemple, avec les problèmes de  
2           santé mentale des enfants, en lien avec le trouble  
3           d'attachement, avec le contexte, le fonctionnement  
4           de la Protection de la jeunesse ou encore avec la  
5           manière de se préparer au contact avec les parents  
6           d'origine.

7                        Cependant, on sait aussi, du moins pour les  
8           régions de Québec et Montréal, qu'il y a différentes  
9           formations sur des enjeux cliniques liés à ces  
10          thèmes qui sont disponibles, mais ce sont des  
11          formations qui demeurent très peu utilisées et  
12          suivies par les familles d'accueil. Cette  
13          contradiction, en tout cas une certaine incohérence  
14          qui mériterait certainement d'être davantage  
15          investiguée pour mieux comprendre les faibles taux  
16          de participation. Donc, bref, on ne possède pas à  
17          l'heure actuelle de portrait exhaustif par région de  
18          l'offre de formations aux parents d'accueil. Et on  
19          n'a aucune étude non plus au Québec qui s'est  
20          spécifiquement penchée sur les besoins de formations  
21          des parents d'accueil ou encore sur les retombées de  
22          ces formations-là.

23                       Le troisième constat est d'un tout autre  
24          ordre et concerne plus spécifiquement le rôle et le  
25          sentiment identitaire des familles d'accueil. Il

1        faut rappeler que les familles d'accueil occupent un  
2        rôle particulier. Elles doivent être à la fois une  
3        famille, un parent, mais aussi un professionnel,  
4        donc offrir un cadre de vie familial et chaleureux  
5        tout en détenant des compétences professionnelles  
6        spécifiques. Donc, il y a là une recherche  
7        d'équilibre parfois difficile entre, d'une part,  
8        l'adhésion à des principes et à des valeurs de  
9        nature familiale et, d'autre part, les attentes sur  
10       le plan professionnel qui viennent aussi avec le  
11       fait de vivre sous la loupe d'instances publiques.

12                Tout d'abord si on regarde au niveau des  
13        familles d'accueil régulières, c'est des familles  
14        qui ont pas le mandat de s'occuper d'un enfant en  
15        réseau familial ou encore d'accueillir un enfant en  
16        vue de l'adopter. Donc, c'est des familles qui, de  
17        prime abord, vont davantage être appréhendées comme  
18        des ressources professionnelles. Par contre,  
19        plusieurs d'entre elles continuent de s'identifier  
20        d'abord et avant tout comme des milieux familiaux.  
21        Ce qui fait que le mouvement de professionnalisation  
22        combiné aussi aux exigences administratives qui leur  
23        sont assignées vont susciter une certaine  
24        ambivalence chez plusieurs d'entre eux.

25                Pour les familles d'accueil de proximité,

1           cette ambiguïté-là se vit de façon un peu  
2           différente. En fait, pour ces familles, le rôle de  
3           dispensateur mais aussi de prestataire de services  
4           professionnels fait difficilement sens. Elles se  
5           considèrent avant tout comme un membre de la famille  
6           de l'enfant et s'identifient assez peu au statut de  
7           parents d'accueil. Et on a les parents de familles  
8           d'accueil banque mixte qui, elles aussi,  
9           s'identifient très peu à la dimension  
10          professionnelle de rôle puisque leur désir premier  
11          est d'adopter un enfant et de devenir son parent. Ce  
12          qui cadre assez mal avec le fait d'être un  
13          travailleur autonome qui reçoit un salaire.

14          Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

15          Notre quatrième constat maintenant concerne les  
16          défis qui sont engendrés par les contacts entre les  
17          parents d'origine et l'enfant. Donc, les parents  
18          d'accueil vont nommer des défis qui sont d'ordre  
19          pratique, comme aller reconduire l'enfant aux  
20          visites avec son parent selon un horaire qui est  
21          établi par les intervenants. Ça exige parfois toute  
22          une gymnastique pour, entre les deux parents  
23          d'accueil, surtout quand il y a plusieurs enfants  
24          dans la famille.

25                    Les contacts fréquents peuvent perturber la

1 routine familiale, mais aussi la routine de  
2 l'enfant, surtout quand il est très jeune. Par  
3 exemple quand les contacts sont organisés pendant  
4 les périodes de sieste. Une part importante des  
5 défis qui sont soulignés par les parents d'accueil  
6 sont liés à l'accompagnement de l'enfant dans la  
7 gestion de ses émotions et de ses réactions avant et  
8 après la visite avec son parent. Il y a des enfants  
9 qui peuvent avoir des réactions émotionnelles  
10 négatives très intenses qui peuvent durer des fois  
11 plus de vingt-quatre (24) heures. Donc, c'est sûr  
12 que, dans ces cas-là, pour les parents d'accueil,  
13 c'est difficile, ils sont dépourvus de moyens puis  
14 ils ne savent pas comment faire face à de telles  
15 crises dans toutes les situations.

16 En même temps, il faut dire qu'il y a quand  
17 même des enfants qui vivent bien les contacts, qui  
18 sont capables de passer des moments agréables avec  
19 leurs parents et puis ça ne va pas nécessairement  
20 affecter leurs placements. La gestion des contacts  
21 va être particulièrement difficile pour les parents  
22 d'accueil de proximité étant donné qu'ils  
23 connaissent bien les parents d'origine. Donc, des  
24 fois on va leur demander d'interdire ou de  
25 superviser des contacts entre le parent et l'enfant.

1 Puis, ça, ça peut générer ou encore exacerber des  
2 conflits qui sont intrafamiliaux.

3 Dans le cas des parents banque mixte, même  
4 si on pourrait penser le contraire, nos recherches  
5 montrent quand même qu'ils sont pour la plupart très  
6 ouverts par rapport aux parents d'origine au début  
7 des placements. Mais ils peuvent faire face à des  
8 intervenants qui vont les décourager d'être trop  
9 ouverts. Ou encore ils vont vivre des expériences  
10 difficiles parce que les contacts vont avoir été mal  
11 préparés ou encore mal accompagnés. Puis, ça, ça va  
12 les pousser à réduire leur ouverture pour se  
13 protéger.

14 Notre cinquième constat maintenant concerne  
15 les défis de collaboration avec l'organisation et  
16 avec les intervenants de la DPJ. On vous a parlé un  
17 tout un petit peu en introduction de la Loi sur la  
18 représentativité des ressources qui a changé la  
19 nature des rapports entre les parents d'accueil et  
20 les intervenants. Donc, dans plusieurs de nos  
21 études, il y a quand même plusieurs parents  
22 d'accueil qui disent qu'ils se sentent... qui  
23 sentent qu'ils ne peuvent pas compter en fait sur  
24 les intervenants nécessairement et vont se sentir  
25 davantage surveillés que soutenus.

1                   Il y a plus d'une recherche qui a été  
2                   réalisée au Québec qui va montrer que des parents de  
3                   familles d'accueil régulières, mais aussi des  
4                   parents de familles d'accueil banque mixte, sont  
5                   réticents à demander de l'aide quand ils vivent des  
6                   difficultés, réticents à demander cette aide-là  
7                   particulièrement aux intervenants de la Protection  
8                   de la jeunesse parce qu'ils ont peur de se faire  
9                   retirer l'enfant ou encore ils ont peur qu'on ne  
10                  leur confie pas d'autres enfants.

11                  Les parents d'accueil vont dénoncer aussi le  
12                  manque de transparence, la captation d'informations  
13                  au sujet de l'enfant. Donc, c'est sûr que quand il  
14                  manque de l'information, par exemple, sur le vécu de  
15                  l'enfant, son historique familial, le déroulement  
16                  aussi des contacts ou encore sur sa trajectoire de  
17                  placements, bien, les parents d'accueil ont  
18                  l'impression qu'ils ne seront pas capables de  
19                  répondre adéquatement aux besoins de l'enfant parce  
20                  qu'ils n'ont pas toute l'information.

21                  Dans nos recherches, la plupart des parents  
22                  d'accueil, de façon générale, peu importe le type de  
23                  familles d'accueil, vont nous dire que... en fait ce  
24                  qu'ils insistent particulièrement pour eux, ce qui  
25                  est important, c'est que leur parole soit écoutée,

1 que leur expertise aussi comme principal donneur de  
2 soins de l'enfant soit considérée à juste titre.  
3 Donc, ils veulent pouvoir être informés. Ils veulent  
4 aussi être consultés dans le cadre des décisions qui  
5 concernent l'enfant qui est placé chez eux. En  
6 somme, ils veulent être considérés quand même d'égal  
7 à égal avec les intervenants.

8           Finalement, les parents d'accueil nous ont  
9 aussi beaucoup parlé du roulement des intervenants  
10 qui est un obstacle majeur pour l'élaboration d'un  
11 lien de confiance avec l'établissement. Parce que  
12 tout est toujours à recommencer. Ils vont voir des  
13 répercussions aussi sur le placement, c'est-à-dire  
14 parfois sur la qualité du suivi ou encore la  
15 clarification du projet de vie de l'enfant.

16           Finalement, dans notre sixième et dernier  
17 constat, qui porte sur l'importance d'avoir accès à  
18 des programmes d'intervention puis des services  
19 spécialisés qui sont cohérents avec les besoins  
20 spécifiques des enfants placés. Donc, vous avez  
21 entendu des témoignages ici de plusieurs jeunes qui  
22 sont passés par le système de Protection de  
23 l'enfance. Puis je pense que ça vous a montré à quel  
24 point les besoins des enfants placés peuvent être  
25 complexes et multiples. Ça représente donc aussi une

1 lourde tâche pour les parents d'accueil qui les  
2 accompagnent.

3           Donc, dans un premier temps, il faut bien  
4 évaluer. C'est-à-dire qu'il faut regarder de manière  
5 rigoureuse et périodique c'est quoi les besoins  
6 spécifiques de chaque enfant placé. Au Québec, il y  
7 a l'approche SOCEN (s'occuper des enfants) qui  
8 existe, qui est inspirée par le cadre britannique  
9 mais qui a aussi été implantée dans toutes les  
10 régions au Québec. Mais malgré que ce soit une  
11 approche qui présente des retombées positives, il  
12 reste qu'il y a des enjeux de pérennité substantiels  
13 à l'heure actuelle dans plusieurs régions, faisant  
14 en sorte que ce programme-là est mis en péril.

15           Dans un deuxième temps, les enfants placés  
16 et leurs parents d'accueil ont besoin d'avoir accès  
17 à des programmes d'intervention spécialisés. Donc,  
18 vous avez entendu parler ici aussi encore une fois  
19 de certains projets pilotes, comme l'approche ARC  
20 qui travaille... qui touche le trauma,  
21 l'attachement, la résilience. Mais le problème  
22 encore une fois avec ces projets-là, c'est qu'ils  
23 sont rarement soutenus à long terme. Donc, ils  
24 finissent par disparaître. Il y a l'accès à des  
25 services spécialisés aussi en psychologie, en

1 orthophonie, en pédopsychiatrie, par exemple, qui  
2 est aussi très problématique pour les parents  
3 d'accueil à l'heure actuelle au Québec.

4           Finalement en ce qui concerne les familles  
5 banque mixte, c'est important de comprendre que  
6 leurs besoins d'accompagnement de services et de  
7 soutien ne s'arrêtent pas le jour où ils arrêtent  
8 d'être familles d'accueil et où ils adoptent  
9 l'enfant. Dans le fond, l'état des connaissances  
10 scientifiques nous montre à quel point les jeunes  
11 adoptés continuent d'être confrontés tout au long de  
12 leur vie à des défis qui sont liés autant à  
13 l'adversité qu'ils ont pu vivre avant l'adoption,  
14 mais aussi au fait d'être adoptés. Donc, c'est  
15 important... Au Québec comme ailleurs, en fait on  
16 est préoccupé aussi par les adolescents qui  
17 reviennent dans les services de Protection après  
18 leur adoption, qui sont placés à nouveau. C'est  
19 important de comprendre la souffrance qui est vécue  
20 par ces familles-là puis de voir aussi comment on  
21 peut... comment on aurait pu et comment on pourrait  
22 mieux les soutenir.

23           Puis finalement, vous savez aussi, le Québec  
24 actuellement est pauvre en termes de services post-  
25 adoption. En fait, il n'y a à peu près pas d'offres

1 de services comparativement aux autres juridictions  
2 dans le monde. À part quelques professionnels qui  
3 vont offrir des services au privé, qui sont peu  
4 nombreux et qui sont même difficiles à trouver  
5 parfois, on a seulement deux CIUSSS à Montréal qui  
6 offrent des ateliers de groupe et des suivis  
7 individuels pour les postulants et les parents  
8 adoptifs. Donc, c'est clair que c'est insuffisant  
9 pour l'ensemble du Québec.

10 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

11 À la lumière de ce que nous venons de vous  
12 présenter, il nous apparaît essentiel de mettre en  
13 place rapidement des mesures qui puissent répondre  
14 aux défis rencontrés par les familles d'accueil et  
15 les enfants qui leur sont confiés.

16 Dans un premier temps, nous croyons que les  
17 tensions qui peuvent être associées à une plus  
18 grande professionnalisation du rôle de parents  
19 d'accueil ainsi qu'aux changements majeurs concrets  
20 qui ont été engendrés par l'adoption de la LRR  
21 exigent de développer en collaboration avec les  
22 parties concernées une offre de formation  
23 obligatoire aux parents d'accueil et, ça, uniforme à  
24 l'échelle du Québec. Il faut revoir le rôle des  
25 intervenants qualité. Il faut réintégrer dans le

1 respect du contexte de la LRR des modalités de  
2 soutien clinique nécessaires au regard des  
3 difficultés que les parents d'accueil et que les  
4 jeunes rencontrent.

5 Dans un deuxième temps, nous ne pouvons  
6 ignorer l'importance de reconnaître la grande  
7 vulnérabilité des enfants confiés aux parents  
8 d'accueil. Les parents d'accueil à eux seuls ne  
9 peuvent pas répondre à l'ensemble de ces besoins. Un  
10 manque de soutien aux familles d'accueil est souvent  
11 associé à des difficultés qui mènent aux  
12 déplacements de l'enfant.

13 En ce sens, nous recommandons de réitérer  
14 l'importance du recours à l'approche SOCEN; de  
15 revoir les programmes et les services pour les  
16 parents d'accueil et les enfants placés; et de  
17 développer partout au Québec une offre de services  
18 post-adoption qui va répondre aux besoins des  
19 parents et des enfants tout au long de leur vie.

20 Finalement, comme nous l'avons souligné, le  
21 contexte d'accueil familial et de l'adoption ont  
22 connu des changements majeurs au cours des dernières  
23 années, entre autres l'adoption de la LRR et la Loi  
24 113. Nous considérons essentiel de documenter de  
25 façon rigoureuse ce nouveau contexte afin de mettre

1 en place des pratiques efficaces, les actions qui  
2 doivent s'appuyer sur des connaissances à jour. En  
3 tant que chercheurs, on ne pouvait passer sous  
4 silence des recommandations qui visent à connaître  
5 davantage le contexte : donc évaluer les effets de  
6 la LRR de façon systématique et rigoureuse;  
7 d'évaluer les effets de la Loi 113 particulièrement  
8 en ce qui a trait aux enfants adoptés via le  
9 programme banque mixte.

10 Et de façon plus générale, nous appuyons ce  
11 que d'autres chercheurs ont souligné à plusieurs  
12 reprises devant vous, c'est-à-dire l'importance de  
13 se doter d'outils de recherche et de procédures  
14 d'identification dans les dossiers des usagers qui  
15 vont permettre de distinguer les types de familles  
16 d'accueil, mais aussi de suivre la trace des  
17 trajectoires des enfants lorsqu'ils changent de  
18 région. Merci de votre attention.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci pour votre présentation. On va débiter la  
21 période d'échanges avec Jean-Simon Gosselin.

22 M. JEAN-SIMON GOSSELIN, commissaire :

23 Q. **[139]** Bonjour. Quand j'ai lu votre document, j'ai  
24 reconnu, j'ai travaillé longtemps dans le réseau  
25 comme avocat, là, j'ai reconnu à peu près tout ce

1 que j'ai vu. Alors, c'est très pertinent. Et vous  
2 nommez vraiment très bien les enjeux. Et, ça, je  
3 vous en félicite. Je veux peut-être prendre une  
4 seconde pour dire qu'actuellement, là, au moment où  
5 on se parle, il y a des milliers d'enfants au Québec  
6 en familles d'accueil. Comme vous dites, soixante  
7 pour cent (60 %) des enfants vont transiter,  
8 soixante pour cent (60 %) des enfants suivis par les  
9 directions de la Protection de la jeunesse. Alors,  
10 je pense qu'il faut dire merci à ces familles-là.  
11 C'est incroyable ce qu'ils font parce qu'eux, ce  
12 n'est pas quelques heures par semaine, c'est du  
13 temps plein, comme un vrai parent. Alors, ça, il  
14 faut le souligner.

15 J'ai travaillé dans le réseau quand la Loi  
16 sur la représentation est entrée en force. Et je  
17 dois dire que je comprends, à la lecture, puis c'est  
18 ça ma première question, c'est un courant assez  
19 mondial dans les pays développés cette  
20 professionnalisation des familles d'accueil. Pouvez-  
21 vous nous donner un petit peu d'explications? Parce  
22 que je dois dire que, j'ai travaillé avec des  
23 intervenants, des familles d'accueil, et ça a  
24 presque surpris les gens dans ces années-là cette  
25 professionnalisation, cette syndicalisation. Pouvez-

1 vous nous contextualiser ça assez rapidement, parce que  
2 j'ai d'autres questions, par rapport aux milieux  
3 peut-être européens ou américains, nous donner  
4 quelques informations pour qu'on comprenne ça vient  
5 d'où et pourquoi?

6 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

7 R. Je pense qu'en partie, bon, on ne peut pas comparer  
8 les services de professionnalisation de l'accueil  
9 familial dans les différents pays. Il y a des études  
10 récentes qui ont prouvé que les enjeux de  
11 professionnalisation peuvent être très différents  
12 d'une région à l'autre. Je suis même portée à penser  
13 qu'au Québec, est-ce qu'on a vraiment  
14 professionnalisé ou on a syndiqué les parents  
15 d'accueil? Il faudrait réfléchir et il faudrait  
16 faire des nuances à mon avis. Essentiellement, c'est  
17 à la base un enjeu de recrutement.

18 Le bassin de familles d'accueil au Québec  
19 comme ailleurs dans le monde vit des difficultés  
20 importantes. C'est de plus en plus difficile de  
21 recruter des parents d'accueil. Les systèmes  
22 familiaux évoluent. Les contextes familiaux  
23 évoluent. Les gens travaillent de plus en plus à  
24 l'extérieur, des parents monoparentaux, des familles  
25 recomposées. Ce qui pose des défis.

1                   Donc, je pense que le premier enjeu de  
2                   professionnalisation était vraiment de reconnaître  
3                   que c'est un métier... J'ai même de la difficulté à  
4                   utiliser le mot « métier », parce que c'est  
5                   vraiment, si c'est un métier, c'en est un très  
6                   particulier, vous l'avez dit. Donc, je pense que,  
7                   dans un premier temps, c'était de s'assurer  
8                   d'améliorer le recrutement en donnant un statut  
9                   davantage professionnel à ces gens-là. On voulait  
10                  attirer d'autres types de postulants pour devenir  
11                  familles d'accueil. Je pense qu'il y avait aussi  
12                  l'enjeu que les enfants confiés aux familles  
13                  d'accueil, bien qu'on n'ait pas de données au Québec  
14                  très exhaustives à ce sujet-là, ont des difficultés  
15                  de plus en plus grandes.

16                 Ils se présentent en placement avec des  
17                 profils de difficultés au niveau relationnel, au  
18                 niveau de l'attachement, au niveau du trauma  
19                 complexe, madame Delphine Colin-Vézina vous en a  
20                 abondamment parlé, qui sont importants. Donc, on  
21                 doit mieux préparer ces gens-là. Et je pense aussi  
22                 qu'il y avait, à l'époque de la LRR, la  
23                 reconnaissance que c'est un métier de femmes. C'est  
24                 un métier qui se fait dans l'intimité et qui est  
25                 très peu reconnu. Alors, il y avait un enjeu de

1 reconnaissance de ces femmes qui accordent beaucoup  
2 d'importance à prendre soin de nos enfants, on doit  
3 se le rappeler, et des enfants en grandes  
4 difficultés. Donc, c'était dans ce courant-là, je  
5 crois, que le mouvement vers une plus grande  
6 professionnalisation a été mis en place.

7 Par contre, si on compare avec un modèle  
8 comme la France, par exemple, qu'on connaît bien, en  
9 France, entre autres, les parents d'accueil sont  
10 formés dans les mêmes écoles professionnelles que  
11 les éducateurs spécialisés. Ils font partie des  
12 équipes de soins. Ils ont des bureaux dans les  
13 organismes d'aide sociale à l'enfance. Donc, on voit  
14 que le niveau de professionnalisation est un petit  
15 peu plus avancé.

16 En même temps, les défis qu'ils rencontrent  
17 sont sensiblement les mêmes que nous. C'est-à-dire  
18 comment développer un soutien, comment faire des  
19 formations qui répondent davantage à leurs besoins  
20 et surtout comment travailler cette dualité entre,  
21 j'exerce ce rôle extrêmement exigeant dans la sphère  
22 privée de ma famille et de ma maison, comment  
23 départager ce qui appartient... on dit à ces parents  
24 d'accueil-là, vous devez aimer ces enfants-là comme  
25 s'ils étaient les vôtres sans jamais oublier qu'ils

1 ne sont pas vos enfants. Alors, c'est une dualité  
2 importante. On leur demande un engagement.

3 Hein, vous avez rencontré des spécialistes  
4 de l'attachement qui vont vous dire que l'engagement  
5 de ces parents d'accueil-là face aux enfants est une  
6 variable essentielle. Ils doivent être engagés.  
7 Donc, ça devient des enjeux complexes au niveau de  
8 la professionnalisation qui demandent, et ça les  
9 travaux nous le disent partout dans le monde, entre  
10 autres les travaux De Féfrineier en France, d'offrir  
11 des espaces de parole aux parents d'accueil, des  
12 espaces de développement de collaboration avec les  
13 intervenants en dehors des exigences d'évaluation.

14 Il faut être capable de distinguer cette  
15 idée de l'évaluation de la qualité du service  
16 offert. Entendez-nous bien! Il est essentiel  
17 d'évaluer la qualité des services qu'on offre aux  
18 enfants. Il est essentiel d'évaluer ce que les  
19 parents d'accueil offrent aux enfants. Mais on doit  
20 aussi offrir en parallèle, par contre, un soutien à  
21 la hauteur des besoins qu'ils rencontrent. Je ne  
22 sais pas si ça répond à votre question.

23 Q. **[140]** Ça répond à ma question. J'en ai une autre  
24 maintenant. Souvent quand on parle d'hébergements,  
25 on parle de judiciarisation de la situation. Il y a

1 des mesures volontaires pour les hébergements, peut-  
2 être de courte durée. Mais généralement quand on  
3 parle d'hébergements qui s'étendent un peu dans le  
4 temps, on parle de judiciarisation. Vous n'en faites  
5 pas état dans vos documents. Puis peut-être qu'il  
6 n'y a pas d'informations. Mais est-ce que vous avez,  
7 dans vos recherches, des informations sur comment  
8 les familles d'accueil vivent ce processus-là,  
9 comment ils sont... Vous parlez de leur  
10 participation au niveau des intervenants. Mais je  
11 voudrais l'élargir surtout le focaliser sur  
12 lorsqu'il y a la judiciarisation, lorsque ça va au  
13 tribunal l'histoire de cet enfant-là. On sait qu'il  
14 y a eu des changements aux lois, ils peuvent être  
15 présents. Mais avez-vous des informations? Vos  
16 recherches indiquent-elles des choses là-dessus  
17 intéressantes pour nous, là, sur la participation,  
18 sur la parole des familles d'accueil?

19 Mme DORIS CHÂTEAUNEUF :

20 R. Bien, je sais que, dans le cadre de l'évaluation de  
21 la Loi, on avait quand même... il y avait une  
22 partie... on avait mené des entretiens avec  
23 quarante-cinq (45) familles d'accueil, dont trente  
24 (30) familles d'accueil régulières, quinze (15)  
25 familles d'accueil de proximité. Et on leur

1 demandait leur implication dans le projet de vie,  
2 jusqu'à quel point les parents d'accueil se  
3 sentaient impliqués dans le processus de...

4 Q. **[141]** Monsieur Turcotte nous a parlé de ça.

5 R. Oui, c'est ça, je sais que monsieur Turcotte en a  
6 parlé.

7 Q. **[142]** Donc, vous n'avez pas de recherches  
8 spécifiques...

9 R. Non.

10 Q. **[143]** ... indépendantes de celle-là?

11 R. Non. C'est ça. C'était surtout sur comment eux  
12 percevaient leur implication. C'était vraiment  
13 variable. Mais je sais, c'est ça, monsieur Turcotte  
14 en a parlé de cette étude-là. Sinon sur le processus  
15 judiciaire comme tel, je ne sais pas si... Moi, je  
16 n'ai pas...

17 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

18 R. Outre ce que vous mentionnez, c'est-à-dire que le  
19 fait de pouvoir être partie prenante, le fait de  
20 pouvoir être entendu, je sais que, là, il y a des  
21 choses qui ont été modifiées justement au niveau de  
22 la Loi pour permettre ça maintenant. Mais je pense  
23 qu'il reste encore quand même un chemin à faire  
24 parce qu'ils ne sont pas d'emblée en fait reconnus  
25 comme partie prenante. Ils doivent faire la démarche

1 et tout ça. Donc, ça, c'est sûr que c'est des enjeux  
2 pour eux dans la reconnaissance de leur rôle par  
3 rapport à l'enfant.

4 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

5 R. On n'a pas de données de recherches systématiques.

6 On sait toutefois que, quand on va vers un placement  
7 majorité, lorsqu'il y a une décision de placement  
8 majorité, parfois les parents d'accueil peuvent être  
9 invités à aller témoigner de leur engagement à  
10 prendre la garde de cet enfant-là jusqu'à l'atteinte  
11 de sa majorité. On sait aussi dans des travaux  
12 parallèles, entre autres vous en avez parlé, Madame  
13 Laurent, en introduction sur les visites  
14 supervisées, que c'est un aspect sur lequel les  
15 parents d'accueil ont l'impression de ne pas être  
16 suffisamment consultés, c'est-à-dire toutes les  
17 fréquences et les modalités des contacts entre les  
18 parents et les enfants placés.

19 Q. **[144]** Il nous reste quelques minutes ensemble. La  
20 formation, vous en faites une recommandation,  
21 j'aimerais vous entendre parler un peu, l'Ontario,  
22 la province de l'Ontario a quelque chose de plus  
23 articulé, ça se présenterait comment un programme de  
24 formation minimale, pour même les familles d'accueil  
25 soient plus à l'aise dans leur rôle, vous voyez

1           quoi, vous avez nommé quelques enjeux mais  
2           concrètement, ça serait quoi un programme de  
3           formation minimal pour les familles d'accueil, en  
4           s'inspirant peut-être un peu de ce qui se fait dans  
5           une province qui n'est pas bien loin de chez nous?

6           Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

7           R. D'abord, juste mentionner que, bon, j'en ai parlé là  
8           dans les consult que la formation est assez  
9           minimale. C'est sûr que c'est un aspect qui peut  
10          être bonifié. Est-ce que, jusqu'à quel point puis  
11          quelle formule ça peut prendre, est-ce que c'est un  
12          nombre d'heures obligatoires de formation, est-ce  
13          qu'on devrait obliger un certain nombre d'heures  
14          avant d'avoir le droit d'être famille d'accueil? Une  
15          possibilité aussi qui a été... qui a été évoquée  
16          avec les gens de terrain, c'est que la formation  
17          puisse se donner dans la période pré-accueil. Dans  
18          le fond, il y a tout... puis durant le processus  
19          d'évaluation, les parents qui, un moment, les  
20          parents d'accueil donnent... postulent pour être  
21          famille d'accueil, il y a un certain nombre de mois  
22          qui est latent, si on veut, bien ça serait peut-être  
23          une période propice pour les former, leur... par  
24          rapport à différents éléments. En ce moment, les  
25          formations plus administratives qui sont... qui sont

1 données mais les... puis qui sont suivies plus par  
2 les parents d'accueil mais les formations sur les  
3 enjeux cliniques, sur les problématiques des  
4 enfants, comme je disais tantôt, il y en a quand  
5 même dans les régions, Québec et Montréal, c'est  
6 moins pour les autres régions mais ces des  
7 formations qui sont peu suivies, est-ce qu'il n'y  
8 aurait pas moyen peut-être de les donner avant ou  
9 sous un autre format, essayer d'être créatif un peu  
10 plus sur... le format peut prendre ces formations-là  
11 mais c'est sûr qu'il y aurait... il y aurait une  
12 amélioration à faire à ce niveau-là, le programme  
13 PRIDE comme tel, Geneviève le connaît peut-être plus  
14 que...

15 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

16 R. En fait, vous faites référence au programme PRIDE  
17 qui est implanté en Ontario depuis plus de vingt  
18 (20) ans, qui est un programme développée par la  
19 Child Welfare League of America, qui offre un  
20 programme de formation pré-accueil du premier  
21 enfant, une série de séances de trois heures que  
22 tous les parents, les postulants parents d'accueil  
23 doivent suivre avant leur accréditation, qui suit  
24 par la suite un programme de formation d'une durée  
25 variable de un à deux ans lors de la première année

1 ou deux de l'accueil des enfants et qui est suivie  
2 aussi par la suite par une offre de formation  
3 adaptée aux besoins spécifiques des enfants et des  
4 parents. En fait, être parents d'accueil, c'est un  
5 métier, si on se permet, qui s'apprend, c'est un  
6 métier qui est extrêmement complexe et qui doit être  
7 soutenu. Alors, ces offres de formation-là, à mon  
8 avis, leur grande richesse et ce vers quoi on  
9 devrait peut-être s'inspirer au Québec, c'est qu'on  
10 combine à la fois le soutien, l'information, la  
11 formation et le soutien pour permettre aux parents  
12 d'accueil de réfléchir à leurs difficultés dans un  
13 climat de confiance et de sécurité et non pas dans  
14 un climat de contrôle de qualité.

15 Q. [145] Merci.

16 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

17 R. J'ajouterais peut-être juste que, je pense que c'est  
18 important de traiter aussi de certaines thématiques  
19 propres à chacun des types de familles d'accueil  
20 parce que les familles d'accueil de proximité, par  
21 exemple, vivent pas les mêmes enjeux que les  
22 familles d'accueil régulières et les familles banque  
23 mixte non plus. Donc, c'est important qu'il y ait  
24 des choses qui peuvent être en commun, évidemment,  
25 mais qu'il y ait aussi des choses qui soient

1           spécifiques et réservées pour chacun de types de  
2           familles d'accueil.

3       Q. **[146]** Et qui devrait prendre le leadership de ça en  
4           secondes (30 s) parce que j'excède mon temps?

5           Mme MARIE-ANDRÉ POIRIER :

6       R. Question embêtante pour des chercheurs. Je pense que  
7           dans le contexte actuel au Québec, il serait  
8           utopique de penser que cet... ce leadership-là  
9           devrait être assumé par une seule personne. Je pense  
10          que la LRR nous invite à avoir une responsabilité  
11          partagée entre les associations représentatives de  
12          familles d'accueil et les établissements mais je  
13          pense aussi qu'il y a un leadership ministériel  
14          important qui devrait être joué pour s'assurer que  
15          les régions mettent en place les propositions qui  
16          sont faites.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Merci. On va poursuivre avec Lise Lavallée.

19          Mme LISE LAVALLÉE, commissaire :

20       Q. **[147]** Je vais continuer sur la lancée de mon  
21          collègue Jean-Simon. On a entendu parler des  
22          critères de reconnaissance des familles d'accueil  
23          puis je me questionne un peu sur ça. C'est qu'on  
24          va... on va exiger qu'une famille d'accueil ait des  
25          chambres d'une certaine grandeur avec des fenêtres

1 d'une certaine grandeur et tout ça, alors qu'il  
2 m'apparaît que les besoins de l'enfant se situent  
3 possiblement ailleurs, donc il y a des... on a des  
4 exigences placées aux drôles d'endroits. Donc, alors  
5 que la formation puis vous en avez parlé, la  
6 formation devrait être une exigence première avant  
7 d'être autorisé à avoir un enfant chez soi parce que  
8 c'est des enfants qui ont beaucoup de problématiques  
9 mais là, on a des exigences qui m'apparaissent  
10 questionnables parce que dans les familles dites  
11 normales, on va coucher deux enfants dans la même  
12 chambre et les chambres sont petites puis ça  
13 fonctionne très bien. Donc, j'aimerais ça avoir  
14 votre opinion là-dessus sur : est-ce qu'on devrait  
15 revoir tout ça là?

16 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

17 R. En fait, on a.. je vais répondre à votre question  
18 en... peut-être vu qu'on n'a pas de données de  
19 recherche exhaustives sur le nombre de postulants  
20 qui sont refusés sous ces considérations-là, je sais  
21 que ça a été émis par certaines des personnes qui  
22 sont venues vous rencontrer, est-ce qu'on refuse un  
23 nombre significatif de postulants pour des motifs  
24 comme ceux-là? Je ne le sais pas. Est-ce qu'on doit  
25 s'assurer que les milieux d'accueil qui accueillent

1        nos enfants sont sécuritaires? Oui, qu'ils vivent  
2        dans des conditions de salubrité, d'hygiène et de  
3        sécurité du *Code du bâtiment*, hein, tout le monde va  
4        s'entendre que oui. Est-ce que ces règles doivent  
5        être appliquées avec discernement? Je crois que oui.  
6        Il ne faut pas oublier que le cadre de références  
7        sur les milieux d'accueil familiaux est un cadre de  
8        références qui s'applique à tous les milieux  
9        d'accueil que ce soit aux adultes, aux personnes  
10       âgées et à la jeunesse. Le cadre de référence sur  
11       l'accueil familial au Québec n'est pas propre à la  
12       jeunesse. Il a été développé par le ministère pour  
13       s'assurer... pour toucher tous les RTF, ressource de  
14       type familial, peu importe la clientèle. Alors, il y  
15       a des considérations d'espace, probablement fort  
16       différent pour les personnes âgées en fauteuil  
17       roulant que de l'enfant de trois ans victime d'abus  
18       sexuel. Alors, je pense qu'il faut revoir ces  
19       normes-là en fonction des besoins de la clientèle  
20       jeunesse. La grandeur de la chambre, le fait qu'il y  
21       ait une fenêtre, ces enjeux-là, il y en a qui, comme  
22       je viens de dire, qui sont liés à des enjeux de  
23       sécurité, les autres sont liés à des enjeux, vous  
24       avez dit, c'est un milieu familial comme les autres,  
25       oui et non, c'est-à-dire qu'ils accueillent des

1 enfants qui arrivent avec un bagage particulier et  
2 il peut y avoir des enjeux de cohabitation, garçon,  
3 fille, de cohabitation en fonction de l'âge qui  
4 peuvent être différents.

5 Ce que je permettrais de dire c'est que ces  
6 règles-là devraient peut-être être appliquées avec  
7 discernement et de laisser peut-être une marge de  
8 manoeuvre peut-être un petit peu plus grande aux  
9 intervenants qui évaluent ces milieux-là. Vous  
10 savez, entre autres, que ces règles-là ne  
11 s'appliquent pas aux familles d'accueil de  
12 proximité, ils ont automatiquement une dérogation,  
13 ils n'ont pas à respecter ces règles-là à cause de  
14 privilégier un lien privilégié, en fait, entre  
15 l'enfant et on ne veut pas couper la possibilité  
16 d'une grand-mère d'accueillir son petit-fils pour  
17 des raisons comme celles-là. Est-ce que ce même  
18 genre de dérogation ou de réflexion ne pourrait pas  
19 s'appliquer dans certaines familles d'accueil  
20 régulières? Je crois que oui tout en étant conscient  
21 des enjeux importants d'offrir à ces enfants-là des  
22 milieux de vie le plus adéquats possible. Tout est  
23 une question de jugement, j'ai l'impression.

24 Q. **[148]** Effectivement, c'est du gros bon sens. Et je  
25 reviendrais sur la question de la formation parce

1 que ce qu'on a entendu, c'est qu'à partir du moment  
2 où les familles d'accueil se sont  
3 professionnalisées, avant les formations étaient  
4 données... étaient données par les institutions, les  
5 organisations et à partir de ce jour-là, c'était  
6 terminé, donc c'était la responsabilité des  
7 associations. Comment... qu'est-ce qu'il faudrait  
8 faire pour s'assurer, parce que lorsqu'on est un  
9 professionnel, on a des formations continues puis  
10 souvent bien, on peut perdre notre droit de pratique  
11 lorsqu'on ne suit pas nos formations continues mais  
12 comment... qu'est-ce qu'on devrait faire, qu'est-ce  
13 qu'on devrait mettre en place pour s'assurer que les  
14 formations soient obligatoires, qu'il y ait des  
15 formations continues parce que tout évolue, que ça  
16 devienne une règle pour garder sa certification  
17 comme famille d'accueil parce que ce n'est pas...  
18 c'est une clientèle qui est fragilisée dont on  
19 s'occupe puis pour moi, c'est... il me semble que  
20 c'est une priorité qu'on devrait avoir puis  
21 effectivement, qui devrait avoir cette charge-là ou  
22 à tout le moins, est-ce que, si on s'assure que les  
23 intervenantes en garderie, on s'assure qu'elles  
24 aient la formation adéquate, est-ce que,  
25 effectivement, il devrait y avoir les mêmes critères

1       pour les familles qui gardent ces enfants-là dire :  
2       mais on va s'assurer qu'il y ait une... qu'ils aient  
3       une formation minimale puis qu'ils soient obligés  
4       aussi de suivre des formations continues?

5       Mme DORIS CHÂTEAUNEUF :

6       R. Le format actuel quand même de combiner des  
7       représentants d'établissements avec des  
8       représentants d'associations est quand même bien  
9       pensé. C'est peut-être au niveau de la mécanique ou  
10      est-ce qu'une supervision du ministère pourrait  
11      aider ou de façon à travailler en collaboration  
12      puis... puis on avait le même questionnement aussi :  
13      est-ce qu'il faut vraiment exiger un nombre d'heures  
14      de formation? Ce n'est pas à nous à trancher  
15      nécessairement sur cette question-là mais au moins  
16      évoquer la possibilité, est-ce que... est-ce que  
17      c'est vers ça qu'on veut aller?

18               L'autre réflexion aussi qu'on avait par  
19      rapport à la formation, c'est que la formation,  
20      c'est un élément dans l'ensemble d'un processus de  
21      soutien et d'accompagnement. Il ne faut pas juste  
22      voir la formation de façon seule sans... tu sais, il  
23      y a la question du soutien, du support, de  
24      l'accompagnement qui fait défaut aussi. Est-ce que  
25      la formation, puis je l'ai mentionné tantôt, est-ce

1 qu'on peut penser à un format peut-être plus  
2 flexible, parce que là, en ce moment, il y a des  
3 formations qui sont mises sur pied, elles ne sont  
4 pas beaucoup utilisées par les familles d'accueil,  
5 est-ce que, il faudrait investiguer cette question-  
6 là, savoir pourquoi les familles d'accueil n'y vont  
7 pas, pourtant c'est des problématiques qu'ils  
8 rencontrent assez souvent dans leur milieu familial,  
9 donc il y a d'autres aspects, est-ce que c'est la  
10 question du gardiennage des enfants, du déplacement?  
11 Est-ce que... l'autre possibilité qui est soulevée  
12 aussi c'est : est-ce que les intervenants sont au  
13 courant des formations qui sont en place, qui sont  
14 données par leurs établissements en association avec  
15 les associations? Si les intervenants sont mieux  
16 informés, bien peut... puis s'il y a un meilleur  
17 accompagnement de la famille d'accueil, bien ça  
18 devient plus facile de faire le lien entre tout ce  
19 monde-là, finalement, tu sais, il y a une question  
20 de collaboration entre chacun des parties là, entre  
21 l'association, les parents d'accueil, les  
22 représentants d'établissement mais c'est la question  
23 de l'obligation est quand même assez...

24 Mme MARIE-ANDRÉ POIRIER :

25 R. La mécanique est actuellement un petit peu lourde,

1 hein, c'est-à-dire que le Ministère dépose  
2 annuellement un plan de formation national en  
3 collaboration avec les différentes associations  
4 représentatives de familles d'accueil, il faut  
5 savoir qu'il y en a trois au Québec, alors ils  
6 négocient avec la FFARIQ, ils négocient avec  
7 l'ADREQ, ils négocient avec la CSN puis pour les  
8 trois associations représentatives au niveau  
9 provincial. Après ce plan de formation descend dans  
10 les régions et chaque établissement du réseau, les  
11 seize (16) établissements doivent à leur tour  
12 développer une offre de formation régionale qui  
13 s'adresse à leurs parents d'accueil. Ces délais-là,  
14 nos répondants sur le terrain, nos contacts sur le  
15 terrain nous disent que ça prend parfois dans une  
16 année, quatre, cinq, six mois avant que ce soit  
17 déposé. Alors, les établissements se retrouvent à  
18 avoir six mois pour offrir leur offre de formation  
19 parce qu'au premier (1er) avril de l'année suivante,  
20 une autre offre de formation qui va tomber. Alors,  
21 il y a une dynamique, en tout cas, il y a une  
22 mécanique qui m'apparaît un peu complexe. La  
23 formation dans vos établissements, vous l'avez  
24 probablement déjà entendu depuis le début de la  
25 Commission est un enjeu majeur, pas seulement pour

1 les parents d'accueil mais aussi pour les  
2 intervenants, ces gens-là sont surchargés, ont des  
3 quantités de dossiers impressionnantes, de se  
4 dégager six heures dans un mois, dans deux mois,  
5 dans trois mois pour aller suivre la formation, ce  
6 sont des défis importants, imaginez pour des parents  
7 d'accueil qui ne travaillent pas sept heures par  
8 jour mais vingt-quatre (24) heures par jour, sept  
9 jours par semaine. Alors il y a... il y a vraiment  
10 un défi, est-ce que des gens comme les fondateurs de  
11 PRIDE, les gens qui ont développé PRIDE ont  
12 réfléchi? Il y a une partie de la formation qui se  
13 fait en ligne, il y a des parties de formation qui  
14 se font à distance, je pense qu'il faut voir ça  
15 comme une offre plus globale de formation en  
16 considérant vraiment les défis puis les  
17 particularités de l'accueil familial.

18 Q. **[149]** Ma dernière petite question. C'est que quand  
19 vous avez dit, lorsqu'on adopté la LRR, le but de  
20 professionnaliser, c'était d'attirer peut-être plus  
21 de familles d'accueil, est-ce que vous êtes capable  
22 de dire que ça a eu cet effet-là parce que quand on  
23 a créé les réseaux de garderie, c'était dans le but  
24 de faire en sorte que les femmes retournent  
25 travailler et ils ont été capable de le calculer

1           mais dans ce que vous nous avez dit, est-ce que vous  
2           êtes capable de nous dire qu'effectivement, ça a eu  
3           cet effet-là d'attirer plus de familles d'accueil?

4           Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

5           R. Non. Ça sera ma seule réponse claire, précise de la  
6           journée, on ne le sait pas mais on sait qu'il y a un  
7           besoin criant de familles d'accueil donc si j'avais  
8           un bassin suffisamment grand de familles d'accueil,  
9           j'aurais pu vous répondre oui, ça demeure un défi  
10          important. La réforme de la LRR est arrivée en deux  
11          mille douze (2012) avec une application graduelle en  
12          deux mille douze (2012) et deux mille quinze (2015)  
13          dans un contexte de modifications de notre système  
14          assez important, alors d'isoler ce seul changement,  
15          à mon avis, de tout ce qui s'est passé dans le  
16          réseau mais le recrutement des familles d'accueil  
17          demeure au Québec en ce moment un défi particulier  
18          qui n'est pas propre qu'au Québec, je dois quand  
19          même avouer qui est propre à la majorité des pays  
20          industriels.

21          Q. **[150]** Merci beaucoup.

22          Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

23          Merci.

24          LA PRÉSIDENTE

25          On poursuit avec Danielle Tremblay.

1 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

2 Q. [151] Alors, bonjours à vous trois, merci de votre  
3 présence et de venir souligner l'importance de la  
4 fonction accueil pour les enfants du Québec. Je vous  
5 amènerais, vous avez bien fait la démonstration et  
6 d'autres sont venus la faire avec vous, comme vous,  
7 des besoins complexes, multiples des enfants qui  
8 nécessitent une ressource d'accueil soit de façon  
9 temporaire, soit de façon permanente, en même temps,  
10 on a entendu beaucoup que les enfants vivent encore  
11 énormément d'instabilité, que les pairages sont  
12 difficiles entre les caractéristiques, les forces  
13 d'un milieu d'accueil et les besoins particuliers  
14 d'un enfant en raison de taux d'occupation, en tout  
15 cas, il y a toute une mécanique particulière, on  
16 constate aussi que l'accent est beaucoup mis sur la  
17 sécurité des jeunes et on évacue souvent tout le  
18 développement des jeunes et là, je vous amène sur  
19 l'approche SOCEN, vous en avez parlé, Madame Pagé,  
20 qui vise le développement optimal des enfants. Ce  
21 qu'on a constaté dans les travaux de notre  
22 Commission, c'est que parfois ces approches-là qui  
23 étaient implantées partout au Québec, bon, il y  
24 avait un leadership provincial, et caetera, un  
25 leadership provincial qui non seulement s'assurait

1 de l'implantation mais était gardien de  
2 l'application de l'approche selon les meilleures  
3 pratiques, selon ce qu'elle était reconnue efficace  
4 et on voit qu'il y a des programmes, bon, nous, on a  
5 nommé le SIPPE, mais, bon, SOCEN, je ne sais pas si  
6 vous avez quelque chose à nous dire par rapport à ça  
7 qui ont été davantage dilués, qui ont... on ne sait  
8 plus trop combien d'enfants sont rejoints,  
9 l'établissement va nous dire : « Oui, nous, on offre  
10 SOCEN » mais combien d'enfants sont rejoints,  
11 combien d'enfants qui pourraient être rejoints le  
12 sont mais c'est quoi les proportions, donc vous avez  
13 nommé, Madame Pagé, un enjeu de pérennité, des  
14 disparités régionales, qu'est-ce que vous avez à  
15 nous dire par rapport à l'évolution d'un programme  
16 qui était bien implanté au Québec?

17 Mme MARIE-ANDRÉ POIRIER :

18 R. En fait, dans votre question, il y avait trois  
19 éléments, l'élément de l'instabilité, l'élément du  
20 pairage et l'approche SOCEN. Je vais me permettre de  
21 parler de l'approche SOCEN, je vais laisser la  
22 parole ensuite à ma collègue qui va vous parler du  
23 pairage. C'est une approche que je connais quand  
24 même assez bien, j'ai été la chercheuse responsable  
25 de son implantation et de son évaluation depuis



1 intervenants qui l'appliquent. C'est une approche  
2 qui demande du temps, qui demande d'écouter la  
3 parole des enfants. Vous avez entendu des anciens  
4 jeunes placés ici et pour moi, c'est important des  
5 les entendre, mais qu'en est-il des enfants qui sont  
6 actuellement placés? La parole des enfants n'est pas  
7 entendue en ce moment au Québec. On les entend à  
8 l'âge adulte mais avant... alors SOCEN permet, à mon  
9 avis, d'utiliser, d'écouter ces paroles-là. Est-ce  
10 que SOCEN est encore implanté dans les différentes  
11 régions du Québec en ce moment, à l'heure où on se  
12 parle? À géométrie très variable.

13 Je vais me permettre une petite anecdote. Je  
14 travaille avec madame Marie-Claude Simard qui est  
15 chercheure au Centre de recherche universitaire à la  
16 Capitale nationale depuis le début de ce projet-là.  
17 Elle me soulignait avoir reçu la semaine dernière un  
18 appel d'une intervenante d'une région que je ne  
19 nommerai pas, qui lui disait : « Madame Simard, j'ai  
20 entendu parler d'une approche extrêmement  
21 intéressante qui s'appelle SOCEN, puis-je en  
22 entendre parler davantage? » Et Marie-Claude de lui  
23 répondre : « Cette approche est implantée dans votre  
24 établissement depuis plus de dix (10) ans. » Pour  
25 moi, c'est une anecdote qui témoigne extrêmement

1 bien le contexte actuel. La réforme a amené le  
2 départ de gestionnaires, de gens engagés qui  
3 croyaient à notre mission et qui croyaient à la  
4 mission SOCEN, qui la portaient à bout de bras  
5 depuis plusieurs années, ils sont partis, remplacés  
6 par des gens plein de bonne volonté mais qui,  
7 souvent, n'étaient pas au courant de ces dernières  
8 approches-là. On les connaît les conditions  
9 gagnantes de pérennisation de ces approches-là, je  
10 ne m'étendrai pas sur le sujet, une ligne de  
11 direction très claire, un soutien des intervenants,  
12 une offre de formation continue, un programme de  
13 communications clair et des gens dédiés à ces  
14 approches-là. À l'époque, nous avions dans chaque  
15 établissement des personnes dédiées à l'approche  
16 SOCEN, qui la portaient, qui la soutenaient. À ma  
17 connaissance, deux régions au Québec les ont  
18 maintenues. Par manque de personnel, par pression,  
19 ces gens-là sont retournés à leur « caseload » et à  
20 leur situation familiale et je pense que je vais  
21 déplorer, comme beaucoup de mes collègues ici, pour  
22 nous la perte de l'ACJQ a été une perte majeure. Ça  
23 a été pour nous, dans ce type d'approche-là, je  
24 parle de SOCEN parce que je le connais bien mais ça  
25 pourrait être le même dans d'autres projets

1       provinciaux, une entité où on soutenait les régions  
2       qui voulaient implanter. Dans les bonnes années,  
3       SOCEN deux mille (2000), je veux dire, on est allés  
4       graduellement mais deux mille treize (2013), deux  
5       mille quatorze (2014), deux mille quinze (2015), on  
6       avait plus de cinq cents (500) enfants qui étaient  
7       suivis par l'approche SOCEN à travers le Québec.  
8       Depuis un an ou deux, on tombe dans la barre, en bas  
9       de la barre du cent (100) enfants, ce qui est  
10      extrêmement questionnant compte tenu du nombre  
11      d'enfants placés en familles d'accueil. Est-ce qu'il  
12      faut revoir, par contre, SOCEN? À la lumière des  
13      conditions actuelles de l'exercice, je pense que  
14      oui, il faut réfléchir, il faut s'asseoir avec les  
15      associations représentatives dans le contexte de la  
16      LRR pour réfléchir à : est-ce qu'on peut assouplir,  
17      est-ce qu'il y a quelque chose qui peut être plus,  
18      mieux arrimé avec le cadre de référence actuel et la  
19      grille de catégorisation, sans entrer dans les  
20      détails, qui est des outils ministériels utilisés  
21      pour évaluer les besoins des enfants et les  
22      exigences des familles d'accueil? Je crois qu'il  
23      faut, je veux dire, il ne faut pas être sclérosé  
24      dans ces approches-là, il faut s'adapter aux  
25      nouvelles réalités, il faut les réfléchir mais est-

1 ce que les enfants du Québec ont moins de besoin  
2 qu'il y a cinq ans, qu'on évalue leurs besoins,  
3 qu'on réfléchisse comme un parent, c'est un parent  
4 collectif SOCEN, c'est que la responsabilité de ces  
5 enfants-là n'appartient pas uniquement aux parents  
6 d'accueil, elle appartient aux intervenants, elle  
7 appartient aux parents biologiques, on ne va pas les  
8 oublier, hein, ils sont... dans la majorité de nos  
9 dossiers, ils sont encore présents auprès de leurs  
10 enfants et elle nous appartient aussi à nous comme  
11 chercheurs, comme gestionnaires ou comme des gens  
12 qui regardent cette situation-là. Donc, on ne peut  
13 que déplorer mais en même temps, après il faut agir.

14 Q. **[152]** Oui, mais lorsqu'on entend, on voit, je vois  
15 la réaction et qu'en est-il du pairage et des  
16 conditions actuelles?

17 Mme DORIS CHÂTEAUNEUF :

18 R. Bien, ça tombe bien parce qu'on a terminé un projet  
19 de recherche l'année dernière qui était sur le  
20 processus décisionnel entourant le choix du milieu  
21 d'accueil. Il y a deux... deux dimensions qui ont  
22 été abordées dans ce projet-là, c'est le choix du  
23 type de milieu d'accueil, soit famille d'accueil  
24 régulière, famille d'accueil proximité ou famille  
25 d'accueil banque mixte, donc on s'intéressait au

1 processus décisionnel des intervenants, comment ils  
2 arrivaient à prendre la décision, comment ils  
3 prenaient la décision, selon quels facteurs puis  
4 selon quel mécanisme de consultation aussi pour  
5 arriver au choix de la famille d'accueil. Donc, à  
6 travers tout ça, il y avait aussi le choix de la  
7 famille comme telle. C'est sûr qu'il y a un élément  
8 qui est ressortait dans, on a mené trente-neuf (39)  
9 entretiens avec des intervenant de trois régions du  
10 Québec, trois régions respectives, Québec, Montréal,  
11 Outaouais et c'est sûr qu'il y avait une volonté qui  
12 était transversale chez les intervenants de  
13 considérer comme facteur premier, le bien-être de  
14 l'enfant, l'intérêt de l'enfant, les besoins de  
15 l'enfant, donc on essaie le plus possible de trouver  
16 une famille d'accueil qui correspond au profil de  
17 cet enfant-là, une famille pour laquelle on pense  
18 que l'enfant va pouvoir s'y établir dans le cas d'un  
19 placement à plus long terme, ou en tout cas, que si  
20 même c'est un placement à plus court terme, que ça  
21 réponde aux besoins de l'enfant. Donc, cette  
22 préoccupation-là est là. Est-ce qu'on arrive  
23 vraiment à répondre à ce... à être optimal dans le  
24 pairage? Je dirais que non parce que chacun des  
25 intervenants interviewés a souligné le manque de

1       ressources, la pénurie de ressources qui fait en  
2       sorte que le placement se fait peut-être pas  
3       toujours comme les intervenants voudraient ou n'est  
4       pas toujours aussi optimal que les intervenants le  
5       souhaiteraient au départ. C'est comme s'il y avait  
6       un volet théorique, oui, en théorie, on prend tel,  
7       tel, tel élément en considération, que ce soit, on  
8       parle des besoins de l'enfant mais aussi son niveau  
9       de développement, est-ce que la famille d'accueil  
10      est prête à recevoir ce profil d'enfant-là?

11      L'objectif suprême étant de répondre aux besoins de  
12      l'enfant mais la réalité est tout autre, c'est  
13      difficile parfois de trouver la bonne famille, ce  
14      qui fait en sorte qu'un enfant, des fois, va être  
15      placé dans une famille temporairement avant qu'on  
16      puisse trouver la famille qui répond le mieux à ses  
17      besoins, donc ça crée un déplacement mais des fois  
18      quand tu fais l'analyse des pour et des contres, tu  
19      dis : bien, on est mieux faire un déplacement pour  
20      l'amener dans une meilleure famille... que de le  
21      mettre dans une famille pour laquelle on ne pense  
22      que... que ça va être optimal.

23                Un autre élément aussi qui était... qui est  
24      ressorti, c'est les distances géographiques. Donc,  
25      il y a des enfants qui vont être placés très loin de

1 leur... de leur milieu familial d'origine, donc ils  
2 vont avoir à vivre beaucoup de déplacements pour les  
3 contacts, ce qui met en péril aussi le lien avec les  
4 parents biologiques quand la distance géographique  
5 est plus élevée.

6 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

7 R. Puis je pense que dans la réalité, en fait, avec ce  
8 projet-là, ce qu'on s'est rendu compte aussi, c'est  
9 que c'est très difficile pour les intervenants de  
10 balancer un peu tous les éléments qu'ils ont dans  
11 une situation en particulier, parce que des fois,  
12 ils vont vouloir prioriser le lien, ils vont vouloir  
13 prioriser justement les besoins de l'enfant mais ça  
14 va vouloir dire comme Doris vient de le dire, de  
15 déplacer très loin, là, à ce moment-là, ça met en  
16 péril les contacts avec les parents d'origine. Donc,  
17 c'est vraiment pas évident parce que je pense que  
18 c'est rare ou une même situation, on a tous les  
19 éléments et là, on peut vraiment aller chercher le  
20 placement optimal.

21 Q. **[153]** Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. On va poursuivre avec Gilles Fortin.

24 M. GILLES FORTIN, commissaire :

25 Q. **[154]** Je pense que, comme je l'ai senti de la part

1 de tous mes collègues, je suis profondément déprimé,  
2 pas parce que... par la qualité de ce que vous nous  
3 dites, pas par la qualité de vos connaissances mais  
4 par la qualité, ce n'est pas correct de dire la  
5 qualité des familles d'accueil, comprenez-moi. Ce  
6 que je comprends, au fond, c'est qu'avec la LRR, on  
7 a institutionnalisé les familles d'accueil, on a  
8 pour... sous prétexte d'en avoir plus, on a mis de  
9 l'argent au détriment de la qualité des familles  
10 d'accueil, c'est-à-dire qu'on les a dépouillées de  
11 toute l'aide, de l'assistance dont ces familles  
12 d'accueil-là auraient besoin pour s'occuper  
13 adéquatement d'enfants en difficulté. Ma question  
14 serait : est-ce qu'il y a des études sur les besoins  
15 particuliers des enfants placés en familles  
16 d'accueil? Vous dites soixante pour cent (60 %) des  
17 enfants pris en charge par la DPJ passent en  
18 familles d'accueil à un moment donné, est-ce qu'on  
19 connaît les besoins de ces enfants-là, est-ce qu'il  
20 y a déjà une étude qui a été faite sur qu'est-ce qui  
21 fait qu'on les place, est-ce que c'est parce que la  
22 famille n'est plus capable de s'en occuper puis si  
23 la famille n'est plus capable de s'en occuper, est-  
24 ce que c'est juste pour des raisons, je dirais,  
25 comme matérielles, bon, maman est malade puis elle

1 est toute seule avec les enfants puis elle n'a pas  
2 de famille élargie puis il faut bien que quelqu'un  
3 s'en occupe pendant qu'elle est à l'hôpital ou est-  
4 ce que c'est parce que le milieu où ils vivent est  
5 toxique pour eux et de quelle façon, parce qu'au  
6 fond, la famille d'accueil, c'est pour répondre à un  
7 besoin des enfants, je pense qu'il faut partir des  
8 besoins des enfants?

9 VOIX NON IDENTIFIÉE :

10 On se regarde toutes...

11 VOIX NON IDENTIFIÉE :

12 Une grosse question.

13 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

14 R. Oui, une très grande question. Je pense que, il faut  
15 quand même reconnaître que la LRR a permis des gains  
16 importants, ça, je pense qu'il faut le rappeler,  
17 hein, ça a permis une reconnaissance d'un métier  
18 presque uniquement féminin, de reconnaître  
19 l'engagement de ces femmes-là à offrir des services  
20 aux enfants. Est-ce que ça a eu des déri... est-ce  
21 qu'il y a eu des applications qui ont fait qu'on est  
22 dans un système, entre autres, le contrôle de  
23 qualité, de reddition de comptes qui va peut-être un  
24 peu trop loin, je pense que je suis en partie  
25 d'accord avec vous. Qui sont les enfants placés au

1 Québec? C'est en fait votre question, hein...

2 Q. [155] Bien oui.

3 R. ... qui sont les enfants que ces familles d'accueil-  
4 là reçoivent au quotidien? Bien, je pense que le  
5 portrait qu'on peut dépeindre de ces enfants-là est  
6 très, très variable d'une situation à l'autre. La  
7 situation que vous identifiez, elle existe, c'est-à-  
8 dire un enfant pour qui on a besoin d'un placement  
9 temporaire, le temps d'installer autour de cette  
10 famille-là un réseau de sécurité sociale pour que  
11 l'enfant puisse retourner à court terme dans sa  
12 famille existe. Ce sont souvent les interventions,  
13 j'allais dire peut-être les... les plus faciles, si  
14 ça peut être facile dans ce contexte-là où on met en  
15 place une offre de service auprès des parents, les  
16 parents sont engagés, reconnaissent les difficultés  
17 qu'ils vivent, vont s'impliquer dans l'intervention,  
18 les intervenants vont collaborer et l'enfant va  
19 pouvoir retourner chez lui à un moment ou l'autre de  
20 sa trajectoire de placement.

21 On sait au Québec, comme ailleurs dans le  
22 monde, que le premier choix n'est pas de placer un  
23 enfant. Donc, lorsqu'on prend la décision de retirer  
24 un enfant de son milieu familial, c'est que les  
25 intervenants ont évalué que la situation nécessitait

1 le retrait de l'enfant. Tous les enfants placés au  
2 Québec, je vous surprendrai pas, sont victimes de  
3 négligence et de maltraitance, hein, moi, je parle  
4 souvent de double vulnérabilité, ils arrivent en  
5 placement avec dans leur sac à dos, c'est l'image  
6 que madame Collin-Vézina utilise souvent de trauma,  
7 d'expériences relationnelles extrêmement difficiles  
8 avec leurs parents et ils arrivent aussi avec leur  
9 histoire de placement parce que c'est souvent pas  
10 leur première mesure de placement. Donc, c'est des  
11 enfants, à ce moment-là, très vulnérables.

12 Les études, je pense qu'il faut... il faut  
13 faire attention entre les motifs qui justifient le  
14 placement et les besoins des enfants, pour moi,  
15 c'est des choses peut-être un petit peu différentes.  
16 On sait, au Québec, que les motifs qui justifient le  
17 placement, bon, sont la négligence et la  
18 maltraitance, sont les difficultés importantes de  
19 ces parents, ce sont des parents qui, à ce moment  
20 précis de leur trajectoire parentale, ne peuvent  
21 assumer leurs rôles parentaux en raison d'une  
22 grande... de difficultés sur le plan social,  
23 difficultés de toxicomanie, problèmes de santé  
24 mentale, problèmes de déficience intellectuelle,  
25 donc les parents ont des problèmes personnels qui

1 rendent difficiles, à ce moment-là, de leur  
2 trajectoire l'exercice de leur parentalité, souvent  
3 dans des contextes de vulnérabilité, monsieur  
4 Esposito est venu vous en parler, de très grande  
5 pauvreté, d'isolement social, qui fait que c'est des  
6 parents qui ont peut-être plus de difficultés à  
7 utiliser les ressources autour d'eux. Il ne faut pas  
8 oublier qu'il y a une partie de ces enfants-là qui  
9 vivent, comme vous l'avez nommé, dans des  
10 environnements familiaux toxiques, avec des parents  
11 qui, compte tenu de ces grandes difficultés-là,  
12 n'arrivent pas à mettre les besoins de leur enfant  
13 en avant, en priorité. Vous savez, nous, on  
14 interroge dans différents projets des parents, les  
15 parents d'origine, qui avec beaucoup de générosité  
16 nous racontent leur histoire. Ce sont des parents  
17 qui ont des parcours de vie extrêmement difficiles,  
18 qui arrivent dans la maternité ou dans la paternité  
19 avec des défis très importants. Dans une recherche  
20 qu'on a faite récemment Geneviève et moi, une mère  
21 nous disait : « À cette époque, je n'étais pas  
22 capable de m'occuper de deux personnes, même pas  
23 d'une seule, même pas de moi-même. » Alors, il faut  
24 reconnaître que les difficultés sont importantes,  
25 les enfants arrivent en placement avec un bagage

1 important de difficultés, de sous-stimulation  
2 parfois de trauma dû à des violences, de problèmes  
3 relationnels dus à des difficultés d'attachement  
4 avec des parents qui pouvaient être momentanément  
5 dépassés, donc ils arrivent avec des besoins  
6 importants, des retards scolaires, bien entendu, on  
7 le sait, des troubles de comportement, des troubles  
8 relationnels, c'est un peu le portrait dépendamment,  
9 ceci étant dit, de l'âge des enfants qui peut être  
10 variable.

11 Q. **[156]** Justement, à la lumière de tout ce que vous  
12 nous dites est-ce que la priorité ne devrait pas  
13 être de faire en sorte que le milieu d'accueil soit  
14 équipé pour les recevoir dans leur vulnérabilité?  
15 Est-ce que ça ne devrait pas avoir préséance sur la  
16 qualité, le nombre de pieds carrés, la présence d'un  
17 détecteur de fumée, puis la capacité de réanimer un  
18 enfant? On n'a jamais pensé, dans les cours  
19 prénataux, à former les parents à la réanimation, je  
20 ne sais pas pourquoi ou l'exige quand on les confie  
21 en famille d'accueil.

22 R. Et pas aux familles d'accueil de proximité, juste  
23 aux familles d'accueil régulières.

24 Q. **[157]** Et là-dessus, juste une petite remarque. Je  
25 voudrais juste que... bien me faire comprendre, là.

1 Je ne mets pas en doute le dévouement des parents  
2 d'accueil qu'ils ont face aux enfants dont ils  
3 s'occupent, mais je trouve absolument inacceptable  
4 qu'on les laisse tout seul aux prises avec ça, sous  
5 prétexte qu'on les paye mieux.

6 R. Vous résumez bien, je pense. Il y a un enjeu de  
7 formation, il y a un enjeu de soutien. Il y a aussi  
8 l'enjeu... par contre, je crois qu'il faut faire  
9 attention, on veut que ces milieux-là restent des  
10 milieux familiaux. Ce ne sont pas des milieux  
11 institutionnels, ce ne sont pas des centres de  
12 réadaptation, donc il y a un équilibre entre offrir  
13 à ces enfants-là des environnements de vie qui se  
14 rapprochent le plus possible d'un environnement  
15 familial, mais qui en même temps reconnaissent les  
16 difficultés des enfants. Vous savez, les parents  
17 d'accueil ce qu'ils nous disent le plus... les plus  
18 grands défis pour eux c'est de répondre à la  
19 désorganisation des enfants, de répondre à un enfant  
20 qui va s'automotiver, qui va répondre, des enfants  
21 que vous connaissez bien, des enfants qui vont  
22 refuser d'entrer en relation. Ce sont des enfants  
23 qui sont... qu'on doit aimer, mais qui sont parfois  
24 difficiles à aimer. Qui ne se laissent pas approcher  
25 si facilement. Alors il y a des enjeux, on le voit

1 chez les familles d'accueils régulières, Geneviève  
2 pourrait vous parler des défis parfois encore plus  
3 grands des familles d'accueil banque mixte, qui  
4 accueillent ces enfants-là. Donc, il faut, oui, vous  
5 avez raison, mieux les former, mieux les  
6 accompagner, mais surtout ne jamais oublier que ce  
7 n'est pas leur seule responsabilité.

8 Q. [158] Mais il reste qu'au fond ce que vous nous  
9 dites c'est qu'ils ont un rôle de « thérapeute » en  
10 quelque sorte, entre guillemets, auprès des enfants  
11 dans leur vulnérabilité et on devrait, comme on  
12 déplore le manque de formation des professionnels,  
13 formation spécifique à la problématique de la  
14 maltraitance de la part des professionnels, des  
15 travailleurs sociaux, éducateurs, et caetera, est-ce  
16 que justement on ne devrait pas avoir cette même  
17 préoccupation, des familles d'accueil spécifiquement  
18 formées et c'est là-dessus qu'on devrait mettre  
19 l'accent? Là, j'ai l'impression qu'on retourne à une  
20 certaine forme d'institutionnalisation, où on a des  
21 crèches et puis, bon, on assure la sécurité physique  
22 des enfants, nourris, chauffés, lavés, mais le reste  
23 on...

24 Mme DORIS CHÂTEAUNEUF :

25 R. Je dirais qu'il faut aller même au-delà de la

1 formation, c'est d'avoir un soutien et un  
2 accompagnement...

3 Q. **[159]** Oui.

4 R. ... en tout temps.

5 Q. **[160]** Mais dans mon esprit ça fait partie de ça, là.

6 R. Oui, c'est ça.

7 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

8 R. Mais je pense... en fait, je suis d'accord avec vous  
9 qu'il faut donner des outils davantage aux parents  
10 d'accueil pour être capable effectivement, jusqu'à  
11 un certain point, d'avoir un certain rôle  
12 thérapeutique, oui, avec les enfants, mais il ne  
13 faudrait pas justement que ce soit au détriment de  
14 leur retirer donc du soutien de la part de vrais  
15 thérapeutes et de gens qui sont formés pour les  
16 aider quand ça dépasse leurs compétences.

17 Q. **[161]** Pas du tout, mais il faut quand même se mettre  
18 peut-être dans la... dans la tête de l'enfant, qui  
19 se retrouve dans un milieu familial substitut où  
20 finalement il y a un certain équilibre et il est  
21 bien. Lui, là, il ne sait pas qui l'a mis au monde  
22 puis il ne sait pas qu'il est bien là, et c'est de  
23 ça qu'il a besoin, c'est ça qui va le reconstruire,  
24 si je peux dire.

25

1 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

2 R. Là, vous parlez du recours à des familles d'accueil  
3 thérapeutiques, à vocation thérapeutique, qui  
4 existaient jadis, mon âge avancé me permet de dire  
5 ça, dans le réseau. Ça n'existe plus au Québec. Ce  
6 type de famille d'accueil n'existe plus.

7 Q. **[162]** Mais ils ont des détecteurs de fumée.

8 R. Mais en fait je pense que les parents d'accueil  
9 répondent... je pense en tout cas que les parents  
10 d'accueil sont des gens extrêmement engagés.

11 Q. **[163]** Oui.

12 R. Qui répondent au meilleur de leurs connaissances et  
13 de leurs capacités aux besoins des enfants. Que dans  
14 certaines situations les besoins des enfants sont  
15 peut-être... demandent des parents un tout petit peu  
16 mieux équipés ou plus équipés que la moyenne des  
17 parents. Par contre, je ne voudrais pas que les  
18 milieux d'accueil québécois deviennent des petits  
19 foyers de groupe ou des petites unités de  
20 réadaptation, où la vie de famille est mise de côté.  
21 Vous savez, si un enfant vit en famille d'accueil  
22 jusqu'à ses dix-huit (18) ans, il doit vivre dans  
23 une famille jusqu'à ses dix-huit (18) ans, il doit  
24 être intégré dans une vie de famille et que les  
25 parents ont des rôles. Vous le savez, on est

1 parents, oui, parfois on a un rôle thérapeutique,  
2 oui, parfois on a des rôles de contrôle, mais on a  
3 aussi des rôles d'affection et d'amour.

4 Q. **[164]** Je peux me permettre juste une petite chose.  
5 Est-ce qu'on s'est déjà préoccupé de savoir pourquoi  
6 les enfants sont déplacés si souvent? Est-ce que la  
7 fréquence des déplacements ne reflète pas peut-être  
8 le dépassement des familles d'accueil par les  
9 problématiques des enfants? Dépassement qui est  
10 probablement beaucoup en lien avec le fait que la  
11 famille d'accueil n'a pas le support dont elle  
12 aurait besoin pour faire face à cette... à ces  
13 problématiques-là.

14 R. Vous avez abordé ces questions probablement avec  
15 monsieur Esposito et madame Élie, sur les facteurs  
16 qui sont associés aux déplacements. Il y a plusieurs  
17 facteurs, on ne peut pas les résumer.

18 Q. **[165]** Oui.

19 R. Est-ce que certains de ces facteurs-là sont dus aux  
20 difficultés des parents d'accueil? Bien entendu.  
21 Certains sont non contrôlables, des parents  
22 d'accueil vieillissants, des parents d'accueil qui  
23 tombent malade, des parents d'accueil qui doivent  
24 arrêter leur mission et leur mandat. C'est des  
25 enjeux sur lesquels on n'a pas de contrôle. Les taux

1 de déplacement sont souvent aussi associés à des  
2 tentatives de réunification échouées, il ne faut pas  
3 l'oublier.

4 Q. **[166]** Oui.

5 R. Qu'il faut toujours continuer de faire par contre,  
6 hein, je pense qu'il faut toujours essayer de  
7 réunifier les enfants dans leur famille. Peut-être  
8 mieux les accompagner quand on le fait. Et il y a  
9 aussi des situations où c'est vrai que c'est les  
10 difficultés des familles. Et ce qui nous préoccupe  
11 en ce moment c'est le fait que les familles  
12 d'accueil nous disent ne pas se sentir soutenues et  
13 parfois taire leurs difficultés, par peur de ne pas  
14 être entendu et que là les situations vont se  
15 dégrader rapidement. Et là, la solution sera de  
16 déplacer l'enfant. Quant à la base, ce n'était pas  
17 le désir de la famille d'accueil. Ce qu'ils  
18 voulaient c'est de l'aide et du soutien, donc on n'a  
19 pas voulu demander d'aide par peur d'être jugé dans  
20 cet espèce de contexte très axé sur le contrôle de  
21 la qualité, peut-être un peu moins sur le soutien.

22 Et peut-être aussi, puis ça il faut le  
23 réfléchir très globalement, nos... le fait de  
24 vouloir maintenir les enfants dans leur milieu  
25 naturel est fort louable, mais est-ce que dans

1 certains cas on ne retarde pas trop longtemps  
2 l'inévitable? C'est-à-dire est-ce qu'on ne laisse  
3 pas des situations se détériorer? Et lorsqu'on  
4 décide de retirer l'enfant, il est peut-être... en  
5 tout cas, il y a peut-être des choses qui auraient  
6 pu être faites plus tôt. Ceci étant dit, je ne suis  
7 pas en train de dire qu'il faut placer tous les  
8 enfants du Québec, entendez-moi bien, mais je pense  
9 que parfois on a de la difficulté peut-être à  
10 prendre cette décision-là plus rapidement, ce qui  
11 permettrait de mettre en place des mesures de  
12 placement planifiées, préparées et peut-être moins  
13 dans des contextes d'urgence, qui peut-être sont  
14 associés à des déplacements.

15 Q. [167] Vous touchez à un point qui est tout un débat  
16 qui nous préoccupe également.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui, c'est ce que j'allais ajouter, Gilles, merci.  
19 Pour expliquer notre réaction à plusieurs, là. Ça  
20 fait partie de nos discussions très profondes. Alors  
21 maintenant on poursuit avec André Lebon.

22 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

23 Q. [168] Bien merci, vous êtes venues avec grande  
24 objectivité, je vois vos efforts, démontrer... en  
25 fait, dans le temps au collège on disait, en

1 mathématiques, cqfd, « ce qu'il fallait démontrer ».  
2 Moi, je pense que vous êtes venues... parce qu'on a  
3 entendu les gens, on a entendu des familles  
4 d'accueil puis loin de nous l'idée de penser qu'ils  
5 ne jouent pas un rôle exceptionnel. Au contraire,  
6 les témoignages qu'on a eus de jeunes, là, quand ils  
7 ont eu la chance d'avoir une famille qui a fait une  
8 différence dans leur vie, c'est énorme. Donc, on  
9 n'est pas en train de minimiser l'importance ou le  
10 sens ou l'utilisation, mais ces gens sont venus nous  
11 dire : depuis la LRR, mon lien de partenariat avec  
12 l'établissement est devenu un lien de fournisseur à  
13 client. Puis on me gère en fonction de critères,  
14 moyennant des redevances, et caetera. Puis si j'ai  
15 une place de libre on va me la remplir, et caetera.  
16 Ça fait que, moi, on a beau dire, t'sais, vous  
17 savez, il y a un contexte, mais à un moment donné  
18 quand j'entends des outils comme SOCAN à vitesse  
19 variable, quand j'entends le leadership c'est... a  
20 fondu comme une peau de chagrin, écoutez, là. On  
21 a... puis on se regarde tous, là, puis je pense  
22 qu'on va mettre ça dans nos cibles prioritaires, là.  
23 Il y a quelque chose à faire pour remettre du sens à  
24 toute cette histoire-là. Parce que... et quand mon  
25 collègue le plus pondéré s'énerve, je me dis :

1 écoute...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Posez-vous des questions.

4 M. ANDRÉ LEBON, vice-président :

5 ... regardez-moi bien aller, là. Osti, je ne me  
6 possède plus! Alors je veux juste vous dire ça.  
7 Alors pour moi, les réflexions que vous apportez,  
8 elles sont pertinentes. Vous nous rappelez  
9 l'importance. Mais ce qu'il faut rétablir, là, parce  
10 que formation c'est un enjeu puis là on dit : il y  
11 en avait des outils, là, c'est... c'est pas qu'on  
12 est sans outils. Puis à la limite, il faut continuer  
13 de réfléchir : serait-ce la meilleure façon, comment  
14 la déployer? Mais la clé, là, c'est quand tu  
15 m'amènes un enfant, ne m'abandonne pas. Les familles  
16 d'accueil, ce qu'elles sont venues nous dire c'est :  
17 devant cet enfant-là, j'avais un intervenant  
18 ressource qui m'aidait à comprendre, qui m'aidait à  
19 m'ajuster, il y avait un intervenant client aussi  
20 qui s'occupait de l'enfant, mais je travaillais en  
21 collaboration. Cette collaboration-là semble s'être  
22 effritée, semble être complètement disparue et  
23 c'était ça le message.

24 L'autre élément qu'ils nous ont dit : il y  
25 avait une communauté de pratique. Notre

1 établissement nous réunissait, on avait des  
2 événements communs, les familles d'accueil ensemble,  
3 on allait à des pique-niques, on allait dans des  
4 événements, ça créait une forme de solidarité.  
5 Aujourd'hui, là, on est des PME. La solidarité,  
6 oublie ça. Il faut que je remette mes DAS, là, mes  
7 déductions à la source puis... On s'est même fait  
8 dire : le gain qui apparaissait de  
9 professionnalisation, même le gain financier n'est  
10 pas si évident quand tu regardes toute la mécanique  
11 qui vient avec. Ça fait qu'honnêtement, là, quand  
12 vous dites : recommandation, équipe de chercheurs  
13 évaluer les effets de la LRR, là, ça presse.

14 Mais en même temps, entre ça presse pour  
15 mieux documenter et il y a-tu des gestes qu'on peut  
16 faire dès maintenant, là, vous avez dit assez de  
17 choses que si je regarde ma présidente puis je me  
18 dis : il y a peut-être des recommandations qui ne  
19 devraient même pas attendre novembre vingt vingt  
20 (2020), là. Il y a comme des évidences à sa face  
21 même. Puis ici, là, il n'y a pas d'ayatollah, mais  
22 il y a un... il y a un ras-le-bol assez évident, là,  
23 d'erreurs. Moi, quand on me dit, quand je vous  
24 entends dire : « Vous savez, c'est exigeant », mais  
25 exactement. On espère que c'est exigeant parce qu'on

1 offre des services à des enfants dont c'est un enjeu  
2 majeur. Si on remet l'enfant au coeur de nos choses,  
3 ça va être exigeant. Mais soutenons ces gens-là.  
4 C'est pareil pour nos intervenants, là. On ne  
5 méprise pas nos intervenants. On ne méprise pas nos  
6 familles d'accueil, mais c'est exigeant. Ça veut  
7 dire : donnez-nous des conditions pour faire ce  
8 travail-là. Du temps, de l'espace, prendre notre  
9 parole, nous soutenir quand on en a besoin.

10 Alors là, je pense que la cour est pleine,  
11 on vous remercie parce que ce que vous avez dit...  
12 parce qu'on peut revenir avant, là. Là, on est  
13 toujours sur votre « slide » 6, 7, 8, mais vos  
14 recommandations principales qui disent : il y a des  
15 choses à remettre en force, là. Puis, t'sais, vous  
16 avez parlé de l'approche SOCAN, mais si on  
17 retourne... alors c'est un cri du coeur, mais je ne  
18 suis pas aussi pondéré que mon ami Fortin, alors je  
19 pense qu'on va devoir s'en occuper.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Non, mais moi je veux que tu respires, je ne veux  
22 pas faire le RCR.

23 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

24 Y a-t-il des familles d'accueil dans la salle?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors respire s'il vous plaît, mon cher Vice-  
3 Président, respire s'il te plaît. Et je te le  
4 demande avec beaucoup d'empathie et d'amour et  
5 d'amitié et tout ce que tu veux. Alors à mon autre  
6 vice-président, qui est calme comme docteur Fortin,  
7 Michel Rivard, ce sera la dernière question.

8 M. MICHEL RIVARD, vice-président :

9 Q. [169] Merci. Alors ça ne paraît peut-être pas, mais  
10 moi aussi je suis outré d'entendre tout ça. Moi  
11 aussi à l'époque j'étais au centre jeunesse, puis  
12 je... j'ai été le premier surpris de voir qu'il y  
13 avait une syndicalisation des familles d'accueil.  
14 Moi, je ne comprenais pas le sens de tout ça. Alors  
15 je ne le comprends pas beaucoup plus, puis on voit  
16 les effets, là, qui sont à peu près pas là. Puis  
17 pour ajouter une couche à tout ce qui a été dit,  
18 puis vous en parlez dans votre mémoire, un obstacle  
19 majeur, le roulement des intervenants. Alors... puis  
20 en plus vous dites dans votre mémoire que le  
21 roulement des intervenants fait que ça retarde des  
22 fois des projets d'adoption parce qu'il n'y a pas  
23 d'intervenant qui est en mesure de venir témoigner  
24 au Tribunal et de dire : bien là, il n'y a pas eu de  
25 soin, d'entretien et d'éducation pendant au moins

1 une période de six mois. Alors si on change  
2 d'intervenant aux trois mois, bien là ça va prendre  
3 trois-quatre intervenants à un moment donné puis des  
4 interruptions de service. Alors ça... puis c'est  
5 décrit comme un obstacle majeur, là.

6 Puis ça, j'aimerais vous entendre là-dessus,  
7 puis est-ce que ça... le roulement, est-ce qu'il est  
8 plus important depuis cette chère réforme? C'est ça  
9 mon autre question. Merci.

10 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

11 R. Ce serait effectivement intéressant de savoir si,  
12 depuis la réforme, ce roulement-là est plus  
13 important. Moi, je vous dirais qu'on en entend  
14 parler depuis même avant la réforme. Parce que même  
15 avant la réforme - la dernière qu'on a eue - il y en  
16 a eu d'autres aussi avant. Donc, je pense que le  
17 roulement c'est quand même un problème qui persiste,  
18 malheureusement, depuis longtemps. Effectivement,  
19 c'est ça, en fait on a... on n'a quand même pas  
20 beaucoup parlé d'adoption justement dans le cadre de  
21 nos échanges, mais je pense qu'il faut... il faut  
22 vraiment aussi y penser. Monsieur Lebon, quand vous  
23 dites l'importance donc de soutenir ces familles-là,  
24 de ne pas les laisser tomber, il faut aussi penser  
25 que les familles banque mixte, non seulement il faut

1 les soutenir pendant qu'elles sont famille  
2 d'accueil, mais une fois qu'elles terminent leur  
3 mandat l'enfant ne retourne pas dans son milieu  
4 d'origine, l'enfant reste avec eux, donc ils ont  
5 besoin de soutien encore plus longtemps, je pense,  
6 que les familles d'accueil régulières, pour qui le  
7 mandat se termine à un moment donné.

8 On a soulevé effectivement dans notre...  
9 dans le document qu'on vous a déposé, que... c'est  
10 des gens du terrain en fait qui nous ont mentionné  
11 cette réalité-là, de dire que parce que des fois il  
12 y a un roulement de personnel tellement important et  
13 comme... comme vous l'avez mentionné, au niveau de  
14 l'admissibilité à l'adoption dans le Code civil, on  
15 doit démontrer que ça fait au moins six mois que les  
16 parents n'assument plus les soins, l'éducation,  
17 l'entretien. Donc, s'il n'y a pas un intervenant qui  
18 peut faire le suivi, à ce moment-là c'est ça, c'est  
19 ce qu'on nous a mentionné. Il y a des enfants pour  
20 qui l'admissibilité à l'adoption va être retardée,  
21 le temps qu'il y ait un intervenant qui est là  
22 suffisamment longtemps pour apporter cette  
23 démonstration-là, malheureusement. Donc, c'est les  
24 enfants qui en souffrent en bout de ligne.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Il reste encore...

3 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

4 Je ne pense pas que le roulement de personnel est un  
5 enjeu récent. Je pense, par contre, qu'il faut le  
6 réfléchir à différents niveaux. Premièrement,  
7 pourquoi les intervenants? Pourquoi le si grand  
8 roulement? Est-ce que les intervenants quittent?  
9 Est-ce qu'ils quittent parce que le travail qu'ils  
10 font ne fait plus de sens? Est-ce qu'ils quittent  
11 parce qu'ils ne croient plus à ce qu'ils sont en  
12 train de faire, parce qu'on ne les soutient plus  
13 suffisamment cliniquement? Parce qu'il n'y a plus de  
14 coaching dans nos établissements à géométrie plus  
15 que variable? Parce qu'on laisse des jeunes  
16 intervenantes, moi, je les vois, elles quittent  
17 l'université pour s'en aller vers le milieu, seules  
18 à elle-même. Je pense qu'il faut se poser ces  
19 questions-là dans un premier temps pour bien les  
20 soutenir. Et il faut mettre en place des outils qui  
21 permettent de continuer de travailler, malgré ces  
22 déplacements-là qui, parfois, sont inévitables.

23 Une approche comme SOCAN ou d'autres  
24 approches permettent, lorsque l'intervenant quitte,  
25 que l'autre intervenant prenne connaissance d'un

1 dossier, ait suffisamment d'informations pour  
2 pouvoir continuer l'intervention. Ça fait qu'il faut  
3 jouer à la fois, selon moi, sur pourquoi les  
4 intervenants quittent et il faut jouer aussi sur...  
5 on n'arrêtera jamais le roulement total  
6 d'intervenants dans le réseau. Il faut aussi  
7 développer des mécanismes qui permettent que la  
8 Terre n'arrête pas de tourner quand un intervenant  
9 quitte. Ceci dit, quand il en quitte trois dans  
10 l'année, peut-être que là on est dans quelque chose  
11 qui est un peu plus complexe. Et pour les parents  
12 d'accueil, les intervenants les plus stables dans  
13 leur vie était leur intervenant ressource. Souvent  
14 c'est des intervenants qui étaient là depuis très  
15 longtemps. Les familles d'accueil nous disent  
16 qu'elles les connaissaient depuis deux, trois,  
17 quatre, cinq, six ans. Ils avaient vu grandir leurs  
18 propres enfants, ils les avaient vus évoluer et ils  
19 étaient plus à même de répondre à leurs besoins.

20 Une famille d'accueil qui a quatre enfants  
21 placés a quatre intervenants à l'application des  
22 mesures différents. Mettez un changement ou deux par  
23 année, ça fait huit intervenants différents.  
24 L'intervenant ressource restait le même presque tout  
25 au long de la vie de la famille d'accueil, donc ça

1        joue aussi, à mon avis, sur les enjeux de roulement.

2        Q. **[170]** Merci.

3        LA PRÉSIDENTE :

4        Sur les enjeux de roulement, probablement que tout  
5        ce que vous avez nommé est probablement vrai, mais  
6        comme on va partir dès la semaine prochaine les  
7        forums avec les intervenants, bon on aura vraiment  
8        les réponses des premières et premiers concernés.  
9        Alors il nous reste encore du temps, contrairement à  
10       ce que j'ai dit, alors on poursuit avec Jean-Marc  
11       Potvin.

12       M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

13       Q. **[171]** Alors bonjour. Merci beaucoup pour votre  
14       témoignage. C'est vraiment toute une richesse qu'on  
15       a devant nous d'expertises et d'expériences. On  
16       pourrait discuter vraiment très, très longtemps. Je  
17       veux vous amener sur le terrain de la stabilité des  
18       enfants puis de la permanence. Les amendements de  
19       deux mille six (2006) visaient à donner davantage de  
20       stabilité, assurer une permanence plus rapide des  
21       enfants. Il y a la LRR qui est intervenue là-dedans.  
22       Quel lien on peut faire? Est-ce que la... bien la  
23       loi, cette loi-là, la LRR, a nui au fait de donner  
24       plus de stabilité aux enfants? Il y a d'un côté les  
25       familles d'accueil de proximité, est-ce que ça

1 devient un passage obligé avant d'aller vers une  
2 autre famille, si on constate l'échec de ça? Pour  
3 les enfants qui ne retourneront pas, là. On comprend  
4 que pour les enfants qui vont retourner dans leur  
5 famille, qu'il faut tout mettre en oeuvre le plus  
6 rapidement possible pour qu'ils retournent, mais  
7 ceux, là, pour lesquels le pronostic n'est pas bon,  
8 il y a les banques mixtes, c'est une chose, mais  
9 tous les enfants ne vont pas vers banque mixte. Nos  
10 trajectoires d'enfants, là, est-ce qu'on les a  
11 améliorées? Est-ce que cette loi-là, pour les  
12 ressources de type familial, détériore les choses?  
13 Quand un enfant rentre dans une famille d'accueil,  
14 pour lui, là, il ne s'en va pas chez les syndiqués,  
15 là, il s'en va dans une famille. Puis s'il est  
16 appelé à rester là parce que finalement il ne  
17 retournera pas chez lui, est-ce qu'il peut rester là  
18 ou est-ce qu'il doit être déplacé dans une autre  
19 famille professionnelle? Au fond, cet équilibre-là  
20 entre famille... une famille puis des  
21 professionnels, pour un enfant, là, qui a six ans  
22 puis qui va rester là jusqu'à dix-huit (18) ans, là,  
23 il ne veut pas être confié à des professionnels, il  
24 veut vivre dans une famille, là. Ça fait que ma  
25 question est peut-être ambiguë, là, mais...

1 Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

2 R. On aimerait bien pouvoir vous répondre sur les  
3 effets de la LRR, mais on ne peut pas. Donnez-nous  
4 le mandat de l'évaluer et je vais, avec plaisir,  
5 venir vous répondre. Pour l'instant, on ne le sait  
6 pas. On a des indications qu'il y a des éléments qui  
7 sont complexes. Dans notre équipe de travail, de  
8 recherche, vous savez qu'on travaille étroitement  
9 avec les associations représentatives de familles  
10 d'accueil, qui sont nos partenaires. Ils sont les  
11 premiers à vouloir réfléchir avec nous aux enjeux  
12 liés à ce changement de rôle. Donc, je pense qu'il  
13 faut le réfléchir plus largement. Je me répète. Il y  
14 a peut-être eu des gains positifs à cette plus  
15 grande reconnaissance de leur rôle, on ne le sait  
16 pas. Est-ce qu'il y a des enjeux importants? Oui,  
17 pour l'instant on ne les connaît pas. Ce ne sont que  
18 des hypothèses, mais on ne les a pas encore  
19 validées.

20 Pour ce qui est de la stabilité des enfants  
21 placés, Monsieur Potvin, vous avez vu nos rapports  
22 d'évaluation de la Loi de la protection de la  
23 jeunesse. Je pense qu'un fait important à souligner,  
24 c'est lorsqu'on décide d'un projet de vie à majorité  
25 pour un enfant, lorsqu'on statue que le projet de

1 vie d'un enfant sera de grandir jusqu'à ses dix-huit  
2 (18) ans dans un milieu d'accueil, ceci n'en  
3 garantit pas la stabilité. On observe des  
4 déplacements d'enfants suite même à l'adoption d'un  
5 projet de vie majo, et majoritairement vers la fin  
6 de l'enfance et le début de l'adolescence. Et là, ça  
7 revient à ce qu'on dit depuis le début : sont-ils  
8 suffisamment formés? Sont-ils suffisamment soutenus?  
9 Est-ce qu'on entend suffisamment la parole de ces  
10 enfants placés pour aller chercher leurs besoins? Le  
11 développement identitaire de jeunes placés, c'est  
12 des enjeux importants qu'on ne connaît pas encore  
13 tout à fait. C'est-à-dire comment je grandis dans un  
14 milieu qui n'est pas le mien, comment je me  
15 développe comme enfant, comme adolescent et toute la  
16 place des contacts avec les parents d'origine, le  
17 maintien des liens avec les parents, quels sont les  
18 enjeux. C'est un geste infiniment clinique, le  
19 placement. Ce n'est pas un geste administratif,  
20 c'est un geste clinique. Il faut réfléchir à ces  
21 enjeux-là dans une perspective clinique. Et oui, il  
22 y a des déplacements dus à des enfants qui ne  
23 fonctionnent plus dans leur famille d'accueil, des  
24 difficultés trop grandes, comme monsieur Fortin l'a  
25 mentionné, qui obligent certains déplacements et qui

1           contribuent à l'instabilité des enfants placés.

2           Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

3           R. Sur la question aussi de stabilité et de permanence,  
4           je pense que... en fait, le fait qu'on ne puisse pas  
5           avoir de données provinciales, par exemple, sur les  
6           familles d'accueil banque mixte parce qu'on n'est  
7           pas capable d'aller les chercher dans les données  
8           administratives fait en sorte qu'on ne peut pas  
9           vraiment savoir non plus donc, par exemple, depuis  
10          les changements à la loi de deux mille six (2006),  
11          est-ce que... est-ce qu'on a plus d'adoptions? Est-  
12          ce que les... est-ce qu'on utilise plus la banque  
13          mixte? Je vais pouvoir probablement le faire avec  
14          des données de Montréal que j'attends et que j'aurai  
15          prochainement, mais sinon ce que je peux vous dire,  
16          ce qu'on entend quand même sur le terrain c'est  
17          qu'on a l'impression que depuis les modifications à  
18          la Loi, les placements... en fait, ça prend plus de  
19          temps avant, quand l'enfant est placé en banque  
20          mixte, avant que l'adoption se finalise.

21                   Est-ce que c'est parce que, justement, avec  
22          les changements on a aussi amené l'idée qu'il faut  
23          travailler davantage avec le milieu biologique? Qui  
24          est une très bonne chose aussi, mais est-ce que  
25          ça... est-ce que ça fait en sorte que ces projets-là

1           donc vont s'échelonner davantage dans le temps? Et  
2           puis là, il peut y avoir d'autres enjeux pour les  
3           familles banque mixte. Ou à ce moment-là est-ce  
4           qu'il n'y aurait pas lieu d'un désinvestissement, ou  
5           en tout cas d'un essoufflement de la part de ces  
6           familles-là? Parce qu'elles ne savent pas justement,  
7           dans le temps, est-ce que leur projet va se  
8           concrétiser ou non.

9                        L'autre aspect aussi que j'ai envie de dire,  
10           c'est que les familles banque mixte, on y a recours  
11           pour de très jeunes enfants. On va envisager un  
12           projet d'adoption pour des enfants qui ont  
13           généralement entre zéro et deux ans au moment où ils  
14           arrivent, là. On peut des fois étirer jusqu'à cinq  
15           ans, mais on dirait qu'après cinq ans on se dit :  
16           non, l'adoption ce n'est plus une possibilité, ce  
17           n'est plus un projet de permanence pour les enfants.  
18           Pourquoi?

19       Q. **[172]** Alors qu'en Ontario, si je ne me trompe pas...

20       R. Voilà.

21       Q. **[173]** ... on fait adopter des enfants plus âgés.

22       R. On les fait adopter jusqu'à la fin de leur... de  
23       leur adolescence. On va chercher des familles  
24       adoptives pour des enfants qui sont aussi  
25       adolescents. Donc, je pense que... j'ai pas de

1 réponse à savoir qu'est-ce qu'il est mieux de faire,  
2 mais je pense quand même qu'il faut qu'on  
3 réfléchisse aussi à ça dans le cadre des projets  
4 permanents. Donc, est-ce qu'on peut réfléchir  
5 autrement, en fait, les projets de permanence pour  
6 les enfants? Puis évidemment aussi, ma collègue me  
7 pointe la Loi... la Loi... la 113 sur toutes les  
8 modifications donc qu'on a apportées aussi à  
9 l'adoption. Donc, d'amener des modèles nouveaux, des  
10 ententes de communication après l'adoption, une  
11 adoption qui serait avec reconnaissance du lien de  
12 filiation préexistant, le fait de donner plus  
13 facilement accès aux origines. Je pense que tous ces  
14 aspects-là aussi sont fort intéressants. C'est des  
15 choses qui se font ailleurs et qu'on veut essayer  
16 d'amener ici au Québec.

17 Le problème qu'on a actuellement, par  
18 contre, c'est que c'est tout un droit nouveau, les  
19 intervenants sont perdus là-dedans, ils ne savent  
20 pas trop comment mettre les choses en place. Ça fait  
21 que c'est comme si on a apporté des changements,  
22 mais sans nécessairement, encore une fois, amener le  
23 soutien nécessaire pour que ces changements-là  
24 fassent du sens dans la vie aussi des familles puis  
25 des personnes adoptées.

1 Q. [174] Alors ça prendrait un guide de pratique qui  
2 serait produit par qui? On n'a pas expliqué ça.

3 R. Je pense qu'il y a une volonté ministérielle...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Juste une question, n'est-ce pas, Monsieur Potvin?

6 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

7 C'est un commentaire de...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Ah oui, d'accord. C'est bien, c'est un commentaire,  
10 super.

11 Mme GENEVIÈVE PAGÉ :

12 R. C'est une volonté ministérielle, mais c'est sûr  
13 qu'il y a des choses à mettre en place.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 On va lui... on va laisser une chance à Lesley de  
16 poser une question et ce sera la dernière.

17 Mme LESLEY HILL, commissaire :

18 Q. [175] Merci. En fait, j'écoute tout ça puis je me  
19 dis qu'il faudrait peut-être remettre l'humain au  
20 centre de nos préoccupations. Donc, ma question va  
21 porter sur la continuité relationnelle pour les  
22 enfants parce que ce qu'on entend depuis le début  
23 c'est que c'est... d'avoir un lien, une relation  
24 durable avec un adulte qui nous aime comme enfant,  
25 qui va faire en sorte qu'on développe notre propre

1       résilience, puis on risque fort probablement de s'en  
2       sortir. C'est sûr que dans notre société on espère  
3       que ça va être un parent ou quelqu'un près de  
4       l'enfant dans son milieu familial, mais si c'est pas  
5       cette personne-là, bien le deuxième choix un peu  
6       naturel, évident dans la situation que nous  
7       regardons aujourd'hui, c'est que ça va être la  
8       famille d'accueil qui va être une figure permanente,  
9       un milieu familial, vous l'avez dit. On a une  
10      famille d'accueil, en fait quelques-uns qui sont  
11      venus nous dire ici : moi, je ne peux pas élever ces  
12      enfants-là comme j'élèverais mes propres enfants.  
13      Donc elle a ses enfants, ses enfants d'accueil, mais  
14      pour la dame c'est tous ses enfants. Mais elle peut  
15      permettre à son propre ado de découcher, d'aller  
16      chez son ami, mais l'enfant qui est en famille  
17      d'accueil, si on a le malheur de ne pas attraper  
18      l'intervenant social, ce qui risque d'arriver assez  
19      régulièrement, bien on va priver cet enfant-là  
20      d'avoir les mêmes permissions. Donc, c'était une  
21      illustration de stigmatisation des familles  
22      d'accueil, de par des processus administratifs qui  
23      se veulent une garantie de qualité.

24                Donc, je vous amène ça puis vite j'amène  
25      l'autre affaire, qui est la séparation de la fratrie

1        parce que... Mais c'est... c'est tout autour des  
2        relations durables...

3        LA PRÉSIDENTE :

4        Essaie-toi pas.

5        Mme MARIE-ANDRÉE POIRIER :

6        R. J'aime bien Lesley, remettre l'humain au centre...

7        Mme LESLEY HILL, commissaire :

8        Q. **[176]** Allez-y.

9        R. ... et l'humain, aussi petit soit-il, je pense qu'il  
10       faut se le rappeler.

11       Q. **[177]** Oui.

12       R. Vous avez parlé de l'engagement, de favoriser  
13       l'engagement de ces parents d'accueil. Par contre,  
14       quand vous dites : ils ont besoin d'un adulte qui  
15       les aime, qui est là pour eux, je pense qu'ils ont  
16       besoin de plusieurs adultes qui les aiment et qui  
17       sont autour d'eux.

18       Q. **[178]** Mais au moins un.

19       R. Au moins un, mais cet adulte-là dans ces conditions-  
20       là doit être soutenu par d'autres adultes qui vont  
21       assurer ce rôle-là.

22       Q. **[179]** Tout à fait.

23       R. La stigmatisation des enfants placés, c'est une  
24       question extrêmement importante. Et je m'y suis  
25       intéressée un peu dans mes travaux, c'est-à-dire un

1 enfant qui est placé jusqu'à sa majorité, est-ce  
2 qu'on doit lui faire sentir à tous les jours, à  
3 chaque année de sa vie, qu'il est un enfant placé?  
4 Moi, quand j'entends des gens nous dire « les  
5 enfants de la DPJ », c'est là que, moi, je me mets  
6 en colère. Ce ne sont pas les enfants de la DPJ. Ce  
7 sont des enfants. Point à la ligne. Donc, ce sont...  
8 est-ce qu'on laisse les enfants être des enfants? Et  
9 là, c'est le doux équilibre, je trouve, entre le  
10 fait de reconnaître qu'ils ont des vulnérabilités et  
11 des besoins particuliers. Qu'il faut s'y adresser,  
12 qu'il faut y répondre, mais que ce sont aussi des  
13 enfants qui ont le droit de vivre dans des milieux  
14 familiaux qui répondent à l'ensemble de leurs  
15 besoins, comme si c'était le tien ou le mien. Alors  
16 c'est un doux équilibre et je trouve que les parents  
17 d'accueil sont confrontés toujours à ça. Dans le  
18 sens qu'ils ont... et c'est... il faut respecter les  
19 droits des enfants, il faut s'assurer que les  
20 parents d'accueil répondent à leurs droits. Il ne  
21 faut pas négliger... les parents biologiques, dans  
22 la majorité des situations, sont encore présents  
23 dans les situations de placement. Donc, c'est un  
24 équilibre difficile à atteindre. On ne peut parler  
25 des contacts ou des visites, mais c'est un équilibre

1 qui est parfois difficile à atteindre. Et je sais  
2 que vos auditions ne sont pas terminées. J'espère de  
3 tout coeur que vous allez rencontrer des  
4 représentants du milieu juridique, parce qu'ils ont  
5 un rôle et un pouvoir extrêmement important quand il  
6 est question de maintien de lien parent-enfant, de  
7 choix de milieu de vie substitut. Alors ça va être  
8 important d'aller valider avec eux leur  
9 compréhension des enjeux cliniques liés au  
10 placement.

11 Q. [180] Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci, c'est une belle conclusion. Je veux juste  
14 vous dire que les familles d'accueil... peut-être  
15 que mon opinion va changer en cours de route, mais  
16 les familles d'accueil, les parents d'accueil  
17 rencontrés jusqu'à maintenant, ma conclusion c'est  
18 que : oui, ils sont devenus des travailleurs  
19 autonomes, mais ils sont de moins en moins  
20 autonomes. Et ça, c'est un problème pour les  
21 enfants. Merci infiniment pour votre présentation.  
22 Merci beaucoup. Nous reprenons nos travaux à treize  
23 heures trente-cinq (13 h 35). Merci.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, bon après-midi tout le monde. On m'a dit que  
3 j'avais la permission de le dire publiquement, on  
4 reçoit monsieur Jacques Perreault, qui a été le  
5 premier DPJ de la région de Montréal de mil neuf  
6 cent soixante-dix-neuf (1979) à mil neuf cent  
7 quatre-vingt-sept (1987). Et ce que je peux me  
8 permettre de dire publiquement, je suis contente  
9 qu'on ait une bibliothèque vivante avec nous.  
10 Bienvenue, Monsieur Perreault.

11 M. JACQUES PERREAULT :

12 Merci, Madame.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Et madame Michelle Dionne, qui a été directrice de  
15 la Protection de la jeunesse de Montréal de deux  
16 mille huit (2008) à deux mille dix-huit (2018).  
17 Merci, Madame Dionne, de votre présence. Et vous  
18 allez dans votre témoignage traiter de l'évolution  
19 des services dispensés dans le cadre de la Loi sur  
20 la protection de la jeunesse, des écueils, des  
21 limites dans ce système pour les enfants, leur  
22 famille, les intervenants aussi. Et vous allez  
23 essayer de mettre en lumière les enjeux, les défis  
24 globaux des établissements et du Ministère pour nous  
25 aider à dégager des pistes d'amélioration. Encore

1 une fois, bienvenue.

2 On a une heure (1 h) ensemble. On vous a  
3 proposé quinze minutes (15 min) de présentation et  
4 ensuite échanges avec les commissaires. Avant de  
5 vous laisser la parole, je vais demander au greffier  
6 de vous assermenter s'il vous plaît.

7

8 **MICHELLE DIONNE,**

9 **JACQUES PERREAULT,**

10 (Sous serment)

11

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Voilà, la parole est à vous.

14 M. JACQUES PERREAULT :

15 Madame la Présidente, Messieurs, les Vice-  
16 présidents, Mesdames, Messieurs les Commissaires, on  
17 veut d'abord, Michelle Dionne et moi, vous remercier  
18 de nous donner l'occasion, pour ne pas dire le  
19 privilège, de vous partager nos réflexions sur notre  
20 système de protection. Comme vous le savez, Michelle  
21 et moi avons vécu son évolution de l'intérieur à  
22 différentes fonctions, dont celle de DPJ, mais à  
23 différents moments aussi des quarante (40) dernières  
24 années.

25 Si cette Commission a lieu, on le sait,

1 c'est parce que les douloureux événements survenus  
2 au printemps deux mille dix-neuf (2019) ont soulevé  
3 plusieurs questions tout aussi importantes que  
4 légitimes quant au fondement et à l'efficacité de  
5 notre système de protection. C'est pour aborder et  
6 tenter d'éclairer ces questions que nous sommes  
7 devant vous aujourd'hui.

8 Trois messages principaux à retenir de nos  
9 propos. D'abord, que la Loi sur la protection de la  
10 jeunesse est une bonne loi qui, au fil des ans, a  
11 permis de protéger efficacement des milliers  
12 d'enfants au Québec. Deuxièmement, que nous pouvons  
13 compter sur d'importants acquis pour bâtir le futur.  
14 Troisièmement, que les limites et les écueils qui  
15 nuisent à l'efficacité de notre système de  
16 protection concernent un ensemble de facteurs liés  
17 tant à la prévention qu'à l'application de la Loi  
18 sur la protection de la jeunesse.

19 D'entrée de jeu, si vous me le permettez, je  
20 sais que vous avez eu... que vous connaissez  
21 l'historique de la Loi. J'aimerais en une minute  
22 peut-être vous rappeler quelle était la situation  
23 des enfants au Québec avant qu'on se dote d'une  
24 nouvelle loi en mil neuf cent soixante-dix-sept  
25 (1977). Il y avait au Québec trente mille (30 000)

1 enfants placés, souvent loin de leur famille, c'est-  
2 à-dire sans contacts familiaux et très souvent  
3 placés jusqu'à la majorité. Il y avait au Québec  
4 deux mille (2000) enfants qui étaient placés dans  
5 des... deux mille (2000) enfants lourdement  
6 handicapés physique ou intellectuel, qui étaient  
7 placés dans des centres privés dont on ne  
8 connaissait rien. Certains jeunes étaient aussi  
9 parfois placés de façon temporaire dans des centres  
10 de détention ou dans des prisons pour adultes,  
11 appelons les choses par leur nom.

12 La porte d'entrée des Services de protection  
13 était judiciaire et non sociale, pour traiter des  
14 problèmes sociaux. Les services sociaux étaient  
15 disponibles de neuf heures (9 h) à cinq heures (5 h)  
16 cinq jours par semaine et pas pendant les vacances.  
17 Et les charges de cas des intervenants se  
18 chiffraient - et je vous le dis pour l'avoir vécu -  
19 autour de soixante-dix (70) cas durant cette  
20 période.

21 Il faut aussi avoir en tête, et je termine  
22 cette partie là-dessus - que cette loi, elle ne  
23 s'est pas faite en un jour. Elle a été  
24 l'aboutissement d'un travail de longue haleine, qui  
25 a mis à contribution de multiples personnes

1 d'horizons différents. Et rappelons-nous qu'elle a  
2 été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale du  
3 Québec. Par la suite, la Loi de protection n'a  
4 jamais cessé de s'ajuster aux nouvelles  
5 connaissances et réalités de notre société, de telle  
6 sorte qu'aujourd'hui elle permet de répondre  
7 généralement bien aux impératifs de protection des  
8 enfants.

9 À ce jour, nous pouvons compter sur  
10 plusieurs... sur plusieurs acquis pour assurer la  
11 suite des choses. Mentionnons-en quelques-uns. Un  
12 appel concret à la responsabilité collective par la  
13 notion de signalement et de signalement obligatoire  
14 pour les professionnels. Des services de protection  
15 vingt-quatre-sept (24/7), c'est-à-dire sept jours  
16 par semaine, vingt-quatre heures (24 h) par jour.  
17 Peu importe l'heure, il est toujours possible qu'un  
18 intervenant se déplace pour rencontrer une famille  
19 en situation de crise.

20 Des instances de consultation et de  
21 discussion auxquelles participent activement les  
22 parents et les enfants, des programmes  
23 d'intervention, des cadres de référence, des guides  
24 de pratique et des outils cliniques, une richesse  
25 acquise grâce en grande partie au rôle de soutien

1 majeur, clinique, joué par l'Association des centres  
2 jeunesses du Québec. Des protocoles d'entente  
3 développés avec différents partenaires pour une  
4 action... pour une action plus concertée,  
5 l'acquisition d'une solide expertise dans l'ensemble  
6 des problématiques. Une prise de conscience  
7 collective que les abus dans notre société, ça  
8 existe, c'est grave et c'est intolérable. Un bagage  
9 de formation en cours d'emploi de qualité, qu'il  
10 faudra toutefois continuer de mettre à jour et  
11 d'enrichir. Et enfin, la recherche constante d'une  
12 plus grande cohésion dans l'application de la Loi  
13 sur la protection de la jeunesse dans toutes les  
14 régions du Québec. Il s'agit là d'un acquis fragile,  
15 à notre avis, sur lequel nous aurons l'occasion de  
16 revenir plus tard.

17 Mme MICHELLE DIONNE :

18 Tous ceux qui oeuvrent dans le domaine de la  
19 Protection de la jeunesse pourraient vous donner  
20 plusieurs exemples de ce qui va bien, puis ils vous  
21 diraient aussi que c'est important de le reconnaître  
22 et de le dire. Alors voilà, c'est dit.

23 Les limites et les écueils maintenant. On a  
24 choisi de vous les présenter sous l'angle des  
25 impacts qu'ils ont sur les enfants, les parents, les

1 intervenants, les services sociaux et les DPJ du  
2 Québec. Comme vous pourrez le constater, il y a  
3 beaucoup à dire sur le sujet, mais vu le temps  
4 imparti je vais vraiment y aller rondement.  
5 Maintenant, on pourra toujours y revenir, si vous le  
6 souhaitez, lors de la période de questions.

7 Alors les limites et les écueils pour les  
8 enfants et les parents, bien sûr : les listes  
9 d'attente, qui retardent la mise en place des  
10 services. Et pour... quand on a besoin de services  
11 spécialisés, ces délais-là sont encore plus  
12 frappant, plus marquant. En Protection de la  
13 jeunesse, la problématique des listes d'attente  
14 perdure... perdure depuis plusieurs années, mais a  
15 pris de l'ampleur au cours des dernières années et  
16 malgré les investissements massifs qui ont été faits  
17 au printemps, demeure un problème criant au moment  
18 où on se parle.

19 La discontinuité des services. En Protection  
20 de la jeunesse, je ne sais pas ce qui en est en  
21 première ligne, on ne se prononce pas là-dessus,  
22 mais en Protection de la jeunesse c'est une réalité  
23 qui fait mal aux parents et aux enfants. Et c'est  
24 une réalité qu'ils dénoncent aussi. Souvent dans les  
25 rencontres de révision, ils vont dénoncer le

1 changement des intervenants. Pour eux, ça veut dire  
2 beaucoup de monde dans leur vie, ça veut dire  
3 répéter sans cesse leur histoire, ça veut dire aussi  
4 réapprendre à faire confiance, puis des fois ça veut  
5 dire plus d'intervenant du tout pendant un moment.

6 Les placements, les déplacements.  
7 Malheureusement, malgré la volonté qui anime  
8 l'ensemble des acteurs du réseau, bien il arrive que  
9 le réseau, le système, place aussi les enfants dans  
10 une trajectoire d'instabilité. Ça s'explique de  
11 différentes façons, c'est un problème assez complexe  
12 quand même, mais on peut très certainement se dire  
13 que le manque de ressources, le manque de familles  
14 d'accueil y contribue, de telle sorte que quand il  
15 est question... quand on doit retirer un enfant de  
16 son milieu, bien il est rarement possible de pouvoir  
17 orienter l'enfant d'emblée dans la bonne ressource.  
18 Souvent il va aller dans une ressource de  
19 transition. Malheureusement, parfois trop longtemps  
20 et on va devoir le déplacer un peu plus loin. La  
21 même chose, l'engorgement dans les centres de  
22 réadaptation peut amener des déplacements... les  
23 enfants vont vivre des déplacements en raison de ça.

24 La difficulté de recevoir l'aide requise.  
25 Tout à l'heure, on a fait allusion aux listes

1 d'attente, qui retardent la mise en place, mais  
2 c'est pas tout. Il y a aussi de pouvoir recevoir de  
3 l'aide de façon continue et avec toute l'intensité  
4 requise.

5 Le manque de soutien aux jeunes de dix-huit  
6 (18) ans. En fait, on peut je pense se dire qu'il y  
7 a des efforts significatifs qui ont été faits pour  
8 améliorer le passage à la vie autonome des jeunes,  
9 mais il demeure que certains jeunes qui ont  
10 « grandi », entre guillemets, entre centre jeunesse,  
11 souvent rendu à dix-huit (18) ans ne veulent pas  
12 avoir de service. Pour eux, la majorité c'est la  
13 liberté. C'est souvent après avoir passé quelques  
14 mois dans la rue qu'ils se rendent compte que  
15 finalement c'est plus compliqué qu'ils pensaient et  
16 qu'ils nous reviennent. À ce niveau-là, je pense  
17 qu'on a des pas à faire. On a à consolider l'offre  
18 de service, puis surtout s'il réfère à un  
19 intervenant centre jeunesse, bien que cet  
20 intervenant-là puisse l'accompagner le temps  
21 nécessaire. Il faudrait regarder ça.

22 Enfin, la non accessibilité des modalités de  
23 conciliation judiciaire qui ont été introduites dans  
24 la Loi en deux mille sept (2007) pour le bénéfice  
25 des enfants et des familles, bien aujourd'hui force

1 est de constater qu'elles sont très peu actualisées  
2 dans l'ensemble des tribunaux du Québec.

3 Pour les intervenants, bien d'entrée de jeu  
4 je pense qu'il faut parler de la nature du travail  
5 en elle-même, qui pose en soi son lot de défi. Le  
6 travail en Protection de la jeunesse c'est un  
7 travail qui est très exigeant. C'est effectivement  
8 difficile d'intervenir dans la vie des familles, de  
9 s'imposer d'autorité à des gens qui ne veulent pas  
10 nécessairement avoir de l'aide. Faire face à la  
11 peur, à la méfiance, à la colère, parfois aussi  
12 malheureusement à la violence, c'est difficile. Et  
13 de composer avec des... une clientèle en très grande  
14 difficulté, qui ont de lourdes problématiques, des  
15 problématiques souvent aussi qui ont une certaine  
16 chronicité, c'est difficile.

17 Au quotidien, c'est un travail qui est fait  
18 d'imprévu, de situations de crise et d'urgence, qui  
19 déborde souvent l'horaire de travail prévu. Et je  
20 vous dirais qu'on n'arrête pas de travailler parce  
21 qu'on revient chez nous. C'est des situations qui  
22 peuvent nous envahir, qui font que les intervenants  
23 sont constamment là-dedans, je vous dirais.

24 Alors évidemment, compte tenu de la nature  
25 de ce travail-là, il est important qu'il y ait du

1 coaching, du support, de l'encadrement clinique à la  
2 hauteur des besoins. C'est essentiel pour que les  
3 intervenants puissent faire la part des choses d'une  
4 situation à l'autre, de prendre du recul, de bien  
5 juger des risques en présence aussi, puis pour  
6 prendre soin d'eux. On le sait, ce travail-là c'est  
7 un travail à risque d'épuisement professionnel.  
8 Alors si on veut éviter ça, il faut pouvoir prendre  
9 soin du monde.

10 La perte de temps à la Chambre de la  
11 jeunesse est un autre écueil. C'est un problème  
12 persistant, il me semble qu'on en parle depuis le  
13 début de la Loi puis je dirais qu'il est aussi  
14 important qu'il l'était au début de la Loi.

15 L'absence de mise à jour des standards de  
16 pratique. En fait, ça aussi ça fait plusieurs années  
17 qu'on réclame la révision des standards de pratique,  
18 qui étaient bien au moment où ils ont été établis,  
19 mais qui sont largement dépassés. Je sais qu'à ce  
20 moment-ci il y a des travaux en cours et j'ai bon  
21 espoir qu'il y ait une réponse satisfaisante qui  
22 émerge à court terme.

23 Le sentiment de surcharge, la pression, les  
24 stress qui en découlent, bien je pense que plusieurs  
25 vous en ont parlé. Alors c'est une réalité très

1 concrète pour les intervenants, surtout quand il y a  
2 des chaises vides. Alors là, les intervenants qui  
3 sont présents doivent compenser, ce qui se rajoute à  
4 leurs tâches.

5 Les manifestations de violence d'une certaine  
6 clientèle, et j'insiste, d'une certaine clientèle,  
7 c'est pas vrai que c'est toute la clientèle. Mais  
8 c'est une problématique qui prend de l'ampleur et  
9 qui constitue, à notre avis, une véritable menace à  
10 la sécurité des intervenants. Et plus les médias  
11 nourrissent la grogne et plus les manifestations de  
12 violence s'observent. Et je pense qu'il faut être  
13 très vigilant parce que si on ne veut pas qu'il  
14 arrive un drame à court terme, à mon avis il faut  
15 vraiment y penser, voir comment prévenir.

16 Le manque de reconnaissance, il y a un peu  
17 un lien entre les deux. Pour nous, c'est un enjeu  
18 important, c'est un enjeu important pour  
19 l'attraction et la rétention du personnel. Tout le  
20 monde dans la vie on cherche à faire un travail  
21 utile, on cherche à faire un travail qui va être  
22 reconnu et valorisé. Alors c'est sûr que quand on  
23 fait un travail difficile comme celui-là puis qu'à  
24 chaque fois qu'on en entend parler ce n'est que pour  
25 dire des critiques négatives, bien c'est sûr qu'à un

1 moment donné ça peut devenir décourageant. D'autant  
2 plus que quand on est de l'intérieur on sait que  
3 dans une majorité de situations les interventions  
4 qui sont faites portent fruit.

5 Pour les services sociaux, les limites et  
6 les écueils. Bien la difficulté de trouver leur  
7 place. En fait, je dirais surtout la difficulté  
8 d'être à l'ordre du jour des préoccupations. Les  
9 difficultés liées à l'attraction, au recrutement et  
10 à la rétention du personnel. Je pense que ça a été  
11 largement évoqué devant vous. Mais l'insuffisance de  
12 main-d'oeuvre en Protection de la jeunesse est  
13 vraiment un problème majeur qui a des conséquences  
14 importantes sur la qualité des services offerts aux  
15 enfants et aux familles. La problématique des  
16 chaises vides en Protection de la jeunesse, bien ça  
17 augmente très clairement les risques pour les  
18 enfants de vivre de nouvelles situations de  
19 maltraitance.

20 Le défi d'une collaboration patronale-  
21 syndicale. Ce qu'on voulait évoquer surtout c'était  
22 devant la gravité de la situation et l'urgence  
23 d'agir, on croit nécessaire que les deux parties  
24 unissent leurs forces pour pouvoir identifier puis  
25 actualiser toutes les avenues possibles pour

1 stabiliser les équipes. Alors je pense qu'il faut  
2 établir un rapport de coopération, dans le sens de  
3 mieux prendre soin de nos enfants au Québec.

4 Pour les DPJ maintenant, un mandat, un rôle  
5 et des responsabilités mal connues et mal compris,  
6 de telle sorte que certaines personnes ne saisissent  
7 pas la légitimité du DPJ de questionner des  
8 pratiques, de questionner parfois l'absence de  
9 réponse en termes de besoins et de services, puis  
10 d'intervenir par rapport à des situations.

11 Par ailleurs, vu le manque de main-d'oeuvre  
12 et ses conséquences dont on a parlé tout à l'heure,  
13 le contexte actuel est un contexte qui rend  
14 difficile la notion d'imputabilité.

15 M. JACQUES PERREAULT :

16 À la lumière de ce qui vient d'être dit, nous sommes  
17 d'avis qu'en regard des préoccupations soulevées  
18 plusieurs enjeux méritent une attention prioritaire.  
19 Nous ne reviendrons certes pas sur tout ceux qui  
20 vous ont été préalablement soumis ici, même si on en  
21 endosse un bon nombre, qu'on pense au dépistage  
22 précoce, à la formation universitaire, et caetera.  
23 Nous ne reprendrons pas ces enjeux-là. Il nous  
24 semble nécessaire à Michelle et moi de renchérir sur  
25 quelques-uns d'entre eux.

1                   D'abord, de freiner l'augmentation des  
2                   signalements. Je pense que vous connaissez le taux  
3                   d'augmentation entre l'an un et deux mille neuf  
4                   (2009). D'améliorer la continuité des services, de  
5                   prioriser l'attraction et le recrutement et la  
6                   rétention du personnel, qui a est un problème  
7                   majeur, avec un « M » majuscule, à ce moment-ci dans  
8                   notre réseau. D'appliquer une application uniforme  
9                   de la Loi dans toutes les régions, d'améliorer  
10                  l'interface socio-judiciaire et de reconnaître les  
11                  particularités de la fonction du DPJ.

12                  Dans le document qu'on vous a déposé, nous  
13                  proposons plusieurs pistes d'action. Permettez-nous,  
14                  pour conclure notre présentation, de revenir sur  
15                  certaines d'entre elles et si vous le souhaitez,  
16                  nous pourrions y revenir aux autres qui ne sont pas  
17                  mentionnées dans notre présentation durant la  
18                  période de questions.

19                  Mme MICHELLE DIONNE :

20                  Alors je vais essayer d'utiliser la dernière minute  
21                  à peu près qu'il me reste pour faire un tour rapide  
22                  des pistes d'action. Bon. Comme plusieurs vous l'ont  
23                  dit, il faut renforcer la première ligne, notamment  
24                  en rehaussant les plans de poste et en qualifiant la  
25                  pratique. On pense qu'il faut aussi bonifier l'offre

1 des services en milieu scolaire pour les enfants en  
2 difficulté. C'est essentiel, je pense qu'il faut  
3 vraiment reconnaître à sa pleine valeur l'importance  
4 du bien-être et de la réussite scolaire pour les  
5 enfants. C'est vraiment un facteur d'intégration  
6 sociale important.

7 Il faut diversifier et intensifier les  
8 activités de recrutement dans le secteur jeunesse.  
9 Les gens travaillent fort du côté RH, je pense que  
10 ça n'a rien à voir avec les personnes, mais peut-  
11 être qu'il manque de monde pour mettre l'épaule à la  
12 roue à la hauteur qu'il faudrait pour vraiment faire  
13 un blitz de recrutement. La situation est vraiment  
14 critique et je pense que ce côté-là il y a un état  
15 d'urgence, d'une certaine façon.

16 Il faut saisir toutes les opportunités  
17 possibles pour stabiliser les équipes, on l'a dit.  
18 Il faut innover, je pense qu'il faut sortir des  
19 sentiers battus. Il faut, entre autres, essayer de  
20 voir comment on va contrer l'exode des intervenants  
21 qui sont actuellement en Protection de la jeunesse  
22 et qui pourraient être tentés d'aller vers d'autres  
23 secteurs d'activité au sein même des CISSS et des  
24 CIUSSS. Et pour ça, bien on pense qu'il faut créer  
25 des incitatifs pour demeurer en Protection de la

1 jeunesse.

2 Il faut assurer un leadership fort au plan  
3 provincial en matière de protection de la jeunesse.  
4 Il faut donner une voix aux enfants. C'est une piste  
5 d'action qui nous a fait beaucoup, beaucoup,  
6 beaucoup jaser, Jacques et moi. On pourra y revenir,  
7 si vous le souhaitez, pendant la période de  
8 questions. Soutenir la cohésion nécessaire au plan  
9 provincial quant à l'application de la Loi. On a une  
10 Loi, elle doit s'appliquer pareil partout au Québec,  
11 avec la même qualité. Je pense que la Table des DPJ  
12 est le véhicule privilégié. Maintenant, il faut leur  
13 donner le temps nécessaire pour faire les  
14 discussions de fond qui s'imposent, puis il faut  
15 soutenir la table à la hauteur des besoins aussi.  
16 Quand on parle de développement clinique, bien ça  
17 prend du temps. Il faut des gens aussi pour écrire,  
18 pour écrire les normes, les guides, pouvoir garder  
19 mémoire de ça pour que ça serve aux DPJ qui viennent  
20 par après. Sinon, ça se perd au fil du temps.

21 Enfin, assurer un développement des  
22 connaissances est des compétences à la hauteur des  
23 besoins. Dans toutes les régions du Québec et c'est  
24 important, dans toutes les régions du Québec, c'est  
25 une question de qualité d'intervention, puis il y a

1 un défi à ce que ce soit pareil partout aussi.

2 Dernière piste d'action. En collaboration  
3 avec le ministère de la Justice, établir un plan  
4 d'action stratégique visant à réduire les délais au  
5 Tribunal de la jeunesse, puis à mettre en place les  
6 différentes modalités de conciliation judiciaire qui  
7 sont prévues dans la Loi.

8 Dans plusieurs régions du Québec - je pense  
9 qu'il faut le dire - l'interface socio-judiciaire  
10 est difficile et mutuellement insatisfaisant. Les  
11 façons de faire n'ont pas beaucoup changé depuis les  
12 années soixante-dix (70). La préséance est toujours  
13 au débat contradictoire, avec tout ce que ça impose  
14 de pression et de stress, d'abord aux enfants et au  
15 parents, mais je dirais aussi aux intervenants et  
16 aux témoins.

17 Il y a, à la base de cette réalité-là, je  
18 pense, une culture à laquelle il faut s'adresser,  
19 une culture qu'on doit changer. Et il est nécessaire  
20 que le Ministère, de notre point de vue, le  
21 ministère de la Justice exerce un leadership au plan  
22 provincial pour apporter, partout au Québec, les  
23 changements nécessaires. Actuellement, c'est des  
24 initiatives locales, donc dans certains tribunaux ça  
25 va un peu mieux, ils ont innové à tel niveau, à tel

1 niveau, mais c'est vraiment selon les initiatives  
2 locales. Donc, on pense qu'il faut arriver à quelque  
3 chose de davantage provincial. Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci beaucoup pour votre présentation. Je sais que  
6 vous connaissez plusieurs personnes autour de la  
7 table, on va commencer avec Jean-Marc Potvin.

8 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

9 Q. **[181]** Alors bonjour, merci beaucoup d'être là  
10 d'abord, parce que c'est quand même bénévole, votre  
11 implication, donc c'est sans doute que cette cause-  
12 là vous tient à coeur depuis très, très longtemps.

13 Je vais commencer par le thème qui vous a  
14 fait discuter beaucoup entre vous, le leadership  
15 fort au Québec. Plusieurs nous ont parlé de la  
16 disparition de CJQ, vous y avez fait référence en  
17 début de témoignage aussi. La perte d'un certain  
18 nombre d'acquis, des programmes comme SOCEN,  
19 Qualification des jeunes, Préparation à la vie  
20 autonome, toutes sortes de choses qui ont été mises  
21 en place de façon cohérente au Québec, qui se sont  
22 effritées à différents endroits. Donc, plusieurs ont  
23 déploré ça. Vous ramenez cette idée-là d'un  
24 leadership fort, quelle forme ça devrait prendre  
25 dans... tenant compte de la réforme dans laquelle on

1 s'est installé aujourd'hui.

2 M. JACQUES PERREAULT :

3 R. Quand Michelle Dionne répond qu'on en a discuté  
4 fort, je vous résumerais ça en disant qu'on est tous  
5 les deux d'accord sur les objectifs d'avoir un  
6 leadership fort au Québec. Et que nos nuances c'est  
7 plutôt sur le moyen qui a été proposé jusqu'à  
8 maintenant, à savoir un DPJ national. Tantôt...  
9 tantôt on va vous parler de... j'imagine, des  
10 structures actuelles. Et j'aurai l'occasion de vous  
11 dire que j'ai développé, pour avoir vu passer toutes  
12 les structures depuis les années soixante (60), j'ai  
13 développé des allergies au développement de  
14 structure.

15 Pour moi, le DPJ national... pour moi, c'est  
16 nécessaire d'avoir un leadership fort au niveau  
17 provincial. C'est nécessaire qu'il y ait un lien qui  
18 se fasse entre les ministères... parce que la  
19 Protection de la jeunesse, ce n'est pas que les  
20 affaires sociales. C'est l'Éducation, c'est la  
21 Sécurité publique. C'est la Famille, c'est la  
22 Justice. Et je ne suis pas certain que c'est la  
23 seule façon d'aborder ça. Est-ce qu'on ne pourrait  
24 pas, par exemple, un autre moyen - on n'a pas poussé  
25 les moyens plus loin - ne pourrait pas être d'avoir

1 un sous-ministre associé affecté uniquement à la  
2 Protection de la jeunesse, mais être en position de  
3 régler des problèmes régulièrement et de faire face  
4 et de... de faire l'interface avec tous les autres  
5 ministères concernés par... par la protection des  
6 jeunes et les jeunes en difficulté en général.

7 Alors quand je dis qu'il y a un accord, il y  
8 a un accord tout à fait fondamental sur l'objectif  
9 de fond; sur les moyens, j'en avance un, d'autres en  
10 ont avancé d'autres, puis il pourrait y en avoir  
11 aussi d'autres moyens qui pourraient être envisagés.  
12 Parce que créer un poste de DPJ... de DPJ national  
13 c'est une solution intéressante, mais c'est aussi  
14 créer autour de lui une nouvelle structure.

15 Mme MICHELLE DIONNE :

16 R. Oui, bien en fait, moi, j'ai toujours un peu parlé  
17 de DPJ national, mais sans nécessairement réfléchir  
18 la mécanique politique de tout ça. Ce que je voulais  
19 surtout dire, c'est qu'il me semble que la  
20 Protection de la jeunesse doit être une mission  
21 d'État qui est portée haut et fort par le  
22 gouvernement. On doit sentir que c'est une mission  
23 d'État pas seulement en situation de crise. Et je  
24 pense que là-dessus il y a des lacunes. C'est comme  
25 s'il y a beaucoup d'acteurs qui en parlent, mais il

1 n'y a personne qui porte véritablement. Il n'y a  
2 personne qui sonne l'alarme.

3 En fait, les DPJ, à l'époque où j'étais  
4 encore DPJ, on a sonné l'alarme vraiment fort à  
5 plusieurs reprises sur les chaises vides, sur le  
6 manque de main-d'oeuvre, sur ce que ça crée, sur les  
7 risques que ça comportait pour les enfants.  
8 Avec je vous dirais véritablement de l'écoute du  
9 côté du Ministère, mais - puis je ne sais pas où ça  
10 achoppe, là - mais avec pas vraiment d'action  
11 concrète finalement pour que les choses avancent.

12 Et puis bien là il y a cette Commission-là  
13 et tant mieux, ça va sûrement permettre que les  
14 choses avancent. Mais c'est quand même déplorable  
15 qu'on doive être confronté à un drame comme celui  
16 qui a eu lieu au printemps pour que les choses  
17 avancent.

18 Alors moi, le DPJ national, bien je le vois  
19 comme celui qui va sonner la cloche puis qui va  
20 avoir de l'écoute. Est-ce qu'il y a d'autres  
21 options? Possiblement. Et je pense qu'il faudrait  
22 les mettre sur la table, les options, puis les  
23 évaluer avec ce qu'elles ont de plus et de moins,  
24 là, mais...

25 Q. [182] Vous avez sonné l'alarme aux autorités

1 ministérielles.

2 R. Oui.

3 Q. **[183]** Plusieurs nous ont interpellé aussi sur le  
4 rôle social du DPJ. Est-ce que les DPJ auraient pu  
5 sonner l'alarme sur la place publique, par exemple  
6 sur les enjeux qui confrontent le Système de  
7 protection de la jeunesse. Est-ce qu'il y a cette  
8 liberté-là dans la gouvernance actuelle?

9 R. Bien je vais répondre à la question.

10 M. JACQUES PERREAULT :

11 R. On va répondre, on va... ça va arriver qu'on va être  
12 en complément l'un de l'autre.

13 Mme MICHELLE DIONNE :

14 R. On a beaucoup à dire, là, nous. Mais sur la question  
15 d'aller sur la place publique, t'sais, je pense que  
16 quand on a fait les bilans on en a parlé du manque  
17 de main-d'oeuvre, puis l'impact que ça avait. Je  
18 pense qu'on a parlé aussi de l'augmentation des  
19 signalements, puis on établissait un lien, sans être  
20 capable de l'affirmer, mais on faisait l'hypothèse  
21 qu'il y avait un effritement peut-être en première  
22 ligne, qui créait... qui faisait en sorte que  
23 finalement l'absence de réponse ou la difficulté de  
24 rejoindre des familles plus vulnérables avaient  
25 comme impact d'augmenter les signalements.

1           En même temps, on est dans un conte... on  
2           était dans un contexte de restructuration, avec tout  
3           ce que ça veut dire, là. Tout le monde est en train  
4           d'atterrir dans ces nouvelles directions, de se  
5           réorganiser. Et puis bien à un moment donné il faut  
6           laisser le temps à la... je dirais à la  
7           réorganisation de se faire. Je pense qu'on a alerté  
8           dans nos établissements. Tous les DPJ alertaient  
9           dans leur établissement, puis on a alerté le  
10          ministère.

11           Et à chaque fois, au fond, on était entendu,  
12          je dirais. Puis il y avait des pistes de solution  
13          qui pointaient. Évidemment, un peu plus loin quand  
14          tu vois que les pistes de solution qui s'annonçaient  
15          ne s'actualisent pas, bien peut-être que oui, tôt ou  
16          tard, il aurait fallu aller un peu plus loin.

17           D'un autre côté, moi, je le déplore parce  
18          que je me dis... comment ça se fait qu'il faille,  
19          par exemple, saisir les médias pour parler de ça. Il  
20          me semble qu'on devrait être tous ensemble,  
21          mobilisés autour de ça. Puis comme DPJ, bien ça nous  
22          place dans quelque chose de particulier, parce que  
23          c'est comme d'aller dénoncer tes collègues. C'est  
24          comme d'aller dénoncer les gens avec qui tu  
25          travailles. C'est pas ça qu'on cherche. On cherche

1 un rapport de collaboration et de coopération.

2 Maintenant, c'est sûr que comme DPJ, si  
3 j'assume l'imputabilité... moi, je ne peux pas me  
4 satisfaire de demi-réponses. À un moment donné il  
5 faut qu'il se passe quelque chose. Alors oui, je  
6 pense qu'ultimement... peut-être que ça aurait été  
7 jusque-là, mais il fallait laisser le temps, je  
8 pense, à... il fallait laisser le temps aux choses  
9 d'aboutir, d'atterrir. Puis je ne sais pas ce qui  
10 serait arrivé. Quand, moi, j'ai quitté, il y avait  
11 comme un plan d'actions, RH, provincialement. Il y  
12 avait eu... bon, un certain nombre de choses.

13 Évidemment, je maintiens, c'est gros, ça ne  
14 bouge pas vite, ça fait que ça c'est préoccupant.

15 Q. **[184]** Peut-être une dernière petite question rapide.  
16 Dans le contexte de la réforme, plusieurs nous ont  
17 dit aussi que les services sociaux avaient été un  
18 peu noyé dans un grand environnement santé, puis  
19 qu'il n'y avait pas beaucoup de place dans les  
20 nouvelles structures, pour parler de la jeunesse, de  
21 l'enfance en difficulté. Normalement, il devrait y  
22 avoir un potentiel dans la réforme, aussi  
23 d'autoriser des personnes dans d'autres programmes  
24 que... parce que là ça regroupe tous les programmes  
25 santé et services sociaux. Qu'est-ce qu'on pourrait

1           dire sur ces questions-là?

2           M. JACQUES PERREAULT :

3           R. Moi, la première chose que je dirais c'est que ce  
4           dilemme-là, santé versus services sociaux, si je  
5           peux me permettre de les opposer trente secondes (30  
6           s), il n'est pas né avec la réforme. Les services  
7           sociaux ont toujours été le parent pauvre au niveau  
8           du ministère de la Santé et des services sociaux et  
9           des Affaires sociales avant.

10                        La difficulté qu'on observe aujourd'hui,  
11           parce qu'on est dans le même établissement, elle se  
12           vit depuis toutes ces années. Est-ce que... est-ce  
13           que... je ne sais pas où mettre la responsabilité :  
14           au DPJ? Est-ce que c'est un dossier qui n'est pas  
15           populaire politiquement parlant? Est-ce que c'est  
16           les distributeurs de service qui n'ont pas pris  
17           assez de place? Je ne le sais pas, mais je veux dire  
18           que ce problème-là, il n'est pas né en deux mille  
19           quinze (2015) avec la naissance des CISSS.

20                        Deuxièmement, je vous dirais pour le vivre,  
21           et vous le savez très bien que je suis actif encore  
22           dans un CISSS dans la région de Lanaudière, il est  
23           évident que les CISSS et les CIUSSS qui ont été  
24           créés c'est des grosses structures. C'est des  
25           structures de santé et de services sociaux. Et que

1 la santé, les urgences, les personnes âgées, à juste  
2 titre, là, prennent beaucoup de place et que  
3 l'enfance en besoin de protection, l'enfance tout  
4 court ou j'ai envie de dire les services sociaux  
5 tout court prennent moins de place.

6 Est-ce que, pour ce faire, il faut remettre  
7 en question les structures? Moi, je pense que ce que  
8 je vous dirais c'est que je les ai toutes vécues les  
9 structures et que je n'ai jamais vu un structure  
10 venir régler des problèmes, mais j'ai vu des gens à  
11 l'intérieur des structures venir solutionner ces  
12 problèmes-là. Et à ce moment-là, je vous dirais que  
13 dans le passé, dans le temps des centres jeunesse ou  
14 des centres de services sociaux - parce qu'on a eu  
15 toutes sortes de rationnels dans le passé - on  
16 avait... quand on avait des situations  
17 problématiques, quand un jeune avait le malheur  
18 d'avoir un problème de déficience intellectuelle, de  
19 trouble de comportement puis peut-être déficience  
20 physique un peu ou santé mentale, c'était une  
21 bataille inter-établissements et j'emploie le mot  
22 volontairement, ça prenait des comités conjoints là,  
23 pour régler la situation de cet enfant-là.

24 Maintenant, les acteurs, ils sont tous à la  
25 même table. Oui, c'est une grosse structure, mais

1 ils sont tous sur la même patinoire. Est-ce que le  
2 potentiel que cette patinoire-là offre, est-ce que  
3 le fait que tous les gens sont au même comité de  
4 direction, au même comité de coordination clinique,  
5 est-ce qu'il a été exploité jusqu'à maintenant au  
6 maximum de ce qu'il peut l'être? Ma réponse c'est  
7 « non ». Et ma réponse c'est « non » parce que dans  
8 les premières années de la naissance d'une structure  
9 les autorités sont prises à mettre la structure sur  
10 pied.

11 Alors pour moi, c'est évident que c'est un  
12 défi constant de mettre les services sociaux sur la  
13 « map », de mettre les services sociaux en... les  
14 services pour les jeunes en difficulté, en besoin de  
15 protection sur la « map », ce défi-là, il appartient  
16 aux autorités du CISSS, à partir du conseil  
17 d'administration, aux autorités à l'interne, mais il  
18 appartient aussi aux DPJ et aux directions de  
19 centres jeunesse de jouer du coude puis de prendre  
20 leur place.

21 Q. **[185]** Merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci. On poursuit avec Lesley Hill.

24 Mme LESLEY HILL, commissaire :

25 Q. **[186]** Alors merci d'être avec nous. Vous avez parlé

1 tantôt des délais aux services en première ligne  
2 santé mentale, dépendance, en fait tous les services  
3 que les gens ont besoin. Les DPJ nous ont dit  
4 essentiellement la même chose, qu'ils arrivent  
5 difficilement à avoir des services, à obtenir des  
6 services dans des délais raisonnables pour des  
7 enfants, mais aussi pour des parents en grande  
8 difficulté. Ce qui venait complexifier  
9 considérablement la trajectoire de ces personnes-là.

10           Donc, quand on pense que la réforme qu'on a  
11 vécue en deux mille quinze (2015) c'était justement  
12 pour intégrer des services, pour améliorer l'accès,  
13 ma question est à deux niveaux. Quel levier pensez-  
14 vous qu'on doit mettre en place à l'intérieur des  
15 établissements CISSS et CIUSSS pour permettre aux  
16 DPJ d'avoir l'autorité nécessaire pour aller  
17 chercher les services requis pour une frange de la  
18 population qui est la plus vulnérable?

19           Puis l'autre volet c'est : c'est sûr que le  
20 DPJ a une autorité pour les services aux enfants.  
21 Mais dans le cas d'adultes aux prises avec des  
22 problèmes de santé mentale, de dépendance, de  
23 déficience intellectuelle, est-ce que nous devrions  
24 être en train de penser à des modalités pour  
25 prioriser les adultes qui sont parents de jeunes

1 enfants qui sont pris sur des listes d'attente?

2 Mme MICHELLE DIONNE :

3 R. C'est une grande question. J'aurais envie de dire un  
4 peu en préalable qu'un des enjeux, à mon avis, c'est  
5 que est-ce que... parce qu'en fait il y a le DPJ qui  
6 peut convenir avec une famille sur une base  
7 volontaire de la mise en place d'un service qu'on  
8 juge requis pour un enfant sur la base d'une  
9 évaluation. Mais il y a, pour un grand nombre de  
10 situations, que c'est le Tribunal qui ordonne un  
11 service ou une évaluation. Et plusieurs spécialistes  
12 vous dirons qu'après s'être penché sur la situation  
13 de l'enfant, ils considèrent que c'est pas  
14 pertinent. C'est pas pertinent pour répondre aux  
15 besoins d'un enfant, ce qui fait que pour eux ça  
16 fait comme un non-sens de le prioriser.

17 Ça fait qu'il y a quelque chose sous l'angle  
18 de la discrimination, de qui sont les enfants qui  
19 ont véritablement besoin de ce service spécialisé-là  
20 qui, par ailleurs sont rares. Alors il faudrait  
21 vraiment réserver nos services spécialisés aux  
22 enfants qui en ont véritablement besoin. Et là-  
23 dessus, moi, les pédopsychiatres, entre autres, avec  
24 qui j'ai eu à discuter, bien se faisaient très  
25 critique sur les ordonnances qu'il y avait, par

1 exemple. Ce qui faisait qu'ils s'opposaient au fait  
2 que parce qu'il y avait une ordonnance, je vais le  
3 prioriser. Eux, ils disaient : je considère que  
4 c'est pas lui que je dois prioriser. Alors nous, ça  
5 nous place dans quelque chose de très inconfortable  
6 parce que notre responsabilité est de voir à  
7 l'application de l'ordonnance. D'un autre côté,  
8 c'est eux qui ont l'expertise, c'est pas nous, au  
9 niveau de la psychiatrie, par exemple. Et je vous  
10 dirais que c'est vrai pour toute autre spécialité,  
11 l'orthophonie, l'ergothérapie. Moi, c'est pas moi  
12 qui va faire les évaluations, c'est pas nous. Bon.  
13 Ça fait que ça, c'est la première affaire.

14 Et bien cet espèce d'enjeu-là... et c'est  
15 tout l'interface avec le domaine je dirais aussi de  
16 la psychiatrie en générale, qui n'est pas un  
17 interface simple, je vais le dire comme ça. C'est  
18 sûr que ça se joue aussi au niveau des adultes. Mais  
19 là en même temps il faut avoir des adultes qui  
20 souhaitent être aidés puis qui collaborent à la  
21 démarche d'aide. On est aussi là-dedans.

22 Mais ce qui est clair, il y a un  
23 rapprochement à y avoir. Ce qui est clair c'est  
24 qu'il y a beaucoup de professionnels dans notre  
25 réseau qui ne connaissent pas et qui ne comprennent

1 pas la Loi sur la protection de la jeunesse et le  
2 rôle du DPJ. Le premier levier, à mon avis, en est  
3 un d'information, de communication, de bien situer  
4 les rôles et responsabilités. Et puis je pense qu'il  
5 n'y a pas un DPJ qui a envie de s'inscrire dans un  
6 rapport d'autorité et d'imposition, mais davantage  
7 de se dire : les enfants qui ont des besoins  
8 spécialisés sont... bien c'est important d'y  
9 répondre, mais les enfants en Protection c'est les  
10 plus vulnérables encore. C'est que souvent ils ne  
11 peuvent même pas compter sur d'autres éléments, je  
12 dirais, pour traverser le temps. Mais il y a ça au  
13 préalable. Je ne sais pas si tu veux ajouter?

14 M. JACQUES PERREAULT :

15 R. Non, ça va.

16 Mme MICHELLE DIONNE :

17 R. Je ne sais pas si ça répond non plus...

18 Q. **[187]** Bien en fait vous nous amenez sur quelque  
19 chose que docteur Trocmé a dit aussi, qui a parlé du  
20 fait que seulement treize pour cent (13 %) des  
21 enfants qui sont dans les services spécialisés  
22 avaient... bien ce que les chercheurs qualifiaient  
23 comme des besoins de services très spécialisés,  
24 spécifiques. Puis eux, ce groupe-là, c'est les  
25 enfants qui sont suivis pour abus physiques, sexuels

1 ou des très jeunes enfants...

2 R. Des traumatismes importants, oui.

3 Q. **[188]** ... victimes de négligence.

4 R. Oui.

5 Q. **[189]** Mais juste pour compléter.

6 R. Oui, allez-y.

7 Q. **[190]** Les quatre-vingt-sept pour cent (87 %) des  
8 autres, selon docteur Trocmé, auraient besoin d'un  
9 autre type d'accompagnement.

10 R. Hum, hum. Je suis d'accord.

11 Q. **[191]** Beaucoup plus mobilisant, long terme, un  
12 soutien important. Puis on entend depuis le début de  
13 la Commission que ces services de proximité ne sont  
14 pas au rendez-vous. Pas parce qu'ils ne veulent pas,  
15 mais soit ils ne sont pas en quantité suffisante ou  
16 pas dans les milieux de vie du monde ou... donc...

17 R. Oui. Mais je pense aussi que... moi, je suis  
18 d'accord avec ça, mais je pense aussi que les  
19 services, les autres services possibles sont mal  
20 connus de la magistrature, ce qui fait que... parce  
21 qu'évidemment quand je vous dis... et dans un grand  
22 nombre de situations, le DPJ ne recommande pas ces  
23 services spécialisés-là. C'est vraiment soit la  
24 représentation d'un avocat ou l'initiative d'un juge  
25 d'ordonner ça. Mais j'ai l'impression qu'il y a

1 aussi quelque chose qui est autour de la  
2 méconnaissance de tous les services possibles qui  
3 pourraient répondre aux besoins d'un enfant. Ça fait  
4 qu'il y a peut-être quelque chose aussi sous l'angle  
5 de l'information.

6 Par ailleurs, l'autre élément que je dirais,  
7 quand un enfant - tantôt Jacques y a fait allusion -  
8 quand un enfant a une problématique lourde, là on va  
9 avoir santé mentale, trouble de comportement, peut-  
10 être des éléments de DI-TSA, bien même si on est  
11 tous ensemble c'est déjà mieux parce que ça devrait  
12 nous donner des moyens, là, mais il n'est pas  
13 rare... en tout cas il n'était pas rare à l'époque  
14 où j'étais encore DPJ, qu'on avait des signalements.  
15 Puis quand on examinait le tout ce qu'on se rendait  
16 compte c'est que la situation de compromission était  
17 créée par l'incapacité des dispensateurs de  
18 s'entendre, sur qui ils allaient répondre aux  
19 besoins de cet enfant-là, comment on allait  
20 organiser les services. Ce qui fait que cette  
21 chicane-là de dispensateurs laissait la famille en  
22 plan et ça créait une situation vraiment très  
23 préoccupante pour les enfants.

24 À une certaine époque, on avait les équipes  
25 EIJ, je pense que c'est comme ça qu'on les appelait,

1 qui étaient des équipes qui avaient le mandat de  
2 dénouer ces situations d'impasse-là. Ils n'avaient  
3 pas le choix, il fallait qu'ils dénouent, il fallait  
4 qu'au sortir de la rencontre il y ait une solution,  
5 il y ait une réponse. Bien ça, je pense que ça  
6 manque cruellement. Dans nos CISSS et nos CIUSSS,  
7 maintenant que tout le monde est là bien je me dis :  
8 allons-y, profitons de la présence de tous dans le  
9 même établissement. À Montréal, c'est plus que cinq  
10 établissements, mais quand même. Mais il faut quand  
11 même un leadership, il faut qu'à un moment donné il  
12 y ait quelqu'un qui prenne le pôle puis qui tranche.  
13 Et je vous dirais, d'expérience, c'est difficile...  
14 tout le volet pédopsychiatrie n'est pas simple  
15 dans... quand vient le temps de discuter, là.

16 Q. **[192]** Je vais profiter un peu de votre grande  
17 expérience comme DPJ. Je sais que je ne suis pas  
18 exactement dans ce que vous avez mis sur la table,  
19 mais plusieurs personnes nous parlent de la défense  
20 des droits des enfants au Québec depuis le début de  
21 l'aventure et viennent parler de l'idée d'un  
22 ombudsman spécifique aux enfants ou défenseur de  
23 l'enfant. On appelle ça (inaudible) dans d'autres  
24 provinces du Canada. Avez-vous une opinion par  
25 rapport à ça? Parce que jusqu'à maintenant c'est la

1 CPDJ qui a intégré ce rôle au Québec.

2 M. JACQUES PERREAULT :

3 R. Moi, je dirais qu'avant la CPDJ, au moment où on a  
4 passé la Loi sur la protection de la jeunesse, il y  
5 avait un organisme qui s'appelait le Comité de  
6 protection de la jeunesse, qui avait d'abord un rôle  
7 de surveillance de ceux qui appliquaient la Loi sur  
8 la protection. Et pour s'assurer que les droits des  
9 enfants étaient respectés et qui aussi avait un rôle  
10 de vigie et un rôle de porte-parole aussi de ces  
11 enfants-là. Et j'ai envie de dire malheureusement,  
12 on a mis fin à cette... à cette structure-là pour  
13 l'intégrer à l'intérieur de la Commission de  
14 protection des droits. Et il y a un volet qui est  
15 moins joué et je pense que ce volet-là aussi avant  
16 aurait pu être joué plus qu'il l'est.

17 Ça revient, je pense, à la question d'un DPJ  
18 national, d'un porte-parole, d'un leadership...  
19 c'est... il y a une formule en quelque part qu'il  
20 faut trouver pour... pour jouer ce rôle-là, qui est  
21 fondamental parce que...

22 Mme MICHELLE DIONNE :

23 R. La promotion.

24 M. JACQUES PERREAULT :

25 R. ... parce que ces clientèles-là, elles n'ont pas de

1           voix.

2           Q. **[193]** Donc, la promotion des droits et non seulement  
3           réparer des lésions de droits.

4           R. La promotion de...

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Merci.

7           R. ... de droits, elle dépasse beaucoup ça. Et la...  
8           de... tantôt on a parlé du rôle social du DPJ. Le  
9           rôle social, il se joue à différents niveaux. Il  
10          peut se... il se joue dans les régions par le  
11          développement du partenariat avec toutes les  
12          instances. Moi, je peux vous dire que je ne peux pas  
13          parler au nom des CISSS en général, là, mais je  
14          pense que c'est comme ça dans plusieurs régions,  
15          qu'il y a des instances de concertation au niveau  
16          régional, incluant les différents ministères, Santé  
17          et Services sociaux, Justice, policier, et caetera.  
18          C'est une façon de jouer un rôle social et scolaire  
19          évidemment, l'éducation. C'est une façon de jouer le  
20          rôle social du DPJ.

21                   L'autre façon sur la place publique, je  
22          pense que les DPJ et ceux qui sont ici, Michelle  
23          quelques années après moi et moi le premier et je  
24          dirais monsieur Potvin, on a tous un mea culpa à  
25          faire parce qu'on ne l'a pas assez joué, d'être sur

1 la place publique. Et pourquoi on ne l'a pas assez  
2 joué? Est-ce que... est-ce qu'on se sentait mal de  
3 le jouer parce qu'on appartenait à une organisation  
4 qu'on n'osait pas dénoncer? Est-ce qu'on se sentait  
5 mal de le jouer parce qu'on n'a pas accordé  
6 l'importance qu'on devait accorder à ça? Parce qu'on  
7 n'avait pas le temps parce qu'on était pris dans des  
8 situations individuelles? Il y a toutes sortes de  
9 motifs qui peuvent expliquer ça. Mais le rôle social  
10 du DPJ dans l'opinion publique... le DPJ, il est...  
11 il devrait être le témoin privilégié dans l'un et  
12 l'autre, dans toutes nos régions et au niveau  
13 provincial, de ce que vivent nos enfants en  
14 difficulté au Québec. C'est lui qui les voit les  
15 situa... lui ou elle, qui voit ces situations de  
16 grande détresse et malheureusement, on ne les voit  
17 pas assez sur la place publique.

18 Q. **[194]** Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci. On poursuit avec Danielle Tremblay.

21 Mme DANIELLE TREMBLAY, commissaire :

22 Q. **[195]** Alors bonjour vous deux. Monsieur Perreault,  
23 vous ne le savez assurément pas, mais vous avez été  
24 mon premier DPJ et je suis très heureuse de vous  
25 voir. Et Michelle a été une de mes collègues à la

1 Table des DPJ, donc je suis très heureuse de vous  
2 voir tous les deux puis j'aimerais continuer sur le  
3 rôle social du DPJ. On a reçu les DPJ en audience,  
4 qui nous ont dit : nettement, la gestion... dans  
5 notre rôle de DPJ, la part gestion, reddition de  
6 compte a pris beaucoup plus de place par rapport  
7 à... puis c'était une des explications au fait que,  
8 bon, peut-être que les DPJ avouaient ne pas jouer  
9 suffisamment leur rôle social et même leur rôle  
10 clinique à l'intérieur des établissements. Qu'est-ce  
11 que vous avez à nous dire par rapport à cette  
12 évolution-là?

13 M. JACQUES PERREAULT :

14 R. La première chose que je... je vais revenir à ce que  
15 je mentionnais tantôt. Les DPJ, on a peu joué - et  
16 j'ai dit que j'en faisais mea culpa - on a peu joué  
17 notre rôle social, même avant qu'on vienne avec cet  
18 argument de reddition de compte. Alors je ne veux  
19 pas tout mettre sur le dos... tout mettre les oeufs  
20 dans un panier, tout mettre sur le dos d'un seul  
21 facteur.

22 C'est sûr que la reddition de compte dans  
23 notre réseau, elle est... elle est plus forte. Plus  
24 ça va, plus elle est forte. Plus elle est forte,  
25 plus les instances supérieures des CISSS, par

1 exemple, des centres jeunesse avant et des CSS avant  
2 ont de comptes à rendre sur des sujets de plus en  
3 plus pointus et des réponses à donner. Alors pour  
4 être capable de jouer leur rôle, ils vont poser les  
5 questions et c'est sûr que ça prend du temps et les  
6 intervenants nous le disent, que ça prend... ça  
7 prend de leur temps de répondre aux questions de  
8 leur chef, qui va avoir à répondre aux questions du  
9 directeur, qui va avoir à répondre au PDG qui, lui,  
10 va répondre au Ministère. Parce que vous savez que  
11 le patron des PDG c'est le ministre de la Santé et  
12 des Services sociaux.

13           Donc, est-ce... je suis convaincu que c'est  
14 un élément qu'il faut regarder de très près et voir  
15 comment on peut minimiser... je ne dis pas comment  
16 il faut enlever la reddition de compte, elle est  
17 nécessaire. L'argent vient de l'État, il est  
18 nécessaire qu'il y ait une reddition de compte. Est-  
19 ce qu'elle doit avoir la lourdeur qu'elle a  
20 actuellement? Je pense qu'on pourrait la simplifier.  
21 Est-ce que c'est le facteur explicatif qui vient...  
22 qui empêche les DPJ de jouer un rôle social?  
23 J'apporte beaucoup de nuances sur la position de la  
24 Table des DPJ.

25

1 Mme MICHELLE DIONNE :

2 R. Bien moi, je pense qu'on... je pense que le rôle  
3 social du DPJ il faudrait le définir. De quoi on  
4 parle? Qu'est-ce qu'on... qu'est-ce qu'on attend  
5 d'un DPJ quand on parle d'un rôle social? Puis quand  
6 on a travaillé notre présentation, moi, ça m'a  
7 beaucoup fait réfléchir sur... sur ce rôle-là en  
8 fait. On en parle, mais on ne s'est jamais entendu  
9 sur on le définissait comment. Et je pense que le  
10 DPJ devrait jouer un rôle social beaucoup plus grand  
11 que ce qu'on a fait à travers le temps. Je pense que  
12 l'ouverture média c'était heureux, on est allé  
13 beaucoup plus sur... sur la place publique, puis il  
14 fallait le faire. Mais est-ce qu'on accepte l'idée,  
15 par exemple, qu'un DPJ puisse, un peu de la même  
16 manière qu'un directeur de santé publique, veiller  
17 au grain sur son territoire? Et je dirais être  
18 alerté par rapport à des problématiques qui se  
19 vivent sur son territoire, être une partie prenante  
20 des solutions qui doivent être mises de l'avant,  
21 participer au développement. Éventuellement même,  
22 que le DPJ puisse se saisir d'une préoccupation.

23 Moi, à une certaine époque, quand j'ai  
24 commencé comme DPJ, j'avais reçu une lettre d'une  
25 mère qui avait un enfant autiste et qui

1 m'interpellait pour que j'appuie sa demande de  
2 services. Puis je me souviens, à l'époque j'en avais  
3 discuté puis mon coeur disait : go, vas-y, vas-y.  
4 Mais c'est comme si... est-ce que j'ai la... est-ce  
5 que c'est légitime? Est-ce que j'ai cette liberté-  
6 là? Est-ce qu'on attend ça de moi? Est-ce que je  
7 peux le faire? Quels moyens j'ai aussi? Parce que,  
8 moi, l'autisme... Là, je me dis : j'ai besoin d'être  
9 documentée, j'ai besoin d'être soutenue. Puis quand  
10 je pense aux directeurs de santé publique, qui ont  
11 une équipe, qui fouillent, qui réfléchissent, qui  
12 documentent, qui... bien, moi, comme DPJ, si je veux  
13 jouer un rôle social - je dis « moi, comme DPJ »,  
14 mais les DPJ on pourrait dire - qui veux jouer un  
15 rôle social, il faut aussi leur donner les moyens  
16 d'être à l'affût, de bien comprendre une  
17 problématique, de pouvoir après ça prendre la parole  
18 et faire des représentations. Pour moi, le rôle  
19 social du DPJ devrait aller jusque-là.

20 Je me préoccupe des enfants qui sont sur mon  
21 territoire. Et puis bien si je vois qu'il y a  
22 vraiment des... j'observe... parce que de ma  
23 lorgnette... évidemment, je suis bien placée pour  
24 voir peut-être les enfants ou les familles qui ne  
25 sont pas rejointes, mal rejointes ou qui ont des

1 besoins qui nous échappent. Mais j'ai un rôle à  
2 jouer là-dedans pour interpeller les acteurs.

3 Et puis, moi, j'ai toujours dit, quand ils  
4 faisaient les grands rassemblements du Club des  
5 petits déjeuners, que la journée qu'ils allaient  
6 m'inviter pour prendre la parole, j'allais avoir  
7 atteint mon objectif. Bon, je ne suis jamais allée,  
8 ils ne m'ont pas invitée, mais je pense qu'il n'y en  
9 plus de grand rassemblement. Mais il y a quelque  
10 chose de : comment on le conçoit, le rôle social du  
11 DPJ? On peut le concevoir de même, comme on peut le  
12 concevoir comme ça, mais si on le conçoit de même,  
13 donnons-y les moyens de le jouer, par exemple.

14 Q. [196] Vous abordez, Madame Dionne, on a entendu  
15 énormément... plusieurs personnes sont venues nous  
16 dire : la maltraitance faite aux enfants c'est un  
17 enjeu de santé publique. Puis avec des... certaines  
18 recommandations, je dirais, bon, ça devrait aller au  
19 directeur de santé publique et... et... ou la santé  
20 publique devrait jouer un rôle en lien avec la  
21 maltraitance faite aux enfants. Puis en lien avec ce  
22 que vous venez de nous dire, les DPJ devraient être  
23 les témoins de la situation des enfants dans leur  
24 région. Comment vous... vous recevez ça, cette...

25 R. Bien moi, je pense que le directeur de santé

1 publique puis le DPJ, là, devraient travailler  
2 ensemble de même, s'auto-alerter, développer  
3 ensemble. Ça devrait être des partenaires de la  
4 première heure. Je pense qu'effectivement, dans un  
5 monde idéal, on n'aurait pas besoin de Protection de  
6 la jeunesse parce que tout ce qui... tout ce qui est  
7 nécessaire aurait été fait en aval. Les familles les  
8 plus vulnérables auraient été rejointes, les  
9 services en CPE, en milieu scolaire, les enfants, on  
10 les aurait dépistés tôt, on aurait bien répondu à  
11 leurs besoins, on les aurait soutenus à la hauteur.  
12 Bon, puis ils seraient peut-être... il resterait  
13 probablement une portion pour les situations  
14 vraiment très problématiques, là, où il n'y a pas de  
15 possibilité de composer avec la famille ou de  
16 l'accompagner.

17 Alors, moi, je pense que oui... que le...  
18 puis je dis « oui », sans... sans avoir une lecture  
19 je dirais fine de tous les enjeux, mais moi je pense  
20 que le directeur de santé publique a un rôle à jouer  
21 pour prévenir la maltraitance, puis voir où sont les  
22 zones de vulnérabilité, qui est la clientèle plus à  
23 risque, puis de pouvoir, dans le fond, guider puis  
24 soutenir, je dirais, les actions nécessaires sur un  
25 territoire. Mais, moi, je le vois comme travailler

1 ensemble. Je pense que c'est des partenaires de la  
2 première heure. Ça devrait être des partenaires de  
3 la première heure.

4 Q. **[197]** Hum, hum. Peut-être, dans le temps qu'il nous  
5 reste, j'aimerais vous amener sur l'enjeu de la  
6 main-d'oeuvre, que vous qualifiez être un enjeu  
7 urgent.

8 R. Oui.

9 Q. **[198]** Comment on attaque tout ça? Parce que, nous,  
10 comme Commission, on a entendu parler les  
11 intervenants arrivent mal préparés à la formation  
12 initiale. On entend que l'intégration à la fonction  
13 est devenue à géométrie très variable dans les  
14 établissements, on entend que la formation continue,  
15 encore là, est à géométrie variable. On entend que  
16 les conditions de pratique se sont alourdies, on  
17 entend...

18 R. Plein de choses.

19 Q. **[199]** ... plein de choses. Comment on attaque ce  
20 chantier-là, je dirais, pour en arriver à avoir une  
21 main-d'oeuvre suffisante, qualifiée, bien soutenue?  
22 Avez-vous des idées? Ou dans vos réflexions pour vos  
23 discussions?

24 M. JACQUES PERREAULT

25 Q. **[200]** Quand je disais tantôt que c'est un défi

1        majeur, c'est avec un grand « M » et ça touche tous  
2        les réseaux, pas simplement les gens dans le réseau  
3        de Protection. Et je pense qu'il faut l'aborder à  
4        court terme et à moyen terme. À moyen terme, il faut  
5        que les gens qui nous viennent... il faut que les  
6        gens qui nous viennent, qui sont formés par les  
7        universités soient mieux formés, notamment ceux qui  
8        viennent en Protection. Qu'on ait une spécialisation  
9        en Protection, qu'on l'appelle comme on voudra, mais  
10       il faut... il faut prendre le problème à la base.

11                Deuxièmement, les efforts de recrutement,  
12       ils sont faits actuellement dans le réseau et on  
13       peut bien parler de charge de travail, on peut bien  
14       parler de budget supplémentaire, mais il faut  
15       rendre... il faut rendre le travail en Protection de  
16       la jeunesse intéressant pour pas que les gens le  
17       quittent et pour qu'ils y viennent. Et quand je  
18       disais ça commence par les universités, ça commence  
19       aussi lors de leur entrée en fonction. Quand les  
20       jeunes... quand nos jeunes intervenants entrent dans  
21       nos... dans nos établissements, avant de leur donner  
22       une charge de cas de trois, quatre, cinq cas, peut-  
23       être qu'on pourrait les entraîner à la tâche mieux  
24       qu'on l'a fait jusqu'à maintenant. Peut-être qu'on  
25       pourrait, en cours de pratique, améliorer

1 l'encadrement, le soutien. Je pense qu'on a des bons  
2 bouts de chemin à faire dans ça pour que ces gens-là  
3 ne quittent pas la fonction d'intervenant en  
4 Protection et que les plus jeunes soient encouragés  
5 à y venir.

6           Moi, je peux vous dire que j'ai vécu une  
7 expérience personnelle, c'est pendant dix (10) ans,  
8 qui s'est terminée il y a quelques années. J'avais  
9 l'occasion de donner un séminaire en maîtrise en  
10 service social et dans le cadre d'un cours sur  
11 l'histoire sur les services sociaux et j'avais un  
12 séminaire de trois heures (3 h) pour parler du  
13 Système de protection. Et la première question que  
14 je posais à mes étudiants de niveau maîtrise, qui  
15 avaient des Bac. dans différentes disciplines,  
16 c'était : qu'est-ce que vous savez sur la  
17 Protection, à part de ce que vous lisez dans le  
18 Journal de Montréal? C'est... j'avais peu de  
19 réponses, pour pas dire pas de... pas de réponse sur  
20 c'est quoi les fondements du système, c'est quoi  
21 l'intervention en contexte d'autorité? Le DPJ, il se  
22 présente chez des gens qui n'ont pas demandé à le  
23 voir. Puis comment on prépare nos jeunes à  
24 l'université à faire face à cette réalité-là et  
25 comment la clientèle en besoin de protection, on la

1 rend intéressante.

2 On est formés dans les sciences humaines en  
3 service social, en psychoéducation, en criminologie,  
4 pour aider des gens vulnérables. Les enfants dont on  
5 s'occupe à la DPJ, c'est les plus vulnérables.  
6 Comment ça se fait qu'on quitte cette pratique-là?  
7 Je pense que les moyens y sont, à moyen terme, à  
8 court terme, et je peux vous dire, malheureusement  
9 ou heureusement, je ne sais pas comment le  
10 qualifier, que depuis les événements tragiques qui  
11 se sont passé à Granby, il y a eu des rencontres  
12 avec les intervenants - je vais parler dans mon  
13 CISSS à moi - il y a eu des rencontres avec les  
14 intervenants pour identifier les problèmes, avoir  
15 des plans d'action, voir pourquoi ils quittaient.  
16 Ceux qui nous quittent, est-ce qu'on le sait  
17 pourquoi? Je ne parle pas de ceux qui prennent leur  
18 retraite. Est-ce qu'on le sait pourquoi? Puis ceux  
19 qui ne viennent pas, est-ce qu'on le sait pourquoi?

20 Puis les CISSS, actuellement, contrairement  
21 aux centres jeunesse avant, ils offrent une  
22 multitude d'opportunités aux gens qui sont formés en  
23 social, en psychoéducation. Avant, quand on  
24 pratiquait dans un centre jeunesse, on pratiquait en  
25 Protection ou en jeunes contrevenants ou en

1 adoption. Maintenant, les gens, ils ont des  
2 opportunités de carrière dans divers champs  
3 d'activités, ce qui est magnifique pour eux. Mais ce  
4 qui vient dire : si on veut en avoir en Protection,  
5 ça rend notre défi pas mal plus compliqué qu'avant.

6 Mme MICHELLE DIONNE :

7 R. Puis j'ajouterais là-dessus... t'sais, la main-  
8 d'oeuvre en Protection de la jeunesse c'est quand  
9 même une main-d'oeuvre qui s'est beaucoup rajeunie.  
10 C'est des gens qui ont des jeunes familles, c'est  
11 des femmes en majorité aussi. Ça fait que c'est sûr  
12 que quand... le travail en Protection, on l'a dit,  
13 qui est fait de beaucoup d'imprévu, de situations  
14 de crise, ça déborde l'horaire régulier, bien là  
15 quand t'as des enfants en garderie, t'as des  
16 enfants... c'est difficile de concilier tout ça.

17 Alors c'est sûr que ça peut être tentant de  
18 se dire : bien peut-être que j'irai en Protection  
19 quand mes enfants seront plus grands, mais là je  
20 vais aller travailler dans tel autre domaine. Il y a  
21 des besoins partout. Et je suis convaincue que le  
22 travail est partout exigeant aussi. Ceci étant, je  
23 ne suis pas en train de dire qu'il y a juste la  
24 Protection qui est difficile. Mais moi, ce qui  
25 m'inquiète, là, c'est que le problème des chaises

1 vides, il perdure, il perdure, puis qu'on se parle  
2 encore de ça dans cinq ans. Je pense qu'on est à  
3 l'heure de déterminer des incitatifs concrets pour  
4 faire en sorte que les gens qui décident d'aller  
5 oeuvrer dans ce domaine-là, bien ils vont avoir une  
6 forme de compensation. Puis il faut prendre soin  
7 d'eux aussi, il faut vraiment prendre soin d'eux  
8 parce que... parce que c'est un travail qui est  
9 usant. Alors si on veut que les gens aussi  
10 demeurent, bien il faut prendre soin d'eux, il faut  
11 leur donner des conditions.

12 M. JACQUES PERREAULT :

13 R. Et c'est des conditions, si vous me permettez de  
14 clore, et c'est des conditions qui ont été accordées  
15 dans d'autres secteurs comme la santé mentale,  
16 historiquement. Et je pense que si on reconnaît que  
17 le travail en Protection est un travail difficile,  
18 qui demande une spécialisation, un sens de l'humain,  
19 bien il faut avoir des... développer des moyens  
20 de... d'encourager les jeunes à venir.

21 On vous a dit tantôt que dans nos priorités  
22 on parlait de réduire le nombre de signalements.  
23 Quand on regarde le nombre de signalements reçus  
24 dans les CISSS actuellement, il y en a un très haut  
25 pourcentage, je pense que c'est cinquante (50 %) ou

1           soixante pour cent (60 %) qui ne sont pas retenus.  
2           Ça ne veut pas dire que les gens qui signalent ou  
3           ceux... les enfants ou ces parents-là n'ont pas  
4           besoin de services. Mais ça veut dire que la porte  
5           d'entrée, pour eux, c'est la DPJ. On dit que la  
6           porte d'entrée pour les grippe c'est l'urgence  
7           sociale, mais la porte d'entrée pour des  
8           problèmes... pour des... c'est l'urgence.

9           LA PRÉSIDENTE :

10          L'urgence médicale.

11         R. Pas sociale, mais que c'est l'urgence. Alors la  
12          porte d'entrée pour les jeunes qui ont des... pour  
13          les jeunes et les parents qui ont des difficultés,  
14          c'est rendu que c'est la DPJ. Alors on a... on a  
15          recommandé de renforcer la première ligne avec les  
16          mêmes... les mêmes notions de soutien.

17                         Mais en renforçant la première ligne demain  
18          matin dans les CISSS, donnez-nous, dans notre CISSS,  
19          vingt (20) postes à ouvrir en première ligne, la  
20          grosse crainte que j'ai c'est que c'est des gens...

21          Mme MICHELLE DIONNE :

22         R. Ils vont partir de la Protection.

23          M. JACQUES PERREAULT :

24         R. ... qui sont en Protection qui vont aller travailler  
25          en première ligne, parce que la charge est moins

1            lourde, parce que les horaires sont différents,  
2            parce que les urgences sont moins... sont moins  
3            fréquentes, et caetera, et caetera. Donc, c'est un  
4            problème auquel il faut s'adresser et très, très,  
5            très rapidement.

6            Mme DANIELLE TREMBLAY :

7            Q. **[201]** Et dans une vision globale, c'est ce que je  
8            comprends. Merci beaucoup.

9            R. Merci.

10           LA PRÉSIDENTE :

11           Il ne nous reste plus de temps. Alors on a déjà  
12           dépassé notre temps, vous voyez que c'est  
13           passionnant. On est... on apprécie beaucoup,  
14           beaucoup, beaucoup votre passage à la Commission. Je  
15           pose peu de questions de façon générale, mais à la  
16           présidence j'ai le plaisir de conclure, alors j'en  
17           profite pour passer mes commentaires. Non, mais  
18           c'est honnête, voilà.

19                      On a parlé beaucoup de valorisation, de  
20           rétention du personnel, de la charge de travail, des  
21           conditions de pratique difficile. Bien sûr, tout ça  
22           c'est vrai, mais comme je l'ai dit, à certains  
23           moments que j'ai partagé avec mes collègues  
24           commissaires, je pense qu'il faut trouver une façon  
25           de donner une fierté aux personnes qui travaillent

1       auprès de nos enfants les plus vulnérables, auprès  
2       de nos familles les plus vulnérables. Parce qu'il y  
3       a d'autres catégories d'emploi où c'est très  
4       difficile, mais que les gens, par fierté, vont  
5       rester. Puis je suis d'accord avec vous, qu'il faut  
6       trouver des façons de valoriser, mais il y a une  
7       fierté à trouver.

8               Et là, c'est mon filon pour arriver au rôle  
9       social des DPJ, au rôle social et au leadership des  
10       DPJ, qui doivent insuffler aussi cette fierté-là.  
11       Venez-vous-en! Et nous, comme population aussi.  
12       Parce que ce qu'on entend quand on entend parler des  
13       intervenantes et de la DPJ, c'est quand il y a un  
14       drame. Mais je vous remercie pour votre honnêteté,  
15       Monsieur Perreault, parce qu'il y aurait un travail  
16       à faire pour expliquer tous les enfants qu'on n'a  
17       pas échappés. Mais on ne le fait pas, on ne le sait  
18       pas. À part les familles avec qui les intervenants  
19       ont eu affaire. Donc, il y a tout ça, je pense, à  
20       réfléchir pour redonner une fierté aux intervenants,  
21       de travailler en Protection de la jeunesse avec ces  
22       enfants et ces familles-là. Bien merci beaucoup pour  
23       votre passage.

24       Mme MICHELLE DIONNE :

25       R. Ça fait plaisir.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Nous apprécions énormément.

3 M. JACQUES PERREAULT :

4 R. Je dirais en terminant, Madame la Présidente, que  
5 vous avez devant vous deux personnes très fières  
6 d'avoir consacré leur vie aux enfants en difficulté.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Nous vous en remercions. Merci beaucoup.

9 Mme MICHELLE DIONNE :

10 R. Merci.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Alors dix minutes (10 min) de pause, le temps  
13 d'installer l'autre témoin. Merci encore.

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 REPRISE DE L'AUDIENCE

16

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci. Alors, nous terminons la semaine en compagnie  
19 de la docteure Odile Lapière, qui est psychiatre de  
20 l'enfant et de l'adolescent, qui a été, aussi,  
21 professeure adjointe de clinique au département de  
22 psychiatrie de l'Université de Montréal. Bienvenue,  
23 Docteure Lapière.

24 Dre ODILE LAPIERRE :

25 Bonjour.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Et vous allez nous parler, notamment, de la  
3 méconnaissance du développement de l'enfant, de  
4 l'idéologie du lien parental et de l'accès aux soins  
5 en santé mentale, aussi. Alors, on a une heure (1 h)  
6 ensemble. On vous a suggéré quinze (15) minutes de  
7 présentation, ensuite échanges avec les  
8 commissaires. Ça va? Avant de vous laisser la  
9 parole, je vais demander au greffier de vous  
10 assermentez, s'il vous plaît.

11

12 **ODILE LAPIERRE,**

13 (Sous serment)

14

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors, la parole est à vous, Docteur Lapierre.

17 R. Tout d'abord, je salue la tenue de la Commission  
18 spéciale sur le droit des enfants et de la  
19 protection de la jeunesse. C'est, cependant, avec  
20 appréhension que j'ai accepté votre invitation de  
21 venir y témoigner, en tant que psychiatre de  
22 l'enfant et de l'adolescent.

23 Je ne viens pas témoigner d'une expérience  
24 de recherche dans le domaine, avec en main, des  
25 résultats tangibles sur lesquels je pourrais appuyer

1 mes propos. Je viens simplement témoigner de mon  
2 expérience personnelle comme médecin qui, jusqu'en  
3 deux mille seize (2016), a été impliquée étroitement  
4 auprès des très jeunes enfants sous protection de la  
5 DPJ par le biais de consultations au centre  
6 jeunesse.

7 J'ai aussi été appelée à témoigner au  
8 Tribunal à titre de témoin expert, à de nombreuses  
9 reprises. Comme tout le Québec, j'ai été  
10 profondément choquée du décès de la fillette de  
11 Granby alors qu'elle était sous les soins de la DPJ.  
12 Suite à cet événement, beaucoup d'histoires  
13 difficiles dans le suivi de mes patients sous la  
14 protection de la jeunesse ont alors refait surface  
15 dans ma mémoire. Et je me suis demandée si, en tant  
16 que psychiatre qui avait oeuvré auprès de ces  
17 enfants, j'en avais fait assez.

18 Dans certains de ces cas, aurais-je dû  
19 interpellé l'avocat de l'enfant pour qu'il soit  
20 informé de notre évaluation en se rendant au  
21 Tribunal? Aurais-je dû communiquer avec le  
22 Protecteur de l'enfant? Y a-t-il, d'ailleurs, un  
23 protecteur de l'enfant?

24 Les raisons de l'échec du système de la  
25 protection de la jeunesse sont multiples. Je pense

1 que le problème va bien au-delà d'un manque de  
2 ressources. Je vais donc vous faire part de mes  
3 réflexions qui s'articuleront, finalement, autour de  
4 deux axes interreliés, soit la méconnaissance du  
5 développement du très jeune enfant et l'idéologie du  
6 lien parental.

7 La méconnaissance du développement du très  
8 jeune enfant et de l'expression des traumatismes de  
9 nature relationnelle est un aspect important du  
10 problème. Les besoins de soins en santé mentale pour  
11 les zéro-cinq ans sont sous-estimés. Au-delà du fait  
12 que les petits brassent moins d'air que les  
13 adolescents et qu'ils sont aussi moins souvent  
14 emmenés à l'attention des professionnels. Je pense  
15 que la difficulté à être confronté à la détresse  
16 d'un très jeune enfant, dans une période qu'on  
17 souhaiterait idéale, peut aussi mener à un déni de  
18 leurs besoins.

19 Différents contextes de vie sont à l'origine  
20 de traumatismes relationnels chez l'enfant. Par  
21 exemple, être soumis à l'imprévisibilité des  
22 relations, à des comportements contradictoires ou  
23 violents de la part des parents. À être exposé à de  
24 la violence physique ou verbale, ou à de la  
25 négligence émotionnelle. Ces traumatismes, s'ils

1           sont répétés, ont un impact certain sur le  
2           développement des habiletés de régulation  
3           émotionnelle et comportementale de l'enfant.

4                       Or, les enfants qui sont portés à  
5           l'attention de la DPJ, ont souvent été exposés à de  
6           telles situations, de façons récurrentes. Ils sont à  
7           risques de trouble de l'attachement. Le type  
8           d'attachement le plus préoccupant, est l'attachement  
9           insécurisé, désorganisé, dans lequel l'enfant  
10          perçoit sa figure d'attachement, non seulement comme  
11          la source potentielle de réconfort, mais aussi comme  
12          la source de sa détresse. Ainsi, il ne parvient pas  
13          à développer de stratégies cohérentes pour se  
14          réguler dans les situations de stress.

15                      Le très jeune enfant pourra avoir des  
16          comportements contradictoires d'approches et de  
17          retraits à l'endroit du parent. L'enfant d'âge  
18          préscolaire pourra, quant à lui, adopter des  
19          comportements contrôlants, soit punitifs, comme  
20          chercher l'attention du parent de manière hostile,  
21          ou non punitifs, comme garder l'attention du parent  
22          en le divertissant ou en lui accordant son  
23          approbation. Ainsi, des signes problématiques  
24          pourront passer soit pour un trouble de comportement  
25          - l'enfant agité - soit pour une belle maturité,

1 l'enfant conformiste.

2 L'attachement de type désorganisé correspond  
3 cliniquement au trauma relationnel complexe ou  
4 « Developmental mental trauma disorder », pour  
5 reprendre le terme de Van der Kolk dans son article  
6 paru en deux mille cinq (2005).

7 Ce dernier notait que les enfants soumis à  
8 de la maltraitance et de la négligence chroniques  
9 recevaient, soit trop de diagnostics, TDAH, troubles  
10 de l'opposition, anxiété, troubles bipolaires, soit  
11 pas de diagnostic. Mais surtout, il soulignait  
12 l'importance excessive qui était accordée au  
13 contrôle du comportement chez ces enfants, ce qu'il  
14 attribuait à la non-reconnaissance du trauma  
15 interpersonnel et de la perte de sécurité chez  
16 l'enfant en tant que facteur étiologique de leurs  
17 symptômes.

18 Il proposa alors un nouveau diagnostic pour  
19 prendre en compte cette réalité clinique, se  
20 manifestant, entre autres, par de la dysrégulation  
21 affective, comportementale, cognitive ou  
22 relationnelle, chez des enfants exposés à de la  
23 maltraitance chronique. Quinze (15) ans plus tard,  
24 cela demeure d'actualité.

25 Le traumatisme relationnel pourra donc se

1 manifester, entre autres, par des crises, de  
2 l'impulsivité, des changements d'humeur, de  
3 l'agitation. Des symptômes qui pourront être mépris  
4 pour un TDAH qui viendra occulter la problématique  
5 d'attachement sous-jacente aux symptômes. Le TDAH  
6 est d'ailleurs un motif très fréquent de  
7 consultations avec, en filigrane, une demande de  
8 médication. A mon avis, il convient de stabiliser le  
9 milieu de vie de l'enfant, au préalable.

10           Chez le très jeune enfant, les  
11 manifestations d'un attachement désorganisé peuvent  
12 être plus subtiles. Une façon qu'a le très jeune  
13 enfant de se protéger des expériences traumatiques  
14 est l'évitement relationnel. L'enfant évite le  
15 contact visuel, il se détourne. Il peut aussi se  
16 raidir dans les bras du parent. Il peut adopter de  
17 curieuses postures, cesser de babiller. Il aura  
18 fréquemment des symptômes d'ordre somatique. Perte  
19 d'appétit, somnolence, fièvre. Il pourra se montrer  
20 figé, comme dans un état de dissociation. Plusieurs  
21 de ces signes pourront passer sous le radar pour un  
22 oeil non averti ou être attribués à l'inquiétude du  
23 parent d'accueil. Je n'oublierai jamais cet enfant  
24 de trois ans qui faisait soudainement de la fièvre à  
25 la simple vue de son sac qui lui annonçait son

1 départ imminent pour aller visiter son parent. Et la  
2 fièvre tombait une fois la visite annulée.

3 Il ne fait plus aucune doute que ces enfants  
4 sont à hauts risques de développer des troubles de  
5 santé mentale, des comportements agressifs, des  
6 problèmes d'apprentissage ainsi que des troubles de  
7 personnalité, à l'âge adulte. Il y a un coût élevé,  
8 tant social que financier, à ne pas offrir de soins  
9 à ces enfants. Compte tenu de ces risques, une  
10 évaluation standardisée du développement chez les  
11 petits, ainsi qu'un dépistage des traumatismes et des  
12 troubles de santé mentale devrait, à mon avis, être  
13 considérée chez tout enfant en contexte de  
14 protection de la jeunesse. Malheureusement, les  
15 enfants sous protection de la jeunesse sont aussi  
16 touchés par les longs délais avant d'obtenir des  
17 services, même à l'intérieur des centres jeunesse.

18 Il va, par ailleurs, de soi qu'une bonne  
19 connaissance du développement de l'enfant aura un  
20 impact sur les décisions qui seront prises à la  
21 réception du signalement et tout au long du  
22 cheminement de l'enfant sous protection. On devrait  
23 considérer que l'évaluation des signalements des  
24 enfants zéro-cinq ans se fasse par une équipe  
25 spécialisée, tout comme le suivi de ces enfants.

1                   La notion de compromission, le célèbre  
2                   article 38 qui est au coeur de l'application de la  
3                   Loi sur la protection de l'enfant, n'est pas  
4                   interprété de la même façon par tous les  
5                   interlocuteurs, notamment en regard des motifs de  
6                   risques sérieux de négligence et de mauvais  
7                   traitements psychologiques.

8                   Je soulignerais, à nouveau, la difficulté à  
9                   reconnaître la détresse chez le très jeune enfant,  
10                  les impacts d'un environnement chaotique sur celui-  
11                  ci et la notion de temps. Le temps de l'enfant n'est  
12                  pas celui de l'adulte.

13                  Pour ordonner un placement en urgence, la  
14                  DPJ doit démontrer au juge qu'il y a un risque de  
15                  tort sérieux pour l'enfant si on ne le retire pas de  
16                  son milieu de façon imminente. Si la démonstration  
17                  échoue, l'enfant va demeurer dans son milieu en  
18                  attendant la prochaine audition. En l'absence de  
19                  faits nouveaux, cela peut signifier attendre  
20                  plusieurs mois. Quand on n'a pas un an, ça fait  
21                  long. D'où l'importance, encore une fois, de bien  
22                  reconnaître les signes de détresse de l'enfant et  
23                  les situations à haut risque.

24                  Un aspect important, lorsqu'un enfant est  
25                  placé, est l'organisation des contacts avec son

1 parent naturel. On y apporte souvent moins  
2 d'importance, une fois la situation judiciairisée ou  
3 le placement obtenu. Pourtant, les modalités de  
4 contacts sont cruciales. Dans les cas de traumas  
5 complexes, la supervision des contacts devrait se  
6 faire par un intervenant qui est en mesure  
7 d'identifier les signes de désorganisation chez  
8 l'enfant et qui pourra intervenir au besoin, voire  
9 interrompre la visite.

10 Cet intervenant devrait aussi être une  
11 figure sécurisante pour l'enfant et ne pas changer,  
12 d'une visite à l'autre. Dans les faits, les contacts  
13 peuvent être supervisés par des intervenants qui ne  
14 sont pas suffisamment formés et qui ne voient pas  
15 les indices de stress chez l'enfant.

16 La supervision des contacts est aussi  
17 souvent déléguée à une organisme communautaire. On  
18 pourra souligner, dans le rapport, que l'enfant n'a  
19 pas de réaction particulière, que le parent a  
20 apporté une bonne collation pour soutenir que la  
21 visite a été positive pour l'enfant, alors qu'elle a  
22 en fait été vécue sous le signe du retrait et de la  
23 crainte.

24 Les comportements contrôlants non punitifs  
25 sont sous-identifiés. Dans d'autres situations, les

1 contacts devraient être suspendus, mais se  
2 poursuivent malgré les évidences cliniques qui  
3 perturbent l'enfant. Il y a une tendance à estimer  
4 que si l'enfant réagit, c'est que le parent  
5 d'accueil ne souhaite pas les contacts. Dans  
6 d'autres cas, la supervision est levée trop  
7 rapidement, souvent à la faveur du parent qui  
8 réclame des contacts non supervisés.

9 Il peut, selon moi, y avoir des oppositions  
10 entre les besoins de l'enfant et les besoins du  
11 parent qui sont compris comme étant des droits. Par  
12 exemple, il ne serait pas recommandé qu'un parent  
13 intrusif, ayant des contacts restreints, soit  
14 présent lors d'un examen médical de l'enfant -  
15 examen médical étant, lui-aussi, intrusif - chez un  
16 très jeune enfant perturbé, mais c'est la Loi.

17 Ou encore, est-il pertinent d'accorder à une  
18 personne inconnue du petit enfant, qui tente de se  
19 déposer dans sa famille d'accueil, des contacts avec  
20 elle, simplement parce qu'un test d'ADN démontre sa  
21 paternité biologique? Est-ce l'esprit de la Loi?

22 Cela nous emmène sur la piste de l'idéologie  
23 du lien parental, qui fait partie intégrante du  
24 problème lorsqu'on travaille auprès des jeunes  
25 enfants en contexte de protection. Cette idéologie

1 suppose que le maintien de l'enfant dans sa famille  
2 naturelle a une valeur absolue et intouchable. Elle  
3 peut aussi toucher le lien avec la fratrie, même en  
4 dehors de tout lien significatif existant. Il va de  
5 soi que pour la majorité des enfants, être près de  
6 ses parents naturels signifie le mieux, mais ce  
7 n'est pas toujours le cas.

8 Les premières années de la vie de l'enfant  
9 sont cruciales pour le développement d'un  
10 attachement sécurisant. Or, il arrive trop souvent  
11 que la valse des placements, déplacements,  
12 replacements, le long délai pour en arriver à un  
13 placement ou encore la non-suspension des contacts  
14 avec un parent toxique ou le manque de supervision  
15 de ces contacts concourent aux troubles de  
16 l'attachement.

17 Le docteur Yvon Gauthier a toujours souligné  
18 l'importance de la continuité dans la vie de  
19 l'enfant, mais des décennies plus tard, cette  
20 continuité fait encore défaut. Il ne suffit pas de  
21 retirer un enfant de son milieu naturel quand ça  
22 sécurité est compromise. Il faut prendre en compte  
23 le développement longitudinal de l'enfant et non  
24 seulement l'urgence de la situation.

25 Il est fréquent qu'un enfant soit remis dans

1 son milieu naturel quand il va mieux, alors que  
2 c'est peut-être le signe que le milieu d'accueil lui  
3 a été bénéfique, ou encore quand la situation  
4 parentale s'est quelque peu stabilisée, sans  
5 attendre pour s'en assurer. Dans certaines  
6 situations, notamment de traumas complexes, l'impact  
7 des contacts entre l'enfant et son parent naturel,  
8 qui aura été la source répétitive de traumas, peut  
9 aussi constituer un traumatisme en soi. Alors que  
10 pour l'observateur, il ne se passe, apparemment, pas  
11 grand-chose.

12 Les intervenants qui sont surchargés ont  
13 peine à prendre connaissance des dossiers en  
14 profondeur. S'ajoute à cette surcharge la lourdeur  
15 des cas. Un dossier fermé trop rapidement par un  
16 premier intervenant, sera rouvert pour un autre qui  
17 recommencera sans pouvoir prendre la pleine mesure  
18 du dossier, faute de temps. Il n'est pas rare qu'un  
19 enfant change d'intervenant plus d'une fois par  
20 année. Conséquemment, les dossiers sont moins bien  
21 portés. Les intervenants sont aussi confrontés à  
22 beaucoup de souffrance. Celle de l'enfant, celle du  
23 parent, mais aussi la leur.

24 La tentation de fuir vers la santé et de  
25 croire que la réunion du couple mère-bébé peut ou

1 doit se faire est très forte. Il est très difficile,  
2 pour l'intervenant qui oeuvre auprès du parent  
3 naturel et qui crée un lien avec ce dernier, de  
4 prendre la décision de retirer l'enfant, car c'est  
5 une décision violente. Le tout se complique si  
6 l'intervenant manque d'expérience, de supervision et  
7 d'un lieu pour réfléchir à ces enjeux qui le  
8 touchent aussi, possiblement, dans sa propre  
9 histoire. Or, il y a quelques années déjà, de tels  
10 espaces de réflexion et de supervision pour les  
11 intervenants faisaient défaut.

12 Il ne faut pas penser que l'idéologie du  
13 lien ne touche que des intervenants. Elle touche les  
14 équipes entières et elle n'épargne personne, ni les  
15 soignants, ni les avocats, ni la magistrature. Le  
16 plus sournois, ce sera l'idéologie du lien qu'on  
17 aura internalisée à notre insu. En tant que  
18 psychiatre impliquée auprès de ces familles, cela  
19 prend beaucoup de courage, et je vous l'assure, de  
20 détermination, pour demeurer du côté de l'enfant et  
21 recommander le retrait de son milieu familial ou la  
22 suspension des contacts lorsque cela s'impose.  
23 D'autant plus que dans certains dossiers, il faut  
24 non seulement aller à contre-courant du désir  
25 légitime des parents - ce qui n'est jamais une

1 surprise - mais aussi à contre-courant des  
2 orientations de la DPJ.

3 La collaboration avec la DPJ n'est pas chose  
4 facile. L'idéologie du lien, méconnaissance du  
5 développement du très jeune enfant, crainte  
6 d'échapper le parent, crainte qu'il fasse une  
7 plainte, enjeux organisationnels, je ne sais pas.  
8 Mais dans certaines situations, la question se pose  
9 de savoir si c'est le droit du parent ou le droit de  
10 l'enfant qui est mis au premier plan. Et je tiens à  
11 souligner que le manque d'accès et de consultations  
12 auprès des psychologues, qui oeuvrent en centres  
13 jeunesse et qui sont des experts de l'attachement,  
14 est malheureux.

15 J'ai eu l'occasion de témoigner, à de  
16 nombreuses reprises, à la Chambre de la jeunesse.  
17 Les juges se sont toujours montrés intéressés à  
18 entendre un témoignage pouvant les éclairer sur la  
19 situation d'un enfant. Mais les juges vont rendre  
20 des jugements aussi bons que les interventions...  
21 que les informations qui leur seront données.

22 Souhaitons que les intervenants obtiennent  
23 le soutien et la supervision dont ils ont besoin  
24 pour faire le travail si précieux et si difficile,  
25 qui est le leur.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci, Docteure Lapierre. On va débiter la période  
3 d'échanges avec Gilles Fortin.

4 M. GILLES FORTIN, commissaire :

5 Q. [202] Bonjour, Docteure Lapierre, il me fait plaisir  
6 de vous saluer. Écoutez, je comprends très bien, à  
7 la lecture de... à l'écoute, devrais-je dire, de  
8 votre témoignage, que vous voulez que l'éclairage du  
9 développement de l'enfant à travers le prisme de la  
10 théorie de l'attachement soit au coeur de la  
11 compréhension, si je peux dire, qu'on a de la  
12 situation des traumatismes vécus par ces enfants.

13 Je suis tout à fait d'accord avec tout ce  
14 que vous apportez en ce sens-là. La question qui  
15 vient, c'est comment faire en sorte que dans les  
16 faits, ça se passe comme ça? Vous l'avez souligné,  
17 beaucoup de décisions sont prises en méconnaissance.  
18 On ne reconnaît pas les symptômes, on pense que  
19 l'enfant est prêt à retourner chez lui parce qu'il  
20 va mieux en famille d'accueil. On pense que, de  
21 toute façon, il faut qu'il retourne chez lui.

22 Comment est-ce qu'on pourrait faire,  
23 autrement que par la consultation ponctuelle  
24 demandée à propos d'un cas ou d'un autre? Comment  
25 est-ce que, à votre avis, on pourrait faire en sorte

1 qu'on ait une plus grande conscience de cette  
2 réalité au sein des services de protection de la  
3 jeunesse?

4 R. J'aurais envie de vous répondre... puis je vais vous  
5 répondre... Je vais commencer par vous répondre en  
6 vous disant que je ne le sais pas, que j'ai été  
7 très, très perplexe, que la connaissance, elle est  
8 là, vous avez juste à « googler » qu'est-ce qu'on  
9 connaît sur l'attachement, dans les centres  
10 jeunesse, qui est dans les centres jeunesse, la  
11 qualité des psychologues qui oeuvrent en centres  
12 jeunesse. Alors, je n'ai pas de réponse. J'ai des  
13 débuts de réponses par mes interrogations, est-ce  
14 que c'est l'idéologie du lien? Je pense qu'elle  
15 touche tout le monde, elle ne touche pas juste  
16 l'intervenant ou... Est-ce que c'est la  
17 méconnaissance du développement du très jeune  
18 enfant? Est-ce que c'est vouloir les ramener le plus  
19 vite auprès des parents? Ça nous a parfois semblé la  
20 question, de vouloir les ramener auprès de la  
21 famille pour éviter que les gens ripostent?

22 Honnêtement, je ne le sais pas. Et j'ai pensé qu'en  
23 faisant des consultations puis en expliquant la  
24 situation, les choses allaient changer, mais je ne  
25 suis pas certaine d'avoir réussi ce que je m'étais

1       proposé, mais...

2       Q. **[203]** Il faudrait pouvoir aller au-delà du cas par  
3       cas, en somme. C'est peut-être un peu ce que vous  
4       suggérez en disant que les signalements des enfants  
5       de zéro-cinq ans, devraient être évalués par une  
6       équipe plutôt qu'une personne?

7       R. Bien, certainement, puis devraient être évalués par  
8       une équipe qui connaît qu'est-ce que c'est que les  
9       zéro-cinq ans. D'ailleurs, quand j'étais médecin  
10      répondant au Centre jeunesse, on avait fait cette  
11      proposition-là parce que les signes, comme j'ai  
12      tenté de vous le démontrer, sont bien différents  
13      puis ils peuvent vraiment passer sous le radar. Et  
14      si on ne les connaît pas, bien, on ne les regarde  
15      pas. Et il faut avoir une bonne connaissance du  
16      développement de l'enfant puis de comment s'exprime  
17      le trauma chez lui, puis quels sont les risques s'il  
18      persiste dans un environnement qui est  
19      problématique.

20               Alors, ce serait déjà un début si on pouvait  
21      offrir ça, puis que dès le début, les signalements  
22      seraient mieux retenus ou pas retenus, ou les  
23      services seraient offerts en fonction de ce qu'on  
24      observe.

25               Mais combien de fois j'ai été confrontée à

1 l'observation de visites supervisées et quand on  
2 regardait ce que l'intervenant ou l'éducateur  
3 pouvait nous raconter, c'est que tout allait bien.  
4 Mais quand, nous, on était témoin de la visite,  
5 c'était épouvantable. C'était épouvantable pour  
6 quelqu'un qui connaissait les choses. Il n'y avait  
7 aucunement de mauvaise foi, mais c'est comme si on  
8 ne percevait pas. Un enfant qui se conforme, qui est  
9 gentil, qui a des comportements parentifiants, on va  
10 nous dire : « Bien, ça va très bien à la garderie. »  
11 Mais ça ne va pas très bien. Alors...

12 Puis l'autre chose, aussi, c'est qu'on  
13 reçoit beaucoup... En fait, à l'époque, je recevais  
14 beaucoup de demandes de consultations pour des  
15 enfants agités. Les petits agissants, ils sont plus  
16 emmenés à la consultation, avec, me semble-t-il, une  
17 demande de médication. Moi, j'avais la tête dure.

18 Q. **[204]** Mais justement, est-ce qu'il faut  
19 nécessairement être psychiatre ou psychologue pour  
20 être capable de décoder ces messages-là?

21 R. Bien, je pense que non.

22 Q. **[205]** Il s'agit, peut-être, d'avoir quoi? La  
23 formation?

24 R. Oui. Je pense que oui, mais je pense que cette  
25 connaissance-là, elle est présente dans les centres

1           jeunesse.

2       Q. **[206]** Mais elle le l'est pas...

3       R. Pourquoi on ne consulte pas davantage? Pourquoi on  
4       n'en prend pas compte? Je n'ai pas la réponse. Ça a  
5       vraiment été une grande découverte, pour moi.

6       Q. **[207]** Je vais juste... une dernière question sur  
7       l'idéologie du lien. Effectivement, il y a un peu un  
8       universel dans ça. La parentalité, ou la filiation,  
9       ça s'objective par un test d'ADN. Pas de problème,  
10      c'est facile, c'est clair. La compréhension que la  
11      filiation, c'est autre chose que de la biologie,  
12      est-ce que ce n'est pas là la grande pierre  
13      d'achoppement?

14      R. Bien, c'est sûr que quand j'allais au Tribunal, moi,  
15      j'allais expliquer à monsieur le juge ou madame la  
16      juge, c'est : On va parler de parents  
17      psychologiques. C'est qui le parent auquel l'enfant  
18      se réfère?

19                    Un individu... Puis c'est arrivé plus d'une  
20      fois qu'il arrive dans la vie d'un enfant, l'enfant  
21      à trois, quatre, cinq ans. Il essaie de s'installer  
22      dans son milieu d'accueil, il a déjà vécu des choses  
23      traumatiques puis là, quelqu'un arrive. Puis des  
24      fois, c'est un troisième papa potentiel. Et on donne  
25      des contacts. Puis là, la preuve d'ADN est faite,

1        puis qu'est-ce qu'on se fait dire, c'est : « Bien,  
2        c'est la Loi. » Mais je ne pense pas que c'est la  
3        Loi. Alors, je suis perplexe, aussi, de la façon  
4        dont la Loi... En tout cas, elle n'est pas  
5        interprétée de la même façon que moi. Bien  
6        humblement, qui a raison? Mais je ne pense pas que  
7        le législateur souhaitait que ce soit le cas.

8        Q. **[208]** J'ai oeuvré, un peu, dans les mêmes situations  
9        auxquelles vous réferez, avec le docteur Gauthier,  
10        Yvon Gauthier, et j'ai l'impression que ce qu'on ne  
11        comprend pas - je ne sais pas si vous êtes d'accord  
12        - ce qu'on ne comprend pas c'est, c'est qui le  
13        parent de l'enfant? Encore une fois, on se réfère à  
14        la donnée biologique, alors que pour le petit  
15        enfant, son parent, la personne significative, n'a  
16        rien à voir avec les chromosomes. Est-ce que vous  
17        êtes d'accord?

18        R. Je vais d'abord vous dire que vous avez été une  
19        grande source d'inspiration, votre clinique,  
20        vraiment, ça a été la base de ma compréhension de ce  
21        type de clinique-là. Je ne sais pas si ce n'est pas  
22        compris. Honnêtement, je ne le sais pas. J'ai  
23        l'impression que les gens savent, mais c'est comme  
24        quand... Quand les intervenants doivent aller  
25        défendre ça au Tribunal, on dirait qu'ils deviennent

1 mal pris. Ils auraient besoin d'être épaulés, mais  
2 ça va tellement de soi. L'enfant qui a été  
3 pendant... Il y a des enfants qui ont été, pendant  
4 trois ans, placés dans un milieu d'accueil. Et puis  
5 là, le parent se reprend, on le remet, on revient.  
6 Je ne sais pas si c'est une méconnaissance  
7 essentiellement de ça. Je ne sais pas s'il y a des  
8 impératifs financiers. Ça dépasse mon entendement.

9 Q. **[209]** Est-ce que vous n'avez pas l'impression,  
10 justement, que le vrai intérêt de l'enfant, au  
11 Tribunal, est sous-représenté, au Tribunal? Où là,  
12 il y a plein d'adultes qui représentent les intérêts  
13 adultes et la voix de l'enfant n'est pas entendue.

14 R. Je trouve surtout qu'il est mal représenté. Bien, ça  
15 revient à dire qu'il n'est pas bien entendu, mais je  
16 pense qu'il est surtout mal représenté. Mais je  
17 pense que ce qui est représenté, bien, c'est la voix  
18 de la DPJ.

19 Q. **[210]** Oui, la voix de la DPJ qui s'inspire des  
20 préjugés adultes.

21 R. Pourtant, vous allez « googler » sur le site de la  
22 DPJ, puis comment doit-on faire les visites  
23 supervisées et tout, puis l'information, elle est  
24 là, la connaissance, elle est là. Alors, pourquoi?  
25 Je n'ai pas la réponse.

1 Q. **[211]** C'est un peu odieux d'enlever un enfant à sa  
2 mère.

3 R. C'est effrayant.

4 Q. **[212]** La question qu'on ne voit pas, c'est : Qui est  
5 la mère? On se base sur des données qui sont plus  
6 bio, encore une fois, que vraies. Est-ce qu'on n'a  
7 pas... Est-ce que ce n'est pas ça qui pourrait être  
8 des déviations? Est-ce qu'on n'a pas, aussi,  
9 l'impression que quand on retourne un enfant dans la  
10 famille biologique, on retourne la situation à la  
11 normale? Le problème est réglé? C'est comme  
12 l'équivalent d'une plaie guérie?

13 R. Bien, moi, je peux vous dire que j'ai été en contact  
14 avec beaucoup d'intervenants qui avaient plutôt  
15 envie de pleurer quand c'est ce qui se passait.  
16 Alors, c'est pour ça que je suis ambivalente. C'est  
17 comme si le résultat fait comme si on n'avait pas  
18 compris ça, mais dans les faits, bien des  
19 intervenants auprès de qui j'ai travaillé, ils  
20 étaient très mal à l'aise que ce soit ça.

21 Mais c'était souvent... on mettait souvent  
22 de l'avant que c'est la Loi, que la Loi demande à  
23 maintenir l'enfant dans le milieu parental. Mais je  
24 pense qu'il y a quelque chose de mauvaise foi là-  
25 dedans parce que la Loi dit surtout que toute

1           décision - je le dis par coeur, là - doit être prise  
2           dans l'intérêt premier de l'enfant, il me semble.  
3           C'est l'alinéa qui précède le numéro 3... le numéro  
4           4. Alors, quand les intervenants me  
5           disaient : « Mais oui, mais la Loi... il faut le  
6           laisser. » Mais je disais, non, a Loi, c'est  
7           l'intérêt de l'enfant. Alors, ils étaient très  
8           malheureux. Alors, ce qu'ils ont besoin, c'est  
9           d'être supervisés, puis aussi d'être supervisés de  
10          l'extérieur. Qu'il y ait un lieu pour pouvoir  
11          discuter de tout ça.

12                        C'est épouvantable, retirer un enfant. Vous  
13          l'avez dit : « C'est violent. » Vous dites de quelle  
14          mère, mais c'est violent de briser ça. Donc...

15    Q. **[213]** En fait, les décisions se prennent à la  
16          lumière des préjugés cultures globaux qui dépassent  
17          les capacités de l'intervenant. Parce que comme vous  
18          le dites, il y en a qui sont parfaitement conscients  
19          que ça n'a pas de bon sens.

20    R. Écoutez, je ne le sais pas pourquoi, des fois, c'est  
21          ces choses-là qui sont défendues, puis pourquoi,  
22          quand on arrive dans un dossier, on est complètement  
23          à contre-courant et la collaboration est difficile.  
24          Si notre avis ne va pas dans leur sens, on pourrait  
25          même ne pas nous inviter au Tribunal.

1 M. GILLES FORTIN, commissaire :

2 Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci. On va poursuivre avec Hélène David.

5 Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

6 Q. **[214]** Bonjour, Docteure Lapierre. On va rester dans  
7 le domaine psy. J'ai longuement... longtemps,  
8 longtemps, enseigné la notion d'attachement et de  
9 parents psychologiques, disons-le, plus simplement  
10 par rapport aux parents biologiques. Et ce n'est pas  
11 nouveau là ces questions-là; vous connaissez  
12 sûrement les livres d'Élisabeth Badinter, est-ce que  
13 l'amour maternel est inné et dans l'ADN? Ou est-ce  
14 que ça peut être une autre mère, justement? Je pense  
15 qu'il faut mettre les nuances que vous apportez et  
16 les questions, surtout, parce qu'on n'a pas de  
17 réponse à tout. Et pour avoir été beaucoup au  
18 Tribunal de la jeunesse dans ces questions de  
19 compétences parentales, ce n'était pas toujours...  
20 L'attachement n'est pas toujours complètement d'un  
21 bord ou complètement de l'autre. C'est ça aussi, le  
22 mosus de problème. C'est que l'enfant, il peut être  
23 extrêmement attaché à sa famille d'accueil, puis en  
24 même temps, bien, c'est de mesurer tout ça.

25 Alors, dans le meilleur intérêt de l'enfant,

1 c'est tout à fait vrai, vous avez raison, il faut  
2 avant tout regarder ça, mais des fois, les réponses  
3 sont dans toutes les zones de gris aussi. Alors, je  
4 pense, les intervenants sont assez sensibles à ça,  
5 et comme vous le dites, il y en a qui sont très mal  
6 à l'aise de remettre l'enfant à des parents  
7 biologiques quand ils voient bien que l'attachement,  
8 ou que le parent psychologique est peut-être  
9 ailleurs. Mais je pense que c'est très complexe de  
10 dire, justement : « Dans le meilleur intérêt de  
11 l'enfant, in the best interest of the child », là.  
12 Ça fait longtemps, là, qu'on parle de ça.

13 Mais en même temps, vous dites, et avec  
14 raison : « Il faudrait que tous les enfants en bas  
15 de cinq ans aient une évaluation en profondeur, une  
16 évaluation. » Est-ce que c'est le trauma  
17 relationnel? Est-ce que c'est du TDAH? On l'a  
18 entendu de tous bords et de tous côtés, tout est  
19 TDAH, là. Probablement, ici, on serait sept sur  
20 douze (12) à être TDAH, probablement, à nous  
21 regarder aller, là. Et donc, on aurait tous des...  
22 Vous pourriez tous nous prescrire des médicaments.  
23 Ou pas. Alors, effectivement, c'est très compliqué  
24 et il faudrait avoir des évaluations comme ça.

25 Là, je vais vous emmener au manque de

1 pédopsychiatres, manque de psychologues, maintenant,  
2 depuis toutes sortes... Il y a toutes sortes de  
3 facteurs pour ça, mais manque de psychologues en  
4 état d'évaluer. Et puis vous parlez des difficultés  
5 du guichet d'accès en santé mentale.

6 Alors, j'aimerais ça... Comment on résout  
7 cette quadrature d'un cercle qui est compliqué? Puis  
8 je ne suis plus sûre que c'est un cercle, là, puis  
9 je pense qu'il y a beaucoup de brisures dans le  
10 cercle. Il manque des pédopsychiatres, ça, c'est  
11 criant. Je pense que... Tout le monde nous l'a dit,  
12 en tout cas. À moins que vous en connaissiez plus  
13 qu'on en connaît, mais pouvez-vous nous parler de  
14 ça, cette question de l'accès à ce monde?

15 R. Oui. Je vais juste faire une parenthèse avant. Je  
16 pense qu'il faut aussi garder en tête ce que j'ai  
17 mis de l'avant par rapport aux petits et la DPJ. On  
18 parle des petits avec un trauma complexe. Dans ces  
19 situations-là, la question de son intérêt est, en  
20 général, plus simple que dans d'autres cas beaucoup  
21 plus légers. Là, vous me demandez quel est le  
22 problème du guichet d'accès en santé mentale? Le  
23 manque de pédopsychiatres? Pouvez-vous...

24 Q. **[215]** Bien, parce que vous dites, et avec raison,  
25 vous citez : « Des chercheurs ont judicieusement

1       recommandé qu'une évaluation standardisée des  
2       troubles de santé mentale. » Ça, c'est des actes pas  
3       mal réservés aux psychiatres, aux médecins puis aux  
4       psychologues, d'après ce que je connais de la Loi  
5       21. Et des traumatismes soient faits chez tout enfant en  
6       contexte de protection de la jeunesse.

7       R. J'ai dit dépistage, dépistage. Au moins, s'assurer  
8       au niveau du développement. Quand on a un petit  
9       enfant, il faut quand même pouvoir le suivre, c'est  
10      comme... Vous avez une fracture, on va prendre un  
11      rayon-X puis parfois on va regarder, quelques mois  
12      plus tard, si on a encore des douleurs, si la  
13      fracture est consolidée. Mais des enfants pour  
14      qui... un petit enfant de deux ans pour qui on  
15      retient un signalement puis qui doit être déplacé,  
16      il faut quand même avoir une photographie d'où il  
17      est. Et ils sont tellement à risques de développer  
18      toutes sortes de problèmes de développement qu'il  
19      faut les voir.

20               Des fois, ça prend deux avant de se  
21      dire : « Bien, il faudrait peut-être l'envoyer en  
22      orthophonie. » Alors, je parle donc de dépistage. Je  
23      n'ai pas parlé ou ne je n'ai pas voulu dire  
24      « évaluation en profondeur », mais il faut quand  
25      même avoir une évaluation du développement des tout-

1           petits, mais aussi un dépistage des troubles  
2           d'apprentissage puis des problèmes de santé mentale.  
3           Je parle de « dépistage ». Je ne pense pas  
4           nécessairement que ça va à être fait par un  
5           pédopsychiatre.

6    Q. **[216]** O.K., c'était peut-être ma question. J'ai  
7           peut-être mal compris la notion d'évaluation  
8           standardisée des troubles de santé mentale et des  
9           traumas, mais je suis d'accord avec vous, moi, qu'il  
10          faut qu'il y ait une bonne évaluation.

11                   Maintenant, est-ce que vous trouvez qu'elle  
12           est faite suffisamment? Ou si vous recommandez ça,  
13           elle ne serait pas faite suffisamment et c'est peut-  
14           être là que moi, je fais le lien avec « difficulté  
15           du guichet d'accès en santé mentale » où vous dites  
16           que ça, ça ne tourne pas rond, rond, rond.

17    R. Bien, là ce n'est plus tout à fait la même chose  
18           parce que quand les enfants sont en protection, ils  
19           ne sont plus sous le guichet d'accès en santé  
20           mentale. Donc, dans le texte que j'ai remis,  
21           aujourd'hui, je parle d'un dépistage et puis au  
22           niveau de la santé mentale.

23                   Là, si on s'en remet au guichet d'accès en  
24           santé mentale, ce que j'ai voulu signifier  
25           précédemment, c'est que le guichet, ça ne coule pas

1 toujours facilement, c'est-à-dire que... Les parents  
2 vont vous dire que c'est très difficile. Et même,  
3 pas juste les parents, même les médecins vont vous  
4 dire que... Les pédiatres... les pédiatres collègues  
5 vont vous dire que c'est extrêmement difficile  
6 adresser un enfant en pédopsychiatrie ou au guichet  
7 d'accès en santé mentale. C'est même difficile pour  
8 moi. Si je le souhaite... Donc, je suis en bureau  
9 privé puis j'estime que l'enfant doit être pris en  
10 charge par une équipe, ce n'est pas facile non plus.

11 Alors, il y a des parents qui vont me faire  
12 la remarque : « Bien, mon Dieu, c'est-tu une  
13 barrière, l'accès? » On va essayer de limiter, pour  
14 toutes sortes de motifs, là, pour s'assurer que  
15 c'est bien quelque chose qui relève de la  
16 psychiatrie. Mais j'aurais envie de dire,  
17 parfois : Est-ce qu'on peut savoir si ça relève de  
18 la psychiatrie? Toujours dans une première avenue.

19 Par exemple, tout ce qui aurait trait au  
20 TDAH, ça ne serait pas vu en santé mentale. Mais des  
21 fois, il y a des enfants qui sont adressés pour  
22 TDAH, puis en fait, ils ont un trouble du spectre de  
23 l'autisme. Leur problème d'attention, c'est autre  
24 chose.

25 Il m'est arrivé, dans ma pratique, d'avoir

1 des enfants refusés au guichet d'accès en  
2 psychiatrie parce que ce jeune-là était déjà...  
3 recevait déjà des antidépresseurs par son médecin.  
4 Le médecin de famille qui était débordé puis qui  
5 voulait avoir un avis. Puis on disait : « Bien, non,  
6 tu as des soins. Tu reçois des antidépresseurs. »  
7 Alors, je pense qu'il y a des problèmes importants  
8 de ce côté-là.

9 Q. [217] Êtes-vous d'accord avec le fait,  
10 effectivement, qu'il manque et de pédopsychiatres et  
11 de psychologues? Ou vous ne sentez pas,  
12 nécessairement, que c'est un problème d'effectifs,  
13 aussi? Ou...

14 R. Écoutez, je ne suis pas capable de vous le dire. Je  
15 pense qu'il manque de soignants, il manque de  
16 psychologues, il manque beaucoup de services à la  
17 première ligne. Il y a beaucoup qui a été redonné à  
18 la première ligne, puis je pense qu'ils sont  
19 débordés.

20 À l'époque, en première ligne, on pouvait  
21 adresser un enfant et puis il y aurait un suivi en  
22 psychologie d'une année. Maintenant, c'est des  
23 épisodes de services. Alors, ils vont avoir cinq,  
24 dix (10) rencontres. Puis après, il faut attendre  
25 trois mois avant d'en avoir une autre. Peut-être que

1 dans certaines situations, c'est tout à fait  
2 approprié, mais dans d'autres, ce n'est pas  
3 approprié. Les enfants ont plus de besoins. Alors,  
4 qu'est-ce qui va arriver? Bien, ces enfants-là vont  
5 arriver chez leur médecin puis on va leur prescrire  
6 de la médication. Est-ce que c'est ça... Ce n'est  
7 pas ce que nos guides de pratique recommandent. Il y  
8 a bien des choses à faire avant d'en arriver à de la  
9 médication pour un enfant qui a un trouble anxieux  
10 ou un trouble dépressif.

11 Q. **[218]** Et vous dites, vous êtes têtue. Vous avez dit  
12 ça, tout à l'heure, par rapport aux médicaments en  
13 voulant dire : « Je vais en profondeur. » Est-ce que  
14 c'est ça, un peu, notre problème de société? On n'a  
15 plus le temps, puis le TDAH, c'est l'espèce de  
16 parapluie où on met beaucoup, beaucoup de  
17 diagnostics en dessous de ça?

18 R. Bien, je pense que... Mon Dieu, que vous m'emmenez  
19 sur toutes sortes de sujets, mais il y a un mot que  
20 j'aurais envie de dire, c'est « imputabilité ». Si  
21 j'estime que mon patient de quatre ans, il n'a pas  
22 besoin de Ritalin, mais il a besoin d'être sécurisé  
23 dans son milieu, il a besoin de soins parent-enfant.  
24 Est-ce que je dois lui donner de la médication parce  
25 qu'il n'a pas les services à temps?

1                    Bien, moi, je ne vais pas lui donner de la  
2                    médication. Je vais essayer que cet enfant-là puisse  
3                    avoir des soins. Mais ce serait beaucoup plus  
4                    rapide. Après, je pense que c'est avec nos valeurs  
5                    et puis notre intégrité. Qu'est-ce qu'on fait de  
6                    tout ça?

7                    Q. **[219]** Hum. On ne résoudra pas tout ça, aujourd'hui.

8                    R. Non.

9                    Mme HÉLÈNE DAVID, commissaire :

10                    Merci d'essayer.

11                    LA PRÉSIDENTE :

12                    Merci. On poursuit avec Andrés Fontecilla.

13                    M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

14                    Q. **[220]** Bonjour, Docteur Lapierre. Écoutez, à vous  
15                    entendre, je serais tenté de vous poser une  
16                    question. Dans votre pratique, malgré ce que la Loi  
17                    dit, l'article 3 et 4 dont vous avez faits mention.  
18                    Dans la pratique, croyez-vous que... Comment les  
19                    choses se passent réellement, là? L'intérêt de  
20                    l'enfant est subordonné à l'intérêt des parents  
21                    biologiques?

22                    R. Dans la réalité, bien, je pense que dans plusieurs  
23                    cas, on a été confronté à ça. Mais j'aurais envie de  
24                    vous dire une chose que rapportais souvent à la  
25                    maison, à l'époque où j'allais très fréquemment au

1 Tribunal. Je disais à mes enfants : C'est plus  
2 facile de se faire écouter par un juge que de se  
3 faire écouter par ses enfants. Alors, voilà. Bon,  
4 puis ils n'étaient pas si pires que ça, là.

5 Q. **[221]** Non, je comprends bien. Toujours...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Ça saisit grand-papa.

8 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

9 Tout à fait, tout à fait.

10 Q. **[222]** Toujours concernant la question de l'idéologie  
11 parentale dont vous faites mention, là. Pensez-vous  
12 qu'on devrait avoir un recours plus... Avoir un  
13 recours plus souvent à l'adoption? Et que pensez-  
14 vous des différentes modalités qui pourraient être  
15 rajoutées à la conception classique de l'adoption,  
16 qui implique une coupure radicale et à long terme  
17 avec les parents biologiques? Est-ce qu'on devrait  
18 aller dans cette voie-là?

19 R. C'est parce que ça fait longtemps que je n'ai plus  
20 cette littérature-là en tête, là, mais de mémoire,  
21 je pense qu'en France... En tout cas, il y a des  
22 endroits où l'adoption peut se faire sans une  
23 rupture de liens. Je pense que ce qui est important,  
24 adoption ou placement à long terme, c'est aussi la  
25 gestion des contacts avec le parent. Est-ce que

1 l'adoption ou un placement à long terme avec des  
2 contacts qui sont réguliers, adéquatement ou tout  
3 simplement suspendus quand ils ne sont pas  
4 nécessaires suffit? Je pense qu'il faut que dans la  
5 tête de l'enfant, il soit sécurisé. Que chaque  
6 année, on ne va pas retourner au Tribunal pour re-  
7 décider de la situation. Quand la situation est  
8 claire, parce qu'elle l'est parfois. Alors, dans ces  
9 moments-là, je pense que c'est important de statuer  
10 rapidement, en effet.

11 La Loi impose, d'ailleurs, des délais. Si je  
12 me rappelle bien, si on a en bas de deux ans, il  
13 faut que ce soit une année, je crois? Ça peut quand  
14 même être long, un an, quand on a six mois. Hein?  
15 Passer de six mois à douze (12) mois, puis après,  
16 retourner dans son milieu.

17 Donc, je pense, encore une fois, que plus  
18 l'enfant est jeune, plus il faut être vigilant et  
19 puis plus il faut mettre le paquet pour faire du  
20 traitement. Mais des fois, il n'y en aura pas, de  
21 traitement possible, avec certains parents,  
22 malheureusement. Alors, on est mieux de traiter ces  
23 petits enfants là pour qu'ils deviennent des parents  
24 adéquats quand ils seront plus grands.

25 Q. [223] Toujours en lien avec cette question-là. Donc,

1 vous mettez beaucoup l'accent sur la continuité des  
2 liens pour un enfant, surtout très jeune. Et la  
3 question des impacts de la valse des déplacements,  
4 retours, et caetera, là. Est-ce que vous avez une  
5 opinion sur la question des placements maximaux? Et  
6 est-ce que vous pensez qu'il y aurait un modèle qui  
7 serait meilleur, qui pourrait améliorer la situation  
8 actuelle?

9 R. Que les délais actuels...

10 Q. **[224]** Oui.

11 R. ... qui ont été? Bien, j'aurais envie de  
12 dire : Encore faudrait-il qu'ils soient respectés,  
13 parce qu'ils ne le sont pas tout le temps, pour de  
14 nombreuses raisons. Et ces délais-là sont une  
15 indication. On n'est pas obligé de se rendre là.  
16 Donc, encore une fois, qu'est-ce qui est dans la  
17 tête de la DPJ, des intervenants, des juges, hein?  
18 La nécessité de comprendre le pourquoi de ces  
19 délais-là, dans le développement puis la formation  
20 de la personnalité de l'enfant. C'est ça qui est  
21 important.

22 Alors, est-ce que j'aurais... Je n'ai pas  
23 autre chose que ça à vous offrir, mais je pense que  
24 déjà, avec tout ça, comme avec l'article 3 et avec  
25 l'article 4, on a ce qu'il faut pour travailler dans

1 l'intérêt de l'enfant. Donc, c'est au-delà de ça, la  
2 problématique. Ce n'est pas changer la Loi qui va,  
3 peut-être, la clarifier. Il n'y a pas de souci à  
4 clarifier la Loi, mais je pense que le problème est  
5 au-delà de ça.

6 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

7 Je vous remercie.

8 R. Je n'ai pas l'impression d'avoir beaucoup réponses à  
9 vos questions. Hein?

10 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

11 C'est correct.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Mais je pense que c'est un sujet où on est tout le  
14 monde en réflexion. C'est comme on est dans des eaux  
15 grises encore, des fois un peu foncées, et puis on  
16 recule. Ça fait que c'est tout à fait normal, vous  
17 nous aidez dans notre réflexion.

18 Q. **[225]** Et là-dessus, je vous emmène à une question,  
19 c'est... Je comprends, vous parlez de l'idéologie du  
20 lien parental puis je comprends, effectivement, que  
21 ce n'est pas toujours en cohérence avec l'intérêt de  
22 l'enfant. Est-ce que, d'après vous, notre société  
23 est prête à ce qu'on questionne cette idéologie du  
24 lien parental?

25 R. Bien, je pense que oui. Je pense que oui.

1 Q. **[226]** Parce que c'est sûr qu'il y a toujours une  
2 discussion sous-jacente... bon. Puis on a eu des  
3 témoignages de jeunes adultes, maintenant, qui nous  
4 ont dit : « On m'a retourné. Je suis retourné dans  
5 ma famille d'accueil. J'étais bien, on m'a  
6 retourné. » Bon, on a entendu ça, ça fait que c'est  
7 sûr que ça nous reste dans la tête puis on se pose  
8 des questions. C'est pour ça que, des fois, j'en  
9 profite pour solliciter des gens d'expérience, comme  
10 vous, puis de voir, est-ce que socialement, on est  
11 rendu là aussi?

12 R. Bon, je n'ai pas à amener, je n'amènerai pas de cas  
13 cliniques précis, mais je vous raconterais des cas  
14 cliniques précis. Puis docteur Fortin et docteur  
15 Yvon Gauthier en ont dans l'article tellement  
16 célèbre, là. Et c'est des exemples qu'on vit tous  
17 les jours. On va raconter une histoire pareille à  
18 n'importe qui, et il n'y a personne dans mon  
19 entourage qui va dire : « Bien, je pense que tu  
20 devrais retourner l'enfant dans son milieu. » Mais  
21 moi, je pense qu'il faut penser, encore une fois,  
22 que ces enfants-là vont devenir des adultes, puis  
23 que les aider pendant qu'ils sont enfants, bien, ça  
24 va peut-être éviter que la situation se répète...

25 Q. **[227]** Oui.

1 R. ... encore, à l'infini. Donc, je pense que si les  
2 gens, on leur raconte qu'est-ce qu'il en est, dans  
3 quels milieux, ils se retrouvent. Le petit enfant,  
4 je n'ai pas idée que les gens vont dire : « Bien,  
5 non, tu devrais le retourner. » Non. Ce monsieur-là  
6 qui ne connaît pas cet enfant-là de quatre ans, qui  
7 est tellement déstabilisé, peut-être que ce n'est  
8 pas le moment pour qu'il y ait des contacts. Peut-  
9 être il faudrait attendre que l'enfant, son père  
10 biologique, là, il exprime avoir un intérêt. Comme  
11 un enfant adopté, finalement. On va attendre que  
12 l'enfant ait quatorze (14) ans puis qu'il  
13 dise : « Moi, j'aimerais ça te rencontrer. Est-ce  
14 que c'est possible? » Mais pourquoi imposer ça?

15           Donc, moi, je pense que si les gens étaient  
16 informés de ce qui se passe, ils ne seraient pas  
17 d'accord avec l'idéologie du lien, dans la mesure  
18 où... Ils ne seraient pas d'accord de laisser ces  
19 enfants-là dans des milieux problématiques.

20 Q. **[228]** Hum, hum. Oui, dans la mesure où on est  
21 toujours dans l'intérêt de l'enfant. Voilà. Alors,  
22 il reste une question avec Jean-Marc Potvin.

23 M. JEAN-MARC POTVIN, commissaire :

24 Q. **[229]** Docteur, surtout sur le même thème. Je suis  
25 un peu surpris de vous entendre sur le fait que vous

1 constatez que les intervenants en protection de la  
2 jeunesse agissent vraiment en fonction de  
3 l'idéologie des liens du sang. Il y a eu tout un  
4 travail qui a été fait et des changements de  
5 pratiques autour d'un cadre de référence sur les  
6 projets de vie. Je ne mets pas en doute ce que vous  
7 dites, par ailleurs, là, mais c'est tout un travail  
8 pour justement aller plus sur une base clinique et  
9 scientifique, plutôt que sur une base d'idéologie.

10 Mais je sais que c'est fort, les idéologies,  
11 chez les personnes. Puis dans tous les systèmes, ça  
12 perdure. Puis ce que je me demandais, c'est, par  
13 exemple, la clinique de Sainte-Justine sur  
14 l'attachement, bien, ça a été repris par une équipe  
15 spécialisée d'évaluation des compétences parentales,  
16 à Montréal, de tous les enfants, (inaudible) de  
17 Projet de vie, zéro-cinq ans doivent être scrutés à  
18 la loupe et leurs parents là, sous l'angle des  
19 enjeux d'attachement, justement.

20 Donc, à différents endroits, il y a eu des  
21 choses qui ont été faites, justement, pour éviter  
22 ces dérives-là. Est-ce qu'il pourrait y avoir des  
23 écarts de pratiques d'une région à l'autre, au  
24 Québec? Ou...

25 R. Je pense que oui. Moi, j'ai entendu parlé de

1 cliniques d'évaluations des compétences parentales  
2 qui ont vraiment perdu beaucoup de personnel suite  
3 aux mises à la retraite et autres. Puis les  
4 éducateurs qui étaient extrêmement formés pour  
5 évaluer les compétences parentales ont été remplacés  
6 par des gens qui n'avaient pas vraiment de  
7 formation. Alors, tout ça, c'est dans un centre  
8 jeunesse, en particulier. Donc, je suis persuadée  
9 qu'il y a des écarts de pratiques et je suis  
10 persuadée, encore une fois, que la connaissance,  
11 elle est là, à l'intérieur des centres jeunesse.  
12 Mais je peux vous assurer que dans beaucoup de cas,  
13 on n'a pas l'impression que ces choses-là sont mises  
14 en oeuvre et je ne sais pas pourquoi. Alors, je ne  
15 pense pas que les gens se proclament de l'idéologie  
16 du lien parental. Il y en a qui en ont conscience,  
17 mais je pense que ça peut faire partie du problème.  
18 M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

19 Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci, Docteure Lapierre. Ça clôture cette première  
22 semaine avec des chercheurs, des médecins comme  
23 vous, des gens chevronnés, pour nous aider à  
24 réfléchir, et on va partir avec ça. Quand je dis  
25 « on va partir », c'est parce que la semaine

1       prochaine, on commence les forums citoyens, les  
2       forums avec les intervenantes et intervenants aussi.  
3       Alors, c'était important pour nous d'avoir tout ce  
4       bagage-là, puis on termine bien la semaine avec  
5       vous. Merci infiniment, Docteure Lapierre.

6       M. ANDRÉS FONTECILLA, commissaire :

7       Merci beaucoup.

8       R. Merci beaucoup.

9

10       AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

11

---

1        SERMENT D'OFFICE

2

3        Nous, soussignées, **DIANE BEAUCHAMP**, et **ODETTE**  
4        **GAGNON**, sténographes officielles, dûment  
5        assermentées, certifions sous notre serment d'office  
6        que les pages qui précèdent sont et contiennent la  
7        transcription fidèle et exacte des notes recueillies  
8        au moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors  
9        de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit  
10        enregistrement, le tout, conformément à la Loi.  
11        Et nous avons signé,

12

13

14

15

---

16        **DIANE BEAUCHAMP**

17

18

19

20

21

22

---

23        **ODETTE GAGNON**